



DYNACTION

SOMMAIRE

Profil.....	1
Message du Président.....	3
Expansion.....	5
Chiffres clés 2012.....	6
Organisation.....	8
Pharmacie & Grande consommation.....	10
Pharmacie.....	12
– Principes actifs en développement.....	12
– Principes actifs exclusifs et sous brevets.....	13
– Principes actifs génériques.....	14
– Biomatériaux et Excipients fonctionnels.....	15
– La chimie aux frontières.....	16
Grande consommation.....	17
– Personal Care.....	17
– Home Care.....	17
Chimie & Industrie.....	18
Industrie.....	20
– Applications industrielles.....	20
Chimie.....	21
– Expertise Polymères.....	21
– Super-isolants.....	22
– Électronique organique et électronique imprimée.....	23
– Chimie & « Cleantech ».....	24
– Chimie Durable.....	25
Sécurité & Qualité.....	26
Santé, sécurité et environnement.....	28
Des valeurs et des règles garantes de l’avenir.....	29
Ressources humaines.....	30
9 sites PCAS & 50 ans d’histoire.....	31
Glossaire.....	32
Éléments financiers et juridiques.....	35
Rapport de gestion.....	37
Annexes au rapport de gestion.....	59
États financiers consolidés.....	69
Comptes sociaux.....	95
Rapport des commissaires aux comptes.....	107
Autres informations.....	113
Adresses.....	123

NOS VALEURS

Sécurité et qualité

Une exigence absolue de sécurité et de qualité pour les personnes et les produits.

Compétitivité

La volonté de soutenir l'amélioration continue de performance qu'exigent les grandes tendances mondiales.

Innovation

La conviction que les meilleurs leviers de compétitivité sont la recherche et la maîtrise des technologies avancées.

Durabilité

Une vision industrielle qui passe par le respect de l'environnement et la promotion des matières premières renouvelables.

Dynaction est une holding industrielle centrée sur un pôle unique de développement : la Chimie Fine de Spécialité, métier de sa filiale PCAS dans laquelle elle détient une participation majoritaire de 60,94 % au 31 décembre 2012.

PCAS est un groupe industriel de chimie fine et de spécialités, producteur de molécules complexes, à forte valeur ajoutée, vendues dans le monde entier, et faisant appel à des technologies de pointe.

Le Groupe a un modèle d'affaires « business to business ». Il propose à sa clientèle des services de production exclusive, ainsi qu'une gamme croissante de technologies et de produits propriétaires multiclients.

Actifs pharmaceutiques et cosmétiques, excipients fonctionnels, additifs de performance pour les lubrifiants ou produits spéciaux pour l'industrie de la microélectronique, de l'énergie, de l'environnement ou du bâtiment, les molécules produites par le Groupe PCAS constituent le plus souvent le support de la fonctionnalité des produits de ses clients.

Les clients du Groupe sont principalement des groupes internationaux, leaders sur leurs marchés, avec qui PCAS partage une ambition d'excellence. PCAS conçoit et fournit les meilleures réponses industrielles à leurs attentes spécifiques. Ces attentes diversifiées ont en commun une exigence de sécurité, de qualité, de compétitivité, d'innovation et de durabilité.

Par ailleurs, PCAS développe des produits propriétaires qui représentent aujourd'hui plus du tiers de son chiffre d'affaires.

Message du Président Christian Moretti



Christian Moretti
Président

L'année 2012 a été marquée par une amélioration très sensible de la performance économique de PCAS, ainsi que par le désendettement total de Dynaction en préparation de la fusion entre PCAS et Dynaction.

Pour 2013, l'objectif demeure l'amélioration des résultats et le développement de projets « propriétaires ».

L'amélioration des résultats est fondée à la fois sur l'amélioration de nos marges, l'application de notre plan de progrès et une sélection optimisée des projets proposés.

En ce qui concerne les produits « propriétaires » nous allons continuer à développer des génériques propres au rythme de deux ou trois par an. Par ailleurs, le Projet ENERSENS va prendre progressivement son envol en 2013.

Enersens développe plusieurs matériaux composites à base d'aérogel de silice pour la fabrication de panneaux d'isolation thermique exceptionnellement minces ou de mortiers de façade isolants. Ces panneaux et mortiers permettent notamment de résoudre les difficultés techniques liées au manque d'espace disponible pour l'isolation ou de répondre aux exigences de sécurité en cas d'incendie.

En Europe, plus de 30% de la consommation énergétique est consacrée au chauffage ou à la climatisation des habitations, bureaux ou ateliers.

En 2012, Enersens a franchi une nouvelle phase de son développement en mettant en place, dans l'usine PCAS de Bourgoin-Jallieu, un atelier pilote qui propose au marché des produits issus de sa propre recherche.

Pour 2013, Enersens prévoit de poursuivre ses développements technologiques et industriels, grâce à de nouveaux investissements, et de renforcer ses liens avec les prescripteurs de solutions pour l'isolation. Elle accueillera de nouveaux investisseurs à côté de PCAS.

A noter que les produits développés par Enersens font partie du portefeuille de produits propriétaires de PCAS qui devrait représenter prochainement 50% de son chiffre d'affaires.

Malgré un environnement économique et politique incertain, nous demeurons résolument optimistes sur l'avenir du groupe.

Christian Moretti



3331 INDUSTRIAL DRIVE

UNITED PARCEL SERVICE
PCAS NANOSYN, LLC
BOTTLE BARN

Expansion

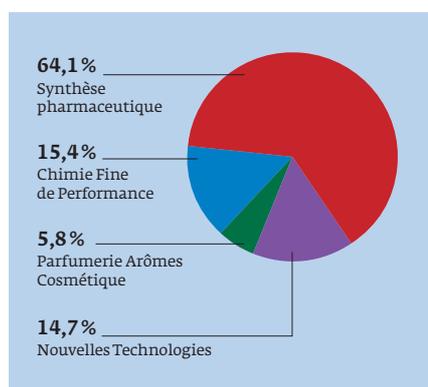
PCAS a fêté ses cinquante ans en 2012.

Cinquante ans d'une aventure humaine et industrielle qui se poursuit aujourd'hui avec le développement continu de l'expertise scientifique et technologique du groupe et avec une ouverture croissante à l'international.

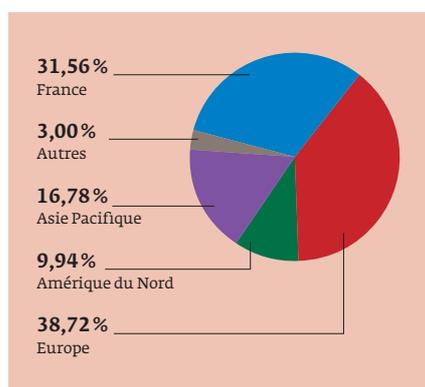
En 2012, plus que jamais, le marché de PCAS est à l'échelle du monde.

CHIFFRES CLÉS 2012

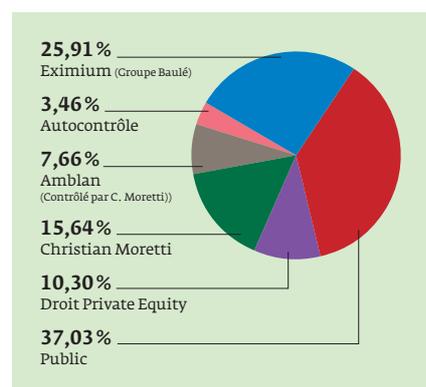
CHIFFRE D'AFFAIRES DYNACTION par marchés



CHIFFRE D'AFFAIRES DYNACTION par zones géographiques



DÉTENTION DU CAPITAL DYNACTION



En millions d'euros	2011	2012
Chiffre d'affaires (*)	160,4	171,1
dont Synthèse Pharmaceutique	101,5	109,8
dont Chimie Fine de Spécialité	58,9	61,4
EBITDA (**)	17,9	22,9
Marge d'EBITDA	11,2%	13,4%
Résultat opérationnel courant (**)	7,4	12,3
Autres produits et charges opérationnels	-1,4	-1,9
Résultat financier	-3,6	-3,0
Impôts (***)	-3,2	-1,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,2	-0,3
Résultat net avant résultat des activités destinées à être cédées	-0,6	6,1
Résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées	-2,0	-3,1
Résultat net total	-2,6	3,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	68,8	72,8
Endettement net	54,0	52,3
Taux d'endettement	0,78	0,72
Actif Net part du Groupe par action	13,3	13,6

(*) 174,3 M€ en 2012 et 164,5 M€ en 2011 en intégrant le chiffre d'affaires de SBS en cours de cession

(**) y compris crédit d'impôt recherche pour 2,9 M€ en 2012 et 2,8 M€ en 2011

(***) y compris dépréciation d'impôts différés actifs pour 3 M€ en 2011

171,1 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES
CONSOLIDÉ

6,7%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DÉDIÉ À LA R&D

5,4%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES
EN INVESTISSEMENTS
INDUSTRIELS

9

SITES DE PRODUCTION

22,9 M€

EBITDA

910

COLLABORATEURS

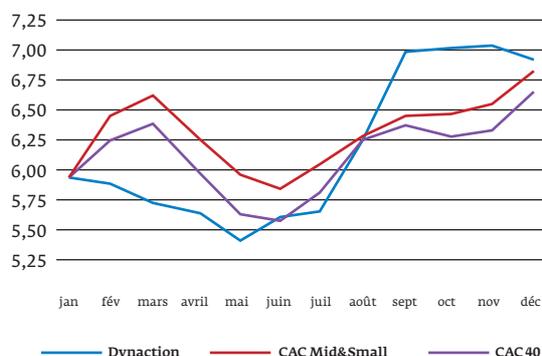
L'ACTION DYNACTION

Chiffres clés ajustés par action

En euros	2010	2011	2012
Cours le plus haut	8,88	9,50	7,75
Cours le plus bas	7,72	5,41	5,00
Situation nette, part du Groupe	13,54	13,26	13,56
Résultat net part du Groupe	(0,83)	(0,49)	0,56

L'action Dynaction fait partie des indices Nyse Euronext compartiment C.
Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation avec ODDO.

Évolution du cours de l'action



ORGANISATION

ORGANES DE CONTRÔLE DYNACTION

Direction

- Christian Moretti
Président du Conseil d'Administration
- Philippe Delwasse
Directeur Général

Administrateurs

- Alain Ferri
- Michel Fleuriet
- Jean-Robert Kervarec
- Jean-Louis Milin
- Caroline Millot
- Jean-Pierre Richard

PCAS

Conseil d'administration PCAS (au 20/02/2013)

- Président
Christian Moretti
- Vice-Président
Philippe Delwasse
- Administrateurs
 - Michel Baule
 - Bruno le Bourhis
 - Denery Fenouil
 - Jean-Robert Kervarec
(représentant Dynaction)
 - Caroline Millot
 - Alain de Salaberry

Comité Exécutif PCAS (au 20/02/2013)

- Président du Conseil d'Administration
Christian Moretti
- Vice-Président du Conseil d'Administration
Philippe Delwasse
- Directeur Général
Vincent Touraille
- Directeur Opérationnel
Henri Viguié
- Directeur Général Adjoint
(affaires administratives et financières)
Eric Moissenot
- Directeur Recherche & Développement
Gérard Guillaumot
- Directeur Industriel
Dominique Mabire



Le comité exécutif.

De gauche à droite : Éric Moissenot, Dominique Mabire, Christian Moretti, Philippe Delwasse, Vincent Touraille, Gérard Guillaumot et Henri Viguier.



Pharmacie & Grande consommation

En 2012, PCAS a renforcé ses positions sur ses principaux marchés pharmaceutiques, grâce notamment à l'efficacité de sa R&D. Le Groupe a également sécurisé son activité en renforçant la part des produits propriétaires et en développant des technologies pour l'industrie ou la grande consommation.

PHARMACIE

PRINCIPES ACTIFS EN DÉVELOPPEMENT

Partenaire de confiance des laboratoires pharmaceutiques et des start-up biopharmaceutiques, le Groupe PCAS assure la production de leurs nouveaux actifs en mettant au point de nouveaux procédés compétitifs.

Pour la première fois depuis cinq ans, ce marché est à nouveau en progression en 2012, avec plus de 5 600 nouveaux médicaments en développement (Source : IMS Health, cité dans C&E News, 10 décembre 2012). Implantée dans les zones les plus dynamiques de la R&D pharmaceutique, PCAS permet aux laboratoires innovateurs d'accélérer leurs essais cliniques en toute confiance.

En 2012, la stratégie d'innovation et de médecine personnalisée, poursuivie par les « Big Pharma » et les sociétés de biotechnologie, a continué de produire ses effets : réduction du taux d'attrition en cours d'essais cliniques*, multiplicité des produits pour une même cible thérapeutique et réduction de leurs volumes respectifs, complexité croissante des principes actifs et niveau élevé du nombre de nouveaux médicaments autorisés.

Les activités du Groupe PCAS dans ce domaine couvrent la totalité des étapes du cycle de vie des nouveaux médicaments, depuis les premiers essais sur l'homme jusqu'à la production commerciale.

Cinq centres de R&D, dont un en Californie et un en Finlande, permettent à PCAS de prendre en charge, chaque année, plus de cinquante molécules nouvelles, provenant des principales zones d'innovation : l'Europe, La Californie et la côte nord-est des États-Unis. L'excellence technologique de la R&D de PCAS, ainsi que ses capacités industrielles performantes et flexibles, permettent au Groupe de répondre aux nouvelles attentes du marché.



Laboratoire de recherche en synthèse à Longjumeau.

Laboratoire R&D Protéus.

REBOND DE LA R&D

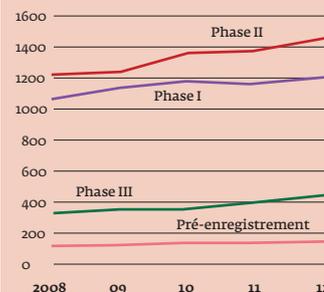
Taux de croissance annuelle (en %)



Pour la première fois après 5 années de décroissance, la R&D pharmaceutique reprend vigueur avec 5 644 projets actifs en juin 2012.
Source : IMS Institute for Healthcare Informatics

DYNAMIQUE DES PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT

Nombre de produits en développement



Le nombre des projets en phase I et II de développement clinique rebondit, tandis que celui des projets en phase avancée poursuit sa croissance. L'augmentation régulière du nombre de composés en phase III est un indicateur avancé de l'évolution de la demande sur ce segment.
Source : IMS Institute for Healthcare Informatics



3 QUESTIONS À...

Gérard Guillaumot
Directeur R&D

Qu'en est-il de la différenciation technologique sur les produits de PCAS?

Nous avons acquis une grande expertise sur les réactions enzymatiques. En 2012, nous avons réalisé un focus sur quatre classes d'enzymes* : les époxyde-hydrolases, les laccases, les déhalogénases et les ADH ou alcool déshydrogénases.

Dans la synthèse à destination de la pharmacie, il y a eu également plusieurs grands projets structurants en 2012...

En nombre de projets, l'année 2012 a été particulière. En complément des 150 à 200 demandes d'études annuelles, nous avons focalisé les efforts sur trois ou quatre grands projets structurants. À terme, ceux-ci doivent engendrer des chiffres d'affaires importants. Plusieurs éléments expliquent cette évolution, dont le fait que la FDA – la *Food and Drug Administration américaine* – a accepté un nombre élevé de molécules nouvelles, ce qui ouvre des perspectives intéressantes. L'année a également été marquée par la poursuite d'un haut niveau d'échanges avec les équipes R&D des laboratoires pharmaceutiques. PCAS est ainsi *Preferred Supplier* sur les phases précoces chez Pfizer. C'est une reconnaissance de notre savoir-faire.

PCAS s'est également renforcé sur les produits propriétaires...

Depuis 2011-2012, le Groupe a effectivement entrepris d'équilibrer son portefeuille avec des produits propriétaires. Nous prévoyons ainsi de sécuriser environ 50 % du chiffre d'affaires à terme. Ceci vaut bien sûr pour la pharmacie, avec les génériques, mais c'est valable également pour la chimie fine, et notamment la chimie industrielle.

PCAS travaille à la création d'un comité scientifique que je présiderai. Ce comité sera ouvert à des personnalités scientifiques de haut rang. Jacqueline Lecourtier, ancienne directrice générale de l'Agence nationale de la recherche, nous a déjà donné son accord.



PRINCIPES ACTIFS EXCLUSIFS ET SOUS BREVETS

Répondre aux défis techniques de la production industrielle des molécules thérapeutiques modernes et satisfaire aux normes de qualité des autorités sanitaires du monde entier est une priorité du Groupe PCAS.

La production d'actifs pharmaceutiques, d'intermédiaires* avancés et de building blocks* pour la fabrication de médicaments innovants en phase commerciale représente une part importante de l'activité du Groupe PCAS. La société a conforté son leadership dans ce domaine, et travaille de façon étroite avec neuf des dix premiers laboratoires pharmaceutiques. Cette production est « exclusive », car réservée à l'inventeur du nouveau médicament, qui dispose de brevets protégeant son invention.

Les ventes de médicaments brevetés constituent la majeure partie d'un marché mondial du médicament de près de mille milliards de dollars en 2012. Concentrés sur la mise au point des médicaments du futur et sur l'achat de nouvelles molécules auprès de start-up biopharmaceutiques, les laboratoires innovateurs soustraient une part croissante de leur activité industrielle.

Les principales barrières à l'entrée de ce marché de la production industrielle des actifs pharmaceutiques sont, d'une part, la complexité des molécules brevetées – qui pose de véritables défis industriels – et, d'autre part, les exigences toujours plus grandes des autorités réglementaires. Pour y répondre, PCAS dispose d'équipes de R&D et de plateformes technologiques industrielles de rang international, incluant notamment la biocatalyse*. Grâce à cet outil industriel, la marque PCAS est devenue une garantie de qualité et de fiabilité à long terme.



PRINCIPES ACTIFS **GÉNÉRIQUES**

L'année 2012 aura été celle du « Patent cliff », littéralement « le précipice des brevets ». Cette année a vu en effet disparaître, comme précipités dans un gouffre, de nombreux brevets protégeant d'importants blockbusters*.

Simultanément, la progression des ventes de médicaments génériques* s'est poursuivie, pour atteindre un volume de 100 milliards de dollars.

De nombreux gouvernements encouragent fortement cette croissance, espérant ainsi maîtriser les dépenses de leurs systèmes d'assurance maladie. En France, le taux de substitution* a encore progressé en 2012 et dépasse désormais les 80 %. La croissance annuelle moyenne des ventes de génériques entre 2012 et 2015 devrait rester supérieure à 10 % aux États-Unis et à 11 % en Europe (source : GEMME).

Ces évolutions obligent l'industrie à opérer une mutation profonde en faveur des génériques. PCAS accompagne cette mutation en développant de nouveaux procédés propriétaires pour la fabrication d'actifs génériques, commercialisés auprès de plus de 250 laboratoires pharmaceutiques génériqueurs situés sur les cinq continents.

Compétitifs et durables, les nouveaux procédés développés par PCAS bénéficient des plus récents progrès technologiques comme, notamment, la biocatalyse*. Ils autorisent, sans compromis sur la qualité, une forte réduction du coût des actifs génériques par rapport à celui des actifs princeps*. Cette approche est un élément de la stratégie de PCAS, qui propose à ses clients une gestion complète du cycle de vie du principe actif, alignée sur celle du médicament final.



3 QUESTIONS À...

Didier Combis
Directeur chimie pharma
exclusive

Quels ont été les principaux faits marquants de 2012 ?

L'année a été marquée par un renforcement des contrôles des agences sur la qualité des principes actifs. Aux États-Unis, la FDA a mis sur pied un nouveau système de financement auprès des entreprises pour renforcer ses moyens. De son côté, l'Europe lance la directive FMD sur les médicaments falsifiés. Ce renforcement des contrôles est un élément favorable, car il met la pression sur nos concurrents asiatiques. Enfin, je citerai également le niveau record des homologations de nouvelles molécules aux États-Unis. D'autres projets sont également arrivés en phase finale en 2012 : par exemple, une molécule pour une nouvelle génération de médicaments contre le diabète.

Comment faites-vous coexister la hausse des partenariats avec des laboratoires tiers et le développement de plateformes technologiques propres ?

Le métier de PCAS, c'est de produire des molécules actives, mais aussi, désormais, des excipients particuliers qui potentialisent l'activité de l'ingrédient actif. Cette production débute lors des phases de développement clinique*, quatre ou cinq ans avant la mise sur le marché du nouveau médicament. D'une certaine façon, nous développons et produisons, à l'image d'Intel, le « microprocesseur » des médicaments, mais nous n'écrivons pas « PCAS Inside » dessus!... Pendant ces phases de développement, les clients nous demandent d'aller vite et d'être performants, dans un environnement qualité approprié à la chimie pharmaceutique. Puis, quand le produit va sur le marché, cela fait tourner l'outil industriel à plein régime. Le changement, c'est que nous développons des technologies propriétaires, nous renforçons notre intégration en amont et accompagnons tout le cycle de vie du médicament.

Et quel est l'état du marché en ce domaine ?

Nous évoluons aujourd'hui dans un environnement favorable, même si la concurrence est forte. D'une part, les grands laboratoires pharmaceutiques cherchent à externaliser leur activité chimique, ce qui correspond précisément au positionnement de PCAS. D'autre part, les très grands groupes ont tendance à déléguer une part croissante de la R&D à des biotechs, plus performantes et qui reposent sur un business model 100% fondé sur l'outsourcing. Un de nos avantages comparatifs majeurs réside dans la confiance envers la marque PCAS. Confiance dans l'efficacité économique, dans le niveau technologique et dans le respect de la confidentialité.



Laboratoires R&D,
Protéus.

BIOMATÉRIAUX ET EXCIPIENTS FONCTIONNELS

PCAS a développé un savoir-faire lui permettant de produire, sur ses sites GMP*, des molécules complexes qui sont étroitement associées à de nouvelles formes thérapeutiques.

L'excipient moderne est devenu un excipient fonctionnel. Tout en restant d'une parfaite innocuité, les excipients d'aujourd'hui remplissent en effet de multiples fonctions, comme le maintien de la stabilité du médicament tout au long de sa fabrication et de sa conservation, l'amélioration de sa biodisponibilité et le contrôle de sa libération après son administration au patient. Ces fonctions apportent de nombreux avantages : réduction des prises journalières, meilleur confort, meilleure observance du traitement et diminution des effets secondaires indésirables.

Sur ce marché en croissance, PCAS propose trois grandes familles de produits et services :

- Les polymères biocompatibles et biodégradables EXPANSORB®, avec notamment les PLGA/PLA* et leurs dérivés. Capables d'augmenter – de « potentialiser* » – la performance du médicament, ils sont notamment utilisés pour la libération contrôlée de principes actifs sur des durées allant de quelques semaines à plusieurs mois. Leur domaine d'application inclut notamment l'administration contrôlée de médicaments injectables tels que peptides* et protéines* thérapeutiques, hormones, antibiotiques, etc.
- Des substances chimiques produites en environnement pharmaceutique GMP pour des dispositifs médicaux souvent associés à des pathologies chroniques ou pour la chirurgie médicale : PCAS produit notamment une substance assurant la performance d'un dispositif médical représentant un chiffre d'affaires supérieur au milliard d'euros.
- Des services de fabrication sous contrat d'exclusivité, dans un environnement BPF*, de matériaux permettant de séparer ou de purifier des bio-médicaments comme les protéines thérapeutiques.

Innovation dans les excipients

Le principe actif seul ne fait pas un médicament. Celui-ci a besoin d'un second composant, « l'excipient », qui comprend toutes les substances autres que son principe actif. Leur choix selon le mode d'administration est devenu une condition préalable pour le succès d'un nouveau médicament. Ils représentent un outil important de cette branche de la pharmacie qu'est la « galénique ». L'objectif de la galénique est de rendre le principe actif administrable au patient et de lui permettre de produire son effet sur l'organisme en quittant son support et en franchissant les barrières biologiques pour atteindre sa cible.

Aujourd'hui, avec les progrès de la biopharmacie et des biomatériaux, la pharmacie galénique a pris une nouvelle dimension. Des « systèmes de délivrance des médicaments » (ou « SDM »), ont été développés, permettant une meilleure maîtrise de la vitesse de libération du principe actif, puis de sa distribution dans l'organisme. Sont considérés comme des SDM toutes les formes galéniques ou dispositifs médicaux visant à améliorer le ratio bénéfice/risque d'un médicament grâce à la maîtrise de la vitesse, du moment et/ou du site de libération dans l'organisme de la substance active. Le Groupe PCAS développe et produit notamment des polymères spéciaux biodégradables, qui entrent dans la composition de SDM.



Polymère haute performance (PEKK).



Laboratoire de recherche en produits auxiliaires à Longjumeau.
Laboratoire pilote de Couterneu.

LA CHIMIE AUX FRONTIÈRES

La recherche et l'innovation ne sont pas des solutions d'avenir parmi d'autres. Ce sont les principales, et parfois même les seules, dont dispose l'industrie. Mais l'innovation ne dérive pas mécaniquement des avancées de la recherche.

Pour construire une expertise multidisciplinaire étendue sur des problèmes complexes, le Groupe PCAS a développé une « chimie aux frontières » :

- **Dans les métiers de la santé**, l'offre d'intermédiaires clés ou de principes actifs s'est diversifiée vers la production de composants pour le diagnostic, d'excipients pour systèmes de délivrance prolongée des médicaments et de dérivés sanguins. Les spécifications des produits se sont également enrichies, afin de répondre aux nouveaux besoins des galénistes en termes de cristallinité, de contrôle des formes polymorphes et de dispersion des tailles de particules.

- **L'activité de biotechnologie industrielle** du Groupe, originellement destinée à améliorer l'économie d'atomes des procédés et à générer des synthons chiraux à haute valeur ajoutée, évolue vers de nouveaux champs d'action, notamment vers le secteur de l'environnement.

- **Dans l'imagerie**, PCAS a accompagné le passage de l'argentique au numérique. Sa connaissance des molécules « photo-actives » l'a conduit au développement de molécules pour la technologie OLED*.

- **Dans les matières parfumantes et dans la chimie industrielle**, le Groupe privilégie l'usage de matières premières biosourcées, par exemple pour obtenir des labels de lubrifiants « verts ».

- Enfin, plusieurs années de recherche sur les **aérogels de silice** ont abouti à la création d'ENERSENS par le Groupe PCAS, une filiale qui développe un matériau super-isolant, destiné notamment au bâtiment, et qui représentera un relai de croissance important pour l'avenir.

Le développement de produits propriétaires suppose des investissements et des délais importants, mais il donne davantage de visibilité sur le moyen et long terme.

GRANDE CONSOMMATION

PERSONAL CARE

PCAS fournit aux leaders mondiaux de l'industrie cosmétique des services de production exclusive d'ingrédients et un catalogue de composés olfactifs. Le Groupe développe également de nouveaux ingrédients propriétaires, destinés aux formulateurs de produits de beauté et de soin de la personne.

PCAS utilise les technologies les plus avancées pour permettre aux formulateurs d'accélérer et de sécuriser leurs développements de soins cosmétiques adaptés aux spécificités de leurs marchés. Grâce à ses équipes de R&D, de production industrielle et d'assurance qualité, PCAS accompagne ses clients tout au long du développement de leurs nouveaux concepts et leur garantit la qualité de leurs ingrédients et le respect des contraintes réglementaires. Sur le plan industriel, cette activité s'appuie principalement sur les sites français de Couterne et de Bourgoin, où sont notamment produits des filtres solaires ou des produits anti-âge.

PCAS développe également plusieurs produits innovants issus de sa recherche propre et protégés par des brevets, dont des actifs cosmétiques anti-âge qui limitent la rigidification des fibres de collagène et d'élastine, phénomène à l'origine du vieillissement accéléré de la peau.



HOME CARE

Les senteurs émanant d'un produit d'entretien ou d'une lessive pendant ou après son utilisation, jouent un rôle clé dans la satisfaction des consommateurs.

À Bourgoin-Jallieu, dans un site industriel spécialisé, PCAS produit une large gamme de produits olfactifs, comprenant des odeurs recherchées comme le jasmin, mais aussi des notes vertes, herbacées, boisées, balsamiques ou d'agrumes.

Les parfums utilisés dans les lessives, savons, parfums d'ambiance et détergents sont des mélanges souvent complexes de fragrances pures que des spécialistes ont l'art d'assembler. Les leaders mondiaux de cette industrie, spécialisés dans la création de compositions parfumées, sont les clients de PCAS.





Chimie & Industrie

Dans le cadre d'une internationalisation croissante, PCAS a continué de monter en gamme en 2012. Au-delà de son activité Custom, le Groupe se place à la pointe de l'innovation technologique et développe des produits propriétaires. Il s'investit également dans la chimie durable.

INDUSTRIE



Saint-Jean
Photochimie,
filiale québécoise
de PCAS.

APPLICATIONS INDUSTRIELLES

Le Groupe PCAS apporte des solutions pour lutter contre la corrosion, assurer la lubrification dans l'industrie et donner de nouvelles fonctionnalités à des polymères spéciaux.

Dans l'industrie automobile, PCAS fournit des molécules, produits ou matériaux utilisés pour la protection anticorrosion longue durée des véhicules, notamment les corps creux et les dessous de caisse.

Dans les lubrifiants, le Groupe est un fournisseur de référence dans le secteur de la transformation des métaux (« metal working »), pour lequel il élabore des additifs* conférant aux lubrifiants ou aux fluides techniques utilisés par cette industrie, des propriétés essentielles comme des propriétés « extrême pression », « anti-usure » ou « anticorrosion ». Par ailleurs, PCAS dispose de technologies propriétaires pour la production de sulfonates et carbonates de calcium et l'élaboration de graisses à haute performance, destinées aux industries automobile, sidérurgique, navale, papetière, pétrolière, ou encore à la construction.

Pour l'industrie de l'impression, PCAS a développé des gammes de produits utilisés pour la préparation de la couche sensible des plaques offset ou digitales. Cette couche, sensible à des lasers de longueurs d'ondes précises, est réalisée à l'aide de matériaux assurant haute résolution et durabilité (matériaux photosensibles*, colorants, polymères photoactivables et précurseurs* chimiques rares).

Dans le secteur des intermédiaires chimiques, PCAS élabore et fabrique des molécules complexes, des monomères ou des polymères spéciaux entrant dans la composition de matériaux destinés à des applications à fort contenu technologique, comme l'élaboration de textiles à haute résistance thermique, de verres spéciaux ou de résines fonctionnalisées.



3 QUESTIONS À...

Daniel Cottrant
Directeur du site
de Couterne

Où en est le programme d'investissement sur le site de Couterne ?

En 2011-2012, nous avons mis en œuvre un programme d'investissement de six millions d'euros, afin de fabriquer à façon un polymère de très haute performance. Nous avons installé pour cela deux réacteurs supplémentaires dans des ateliers existants et construit un nouveau local pour un filtre lisseur et un autre pour un sécheur.

Et pour 2013 ?

De façon plus large, les bons résultats de PCAS en 2012 permettent d'augmenter nettement l'enveloppe globale d'investissements pour l'ensemble du Groupe. Ces investissements vont notamment permettre de réaliser des équipements de productivité, autrement dit de faire plus à effectifs constants. Sur le site de Couterne, par exemple, nous allons mettre en place l'automatisation de sept réacteurs et implanter sept nouvelles citernes de stockage.

L'objectif est donc d'accroître les capacités de production du site...

Couterne va effectivement bénéficier d'une hausse de ses capacités de production. L'installation des nouvelles citernes de stockage, d'une capacité moyenne d'environ 50 mètres cubes, doit contribuer à cet accroissement des capacités de production. L'objectif du programme d'investissement 2011-2012 était lié au projet Polymères. Pour leur part, les investissements de productivité de 2013 ont pour finalité d'augmenter la capacité de production, afin de pouvoir traiter des volumes supplémentaires sur nos produits existants, tout en libérant du temps pour de nouveaux marchés.

CHIMIE

EXPERTISE POLYMÈRES

Tout au long de ses 50 ans d'existence, PCAS a construit une expertise reconnue dans les polymères, afin de répondre aux besoins d'industries aussi exigeantes que la microélectronique, le médical ou l'aéronautique.

Travaillant en étroite association avec ses clients, le Groupe PCAS a développé une expertise et une maîtrise aigüe des technologies de polymérisation et de contrôle des matériaux obtenus.

Dans l'industrie des semi-conducteurs, à travers sa filiale Saint-Jean Photochimie (Canada), PCAS développe, pour le compte de grands acteurs de la microélectronique, des produits de très haute pureté, destinés aux procédés micro-lithographiques pour les technologies du G-line, I-line, 248 nm et du 193 nm. Ces produits entrent dans la formulation de *Photoresists** et des couches antireflet (BARCs*) qui permettent la gravure à l'échelle nanométrique de circuits intégrés et de microprocesseurs.

Dans l'industrie pharmaceutique, PCAS a développé une gamme de polymères biocompatibles et biodégradables (PLA/PLGA, nom de marque EXPANSORB). Ces polymères sont notamment utilisés pour leur propriété de relargage à une concentration très précise et constante des principes actifs auxquels ils sont associés, sur une durée pouvant aller de quelques semaines à quelques mois. Leur domaine d'application comprend principalement l'administration contrôlée de médicaments injectables comme les peptides, les protéines thérapeutiques ou les hormones.

PCAS développe aussi, pour le compte d'un grand groupe chimiste français, un polymère très haute performance destiné à des applications industrielles dont l'aéronautique, mais qui peut aussi être développé pour des implants médicaux. Ce polymère a des avantages forts sur les meilleurs matériaux existants, car très résistant mécaniquement et très résistant à la chaleur, à la corrosion chimique et à l'abrasion.



3 QUESTIONS À...

Didier Schneider
Directeur chimie fine

Où en est le développement géographique de PCAS ?

Nous sommes partis d'une activité qui était au départ très franco-européenne. Or il est difficile de ne pas voir le poids croissant des pays émergents. Aujourd'hui, la croissance se trouve en Asie, en Amérique du Sud... Il faut donc aller la chercher là où elle est. Un autre constat est que plusieurs de nos clients sont eux-mêmes mondiaux et veulent aujourd'hui une *Supply chain* globale. Nos clients pétroliers, par exemple, homologuent tous leurs fournisseurs au niveau mondial. Toutes leurs filiales le savent et prennent cet aspect en compte. Troisième point qui pousse à l'internalisation : suivre les leaders là où ils sont. Aujourd'hui, c'est l'Asie – et notamment le Japon et la Corée – qui est en pointe sur le plan technologique. Ne pas y être présent nous couperait de futurs développements.

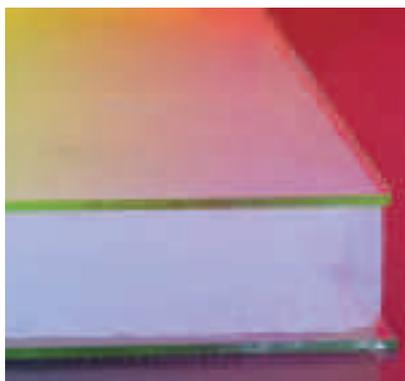
Concrètement, comment se traduit cette internationalisation ?

Je rappelle que PCAS exporte désormais 70 % de sa production. Et le Groupe a bien l'intention de continuer dans cette voie. En 2010, nous avons par exemple créé PCAS China. En 2012, nous avons réalisé d'importants efforts de prospection au Brésil. Et nous travaillons aujourd'hui au montage d'une unité de recherche en Corée du Sud, avec un partenaire local dans le cadre d'une *Joint Venture*.

Vous développez également des produits propriétaires...

C'est un axe fort du développement du Groupe. C'est une approche très différente du *Custom*. Dans le *Custom*, c'est le client qui prend le risque lié au développement ; dans le produit propriétaire, c'est nous... Le cycle de développement du produit propriétaire est beaucoup plus long et l'engagement financier plus important. Il faut donc une très grande sélectivité dans les projets et une grande rigueur dans les décisions stratégiques. Mais, en contrepartie, le retour sur investissement peut être beaucoup plus important. Nous avons aussi des produits hybrides entre *Custom* et propriétaire. C'est le cas de certains polymères, que nous développons sur le long terme avec des compagnies, à la fois clientes et partenaires. Dans d'autres cas, un même site développe à la fois des produits *Custom* et propriétaires. C'est le cas – entre autres – de Saint-Jean Photochimie.

Le grade Isogel®,
aérogel de silice
sous forme
granulaire.



SUPER-ISOLANTS

En Europe, plus de 30% de la consommation énergétique globale est consacrée au chauffage ou à la climatisation des habitations, bureaux ou ateliers. Le Groupe PCAS s'est donc positionné sur le marché des matériaux isolants en créant ENERSENS, une filiale qui développe plusieurs matériaux composites de haute performance à base d'aérogel de silice non combustibles, ultra-légers et stables dans le temps.

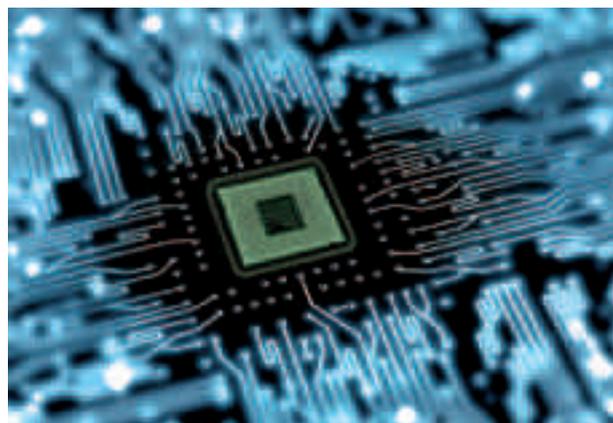
Le Grenelle de l'environnement a mis en évidence la nécessité de rénover un parc immobilier français peu économe en énergie, car conçu lorsque l'énergie était bon marché. L'ambition du Groupe PCAS est de devenir un acteur majeur de la « super-isolation », tout particulièrement dans le bâtiment, où les défis énergétiques sont les plus importants. En 2010, après plusieurs années d'efforts de recherche et de développement, PCAS a créé ENERSENS, une filiale entièrement consacrée au développement industriel de matériaux isolants sûrs et de très hautes performances. Les premiers travaux sur ce produit remontent en effet à une vingtaine d'années, avec ParisTech les Mines. Depuis, le contexte a beaucoup changé et est devenu très porteur. Les bâtiments représentent en effet plus de 40% de la consommation d'énergie. Dans le même temps émerge une tendance forte à la frugalité énergétique. Aussi l'activité d'ENERSENS a-t-elle été filialisée en avril 2012, ce qui lui donne davantage de visibilité et permettra d'accueillir des partenaires. En outre, ENERSENS est assez différent de l'activité traditionnelle de PCAS, centrée autour de la pharmacie et de la chimie fine. C'est en effet une évolution vers la chimie industrielle.

ENERSENS développe plusieurs matériaux composites à base d'aérogel de silice pour la fabrication de panneaux d'isolation thermique exceptionnellement minces ou de mortiers de façade isolants. Ces panneaux et mortiers permettent notamment de résoudre les difficultés techniques liées au manque d'espace disponible pour l'isolation ou de répondre aux exigences de sécurité.

Par exemple, un centimètre d'ENERSENS isole autant que quinze centimètres de bois. Le produit présente également une meilleure tenue au feu, tout en occupant trois fois moins d'espace que les isolants tirés d'hydrocarbures. Plusieurs projets de produits sont en cours, en partenariat avec des organismes comme EDF ou le CSTB, le Centre scientifique et technique du bâtiment. Certains de ces projets sont soutenus par Oséo et par l'Ademe. Deux exemples : un produit isolant thermique extrêmement mince et perméable à la vapeur d'eau, idéal pour la rénovation thermique par l'intérieur ; un mortier de façade isolant – meilleur que le polystyrène – et conditionné dans des sacs prémélangés. Un produit entièrement minéral, qui laisse les murs respirer.

En 2012, ENERSENS a franchi une nouvelle phase de son développement en mettant en place, dans l'usine PCAS de Bourgoin-Jallieu, un atelier pilote* qui propose au marché des produits issus de sa propre recherche. Pour 2013, ENERSENS prévoit de poursuivre ses développements technologiques et industriels, grâce à de nouveaux investissements, et de renforcer ses liens avec les prescripteurs de solutions pour l'isolation.

Laboratoire pilote
de l'usine de
Bourgoin-Jallieu.



ÉLECTRONIQUE ORGANIQUE ET ÉLECTRONIQUE IMPRIMÉE

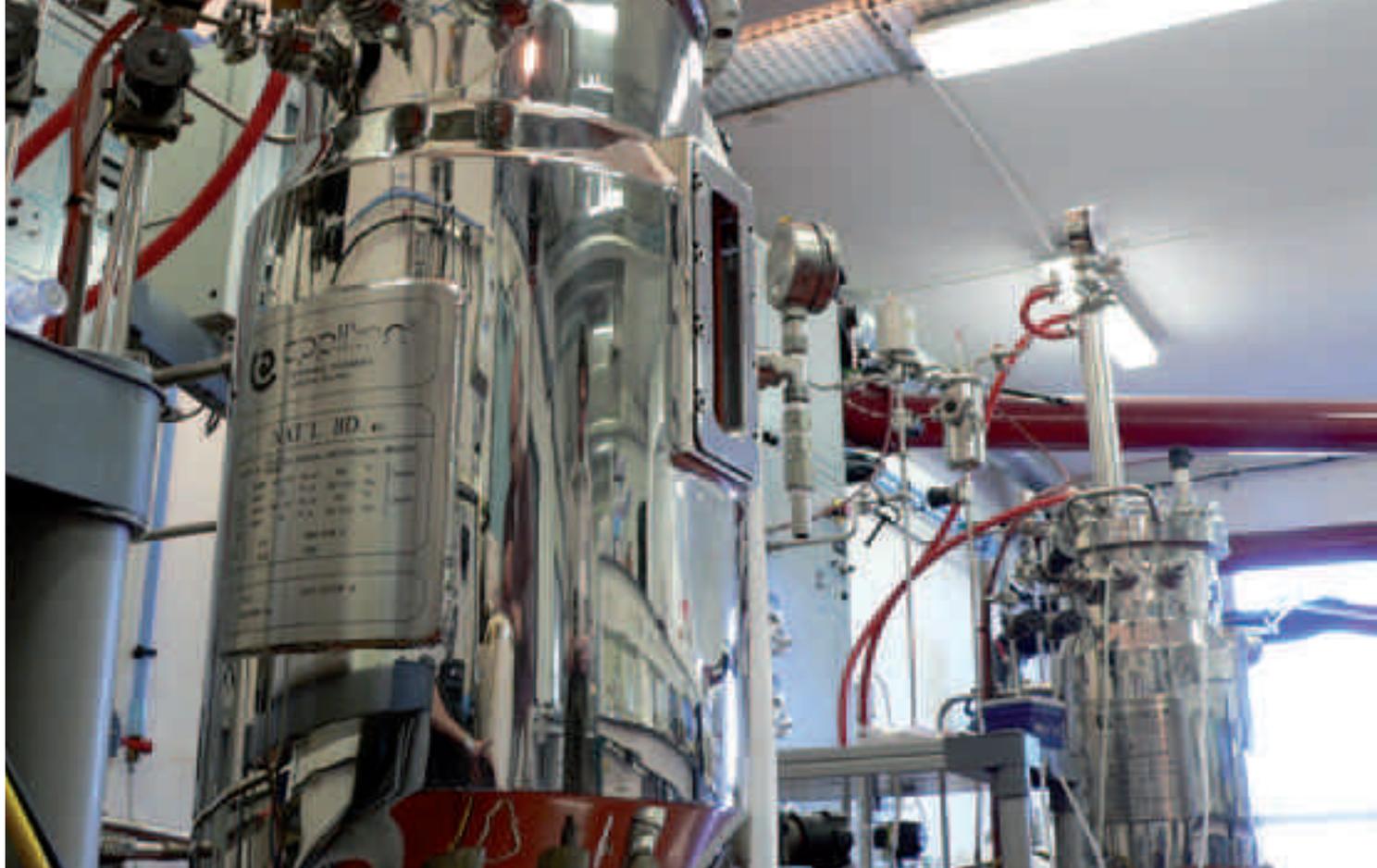
PCAS développe des produits à forte fonctionnalité et à haute performance pour des marchés à cycles industriels courts, reflète de la rapidité des changements technologiques.

L'électronique imprimée va transformer les produits courants d'aujourd'hui en produits interactifs, « intelligents », en intégrant des composants électroniques qui seront imprimés sur leurs surfaces. Elle repose sur l'émergence de nouvelles applications et de nouvelles générations de produits économiquement très accessibles, flexibles, légers et de faible épaisseur. Les applications de l'électronique imprimée sont très variées : systèmes d'affichage flexible, capteurs, étiquettes d'identification par radio fréquence (RFID)*, cellules photovoltaïques* organiques ou encore batteries.

PCAS et sa filiale Saint-Jean Photochimie intègrent ces nouvelles perspectives. Ils mènent, dans le domaine de l'**électronique organique**, des travaux permettant de construire une offre technologique orientée vers la fabrication de matériaux entrant dans la composition d'écrans plats ou de l'éclairage utilisant la technologie OLED et, plus largement, pour l'électronique imprimée.

L'électronique imprimée : une rupture technologique

L'électronique imprimée sera probablement une des grandes révolutions technologiques du XXI^e siècle. Elle crée un nouveau marché en autorisant l'intégration, dans des produits courants, de composants électroniques légers, flexibles, de faible épaisseur, économiquement très accessibles, afin de les rendre interactifs ou « intelligents ». Le Groupe PCAS, notamment sa filiale canadienne SJPC (Saint-Jean Photochimie), fabrique des matériaux pour les électroniques imprimées. Ceux-ci sont utilisés dans des formulations d'encre actives déposées sur des supports souples (film polyester, papier, etc.). Les encres peuvent contenir des nanoparticules métalliques, des composés inorganiques, mais aussi des composés organiques comme des polymères semi-conducteurs. L'expertise acquise par SJPC permet au Groupe PCAS d'être un des acteurs de cette révolution technologique.



Fermenteur
(bioréacteur),
Protéus.

CHIMIE ET « CLEANTECH »

Le Groupe PCAS met à la disposition des industriels qui souhaitent réduire l'impact environnemental de leurs activités un ensemble exceptionnel de ressources.

Depuis de nombreuses années, PCAS intègre, dans ses procédés multi-étapes, des solutions innovantes, notamment biotechnologiques. Celles-ci lui permettent d'améliorer l'économie d'atome, de réduire la production de déchets et d'améliorer le bilan énergétique et environnemental de ses productions chimiques industrielles.

Cette approche préventive par écoconception des procédés est aujourd'hui complétée par de nouveaux bioprocédés, développés par Protéus, la filiale biotechnologique du Groupe. Ils répondent aux besoins spécifiques des industriels en matière de gestion des déchets, de bioremédiation, détoxification, contrôle microbien, traitement des effluents liquides ou gazeux, ou encore décontamination de sites en activité ou de sites abandonnés. Quelques exemples de réalisations récentes :

- détoxification : biodégradation accélérée des alcanes chlorés,
- contrôle microbien : contrôle de la prolifération des bactéries filamenteuses en STEP (station de traitement des eaux polluées).

Partenaire de leaders mondiaux dans des filières industrielles variées, allant de la chimie à l'agrobusiness, en passant par l'extraction minière ou le traitement des eaux usées, Protéus développe de nouveaux procédés de traitement des effluents, sous-produits et déchets. Ceux-ci permettent non seulement de les décontaminer et détoxifier, et de réduire leur impact environnemental, mais aussi de les valoriser au travers de nouveaux procédés biotechnologiques, transformant les déchets d'hier en matières premières pour demain.

La mise au point de ces nouveaux bioprocédés permet également à Protéus de renforcer la position concurrentielle de ses clients, en générant de nouveaux droits de propriété industrielle dans leurs domaines respectifs.

Répondant à la fois aux attentes de la société et à celle des industriels, la chimie durable et le « Cleantech » offrent des perspectives de développement prometteuses.



3 QUESTIONS À...

Juliette Martin
Directrice générale
de Protéus

Qu'est-ce que la Toolbox de Protéus ?

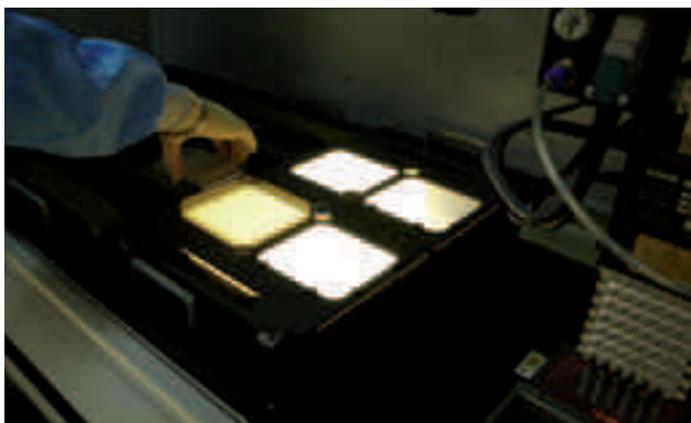
Une des spécificités de Protéus réside dans sa collection unique de micro-organismes. Grâce à notre collection de plus de 8 000 souches, nous pouvons cibler le meilleur des micro-organismes pour répondre aux questions posées par nos clients. Protéus s'intéresse surtout aux enzymes qui sont des protéines capables de catalyser des réactions chimiques. Chaque micro-organisme contenant environ 5 000 enzymes différentes, cela multiplie les possibilités de trouver la bonne combinaison. Ces milliers d'enzymes nous ont permis de développer une « Toolbox », autrement dit une librairie d'enzymes prêtes à être criblées. La Toolbox, c'est aussi une plateforme technologique de pointe, avec des technologies propriétaires et une équipe multidisciplinaire de haut niveau : chimistes, microbiologistes, biologistes moléculaires... Les trois quarts des effectifs de Protéus sont des chercheurs et des ingénieurs. Ceci nous permet de proposer, sur un seul et même site, une offre intégrée qui va de la découverte des biocatalyseurs jusqu'à la mise au point d'un procédé industriel.

Où en est l'offre de biocatalyse ?

Protéus est très performant dans la mise au point, la formulation et l'immobilisation des biocatalyseurs. Nos clients viennent surtout des secteurs pharmaceutique et cosmétique, mais également des secteurs de l'environnement ou de l'agriculture. Notre offre inclut désormais « Greencat », un service de criblage enzymatique sur mesure. Protéus propose ainsi à ses clients d'identifier de nouveaux catalyseurs à partir de sa librairie. Il n'y a pas vraiment d'équivalent en Europe.

Et qu'en est-il de la stratégie en matière de chimie et de biovalorisation ?

En effet, nous sommes également positionnés sur la valorisation de la biomasse, afin de répondre à l'intérêt croissant pour la bio-raffinerie et pour la chimie verte. Il s'agit aujourd'hui d'en démontrer la pertinence économique, ce qui suppose de disposer des bons procédés pour transformer la biomasse en produits d'intérêt. La biomasse peut être de qualité très variable. Notre apport consiste à mettre au point les enzymes adaptées à ces matières premières spécifiques. D'où l'intérêt de la Toolbox dans les thématiques de valorisation de la biomasse. Aujourd'hui, PCAS s'inscrit clairement dans la chimie du renouvelable.



Équipement robotisé permettant le criblage à haut débit des protéines, Protéus.

CHIMIE DURABLE

Le Groupe PCAS accompagne la mutation des technologies traditionnelles de l'industrie vers des procédés durables.

Lutte contre le changement climatique, recherche de sécurité pour l'approvisionnement en matières premières et énergie, préservation de la santé humaine et de l'environnement : autant de travaux et de débats qui traversent nos sociétés. Ceux-ci se traduisent concrètement par une pression réglementaire accrue sur l'industrie chimique (REACH, directive biocides, etc.) et par des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre.

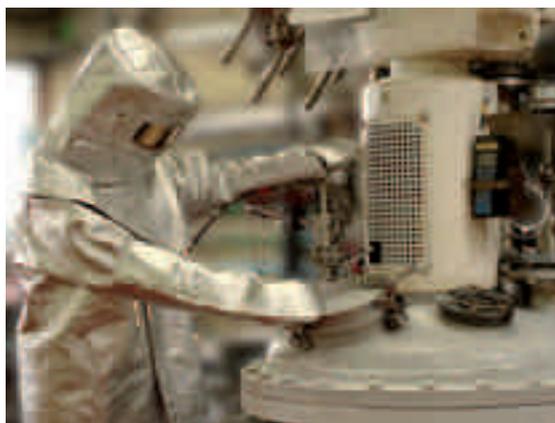
Aussi PCAS se tourne-t-il vers des procédés utilisant davantage de carbone renouvelable, provenant par exemple de biomasse végétale ou de matériaux recyclés. Le Groupe est notamment l'un des membres fondateurs de PIVERT, un institut d'excellence qui sera le centre de recherche, d'innovation et d'expérimentation dans la chimie du végétal à base de biomasse oléagineuse.

Dans ces nouvelles filières, les outils de la biotechnologie industrielle jouent un rôle clé. Protéus, la filiale de biotechnologie industrielle du Groupe, dispose de ressources exceptionnelles de biodiversité microbienne et d'une plateforme d'ingénierie des protéines qui lui permettent de développer des procédés compétitifs et très économes en carbone d'origine fossile. Parmi ses réalisations récemment publiées : la mise au point d'une enzyme optimisée pour un procédé de production industrielle, à partir d'huile de lin, de « notes vertes », une importante classe d'arômes et parfums.



Sécurité & Qualité

la Sécurité et la qualité sont au cœur de la stratégie de PCAS sur ses différents métiers. Une stratégie validée par les audits et les inspections menés en 2012 et qui s'appuie à la fois sur la mise en œuvre des «Principes de conduite professionnelle» du Groupe, sur la réduction du risque à la source et sur l'attention portée à la santé et à la sécurité des personnels.



SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

La protection des personnes et de l'environnement figure au premier rang des préoccupations du Groupe, dont la politique de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité vise une constante amélioration.

Pour chaque nouveau procédé, les risques sont ainsi identifiés et évalués. Ces données sont réévaluées régulièrement, notamment lors de modifications, d'installations nouvelles, d'évolutions réglementaires ou lors de la préparation de nouveaux projets.

Les sites français du Groupe, classés «Seveso seuil haut», sont très impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Ceux-ci constituent un nouvel instrument de maîtrise de l'urbanisation pour protéger la population, en organisant la cohabitation des sites industriels à risques et des zones riveraines.

En 2012, la réduction du risque à la source s'est poursuivie, avec des actions de substitution des matières premières et des solvants les plus dangereux, d'amélioration des procédés et de mise à niveau des procédures et équipements. Le contrôle des émissions dans l'air et dans l'eau a fait l'objet d'investissements spécifiques. Une nouvelle unité de traitement de COV (composés organiques volatils) – comparable à celles des sites de Villeneuve-la-Garenne et de Turku – sera mise en service au début de l'année 2013 sur le site de Limay. À Couterne, un programme pluriannuel de collecte des émissions gazeuses en vue d'une incinération directe sur site a été lancé. Enfin, une nouvelle station de traitement des eaux plus performante sera opérationnelle en 2013 sur le site d'Aramon.



À gauche :
Site de Limay.

Ci-dessus :
Agent de production,
usine de Couterne.

**La réduction du risque à la source
est un objectif prioritaire pour
le Groupe PCAS sur ses différents
sites de production.**



3 QUESTIONS À...

Patrick Lefèvre
Directeur qualité

Où en est la politique de meilleures pratiques en qualité pharmaceutique?

Nous travaillons sur des méthodes de résolution des problèmes, afin de diminuer les risques de non qualité et garantir ainsi à nos clients une qualité optimale de nos produits. Pour cela, il faut identifier la cause racine, travailler sur toute la chaîne et déterminer les actions correctives. C'est un travail collectif et multidisciplinaire. Aussi PCAS a-t-elle mis en place un plan de formation à la résolution des problèmes.

Et qu'en est-il de l'élévation du niveau de qualité pour les sites ISO?

C'est un autre axe fort de 2013. Les exigences des clients augmentent, notamment sous l'effet de l'évolution de la réglementation. C'est le cas de la fabrication des *starting materials*, autrement dit des matières principales utilisées sur les sites GMP, *Good Manufacturing Practice*. Aujourd'hui, les clients demandent quasiment des normes GMP pour les *starting materials*. Je pourrai citer aussi les cosmétiques, avec l'élaboration d'un Guide des bonnes pratiques, commun à la profession, pour les ingrédients entrant dans la fabrication des produits.

PCAS a fait l'objet de nombreux audits en 2012...

Effectivement, il y a eu une série d'audits en 2012, qui ont tous débouché sur des conclusions positives. Cinq sites GMP ont ainsi été inspectés par des agences sanitaires françaises, américaines et finlandaises. Ces inspections se doublent d'audits réalisés par les clients. C'est en effet le laboratoire pharmaceutique qui est responsable du respect de la réglementation européenne pour tous les intrants. Au total, cela représente jusqu'à quinze audits par site et par an. C'est lourd, mais c'est à ce prix que nous avons gagné la confiance de nos clients.

Qu'attendez-vous de la directive sur les médicaments falsifiés?

Nous nous sommes préparés, en 2012, aux dispositions de la FMD – pour *Falsified Medicine Directive* – sur les principes actifs, qui entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2013. En Europe, tous les sites fabriquant ces principes devront être enregistrés auprès de leur autorité nationale. C'est déjà le cas pour nous en France et en Finlande. Mais le véritable intérêt de la FMD, c'est de contribuer à une concurrence plus loyale de la part des pays émergents. Ils devront désormais obtenir une certification auprès d'une autorité nationale...



Laboratoire de Couterne.



Site d'Aramon (Expansia).

DES VALEURS ET DES RÈGLES GARANTES DE L'AVENIR

La réputation et l'intégrité du Groupe PCAS se construisent en renforçant en continu nos règles et procédures. Aussi, en 2012, nos « **Principes de conduite professionnelle** » ont-ils été largement diffusés dans le Groupe pour une mise en application dans toutes ses activités et dans le travail quotidien de tous ses collaborateurs.

Toutes nos règles d'éthique sont importantes, mais trois d'entre elles méritent d'être soulignées. Elles concernent **la santé et la sécurité** des personnels – que ne peut transgresser aucune autre priorité –, le **respect des personnes** – à la base de nos relations de travail dans le Groupe comme avec des tiers – et la **protection de la propriété intellectuelle**, enjeu majeur pour le Groupe et ses partenaires, avec lesquels des échanges d'informations confidentielles sont nécessaires au succès des projets.

Le respect des **règles de qualité** est également une priorité du Groupe. Tous ses sites de production de principes actifs pharmaceutiques ont été inspectés en 2012 par une autorité de santé : *Food and Drug Administration américaine*, Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) ou Agence finlandaise du médicament. Ces inspections n'ont soulevé aucun problème majeur.

L'industrie européenne demande depuis longtemps que ce niveau d'exigence devienne une règle pour le monde entier. L'entrée en vigueur de la « directive contre les médicaments falsifiés » 2011/62/EU marquera un premier progrès en Europe. Dès juin 2013, les principes actifs entrant dans l'UE devront ainsi être accompagnés d'un certificat de l'autorité du pays d'origine, attestant le respect, par son fabriquant, de normes de qualité équivalentes à celles de l'Union.

RESSOURCES HUMAINES

L'expertise et l'engagement de ses collaborateurs sont l'un des principaux atouts du Groupe PCAS. Motivation des salariés et valorisation des ressources humaines sont ainsi au cœur de sa politique sociale.

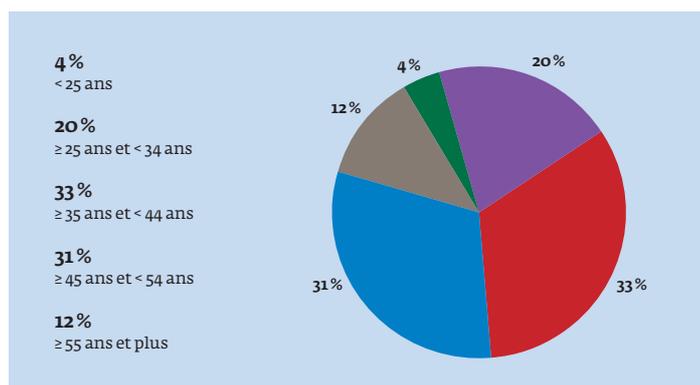
Le Groupe procède à une sélection rigoureuse dans l'embauche des collaborateurs, afin de bien identifier les compétences-clés nécessaires à son développement. Un processus d'intégration complet assure aux nouveaux arrivants une prise de fonction efficace, rapidement opérationnelle et garante de succès.

Plusieurs outils permettent la transmission des compétences à l'ensemble de nos collaborateurs : un plan de formation accompagnant l'amélioration en continu des hommes et de l'organisation – aligné avec les objectifs stratégiques des différents sites – et le déploiement d'un système de tutorat. Ces actions assurent le maintien d'un équilibre entre les classes d'âge, conjuguant transmission des expériences et dynamisme dans l'innovation.

La polyvalence professionnelle des collaborateurs est favorisée, apportant ainsi la souplesse nécessaire à l'organisation et permettant de mieux répondre aux besoins du Groupe. En moyenne, 2,4% de la masse salariale sont consacrés à la formation continue.

La diversité des métiers et des activités de PCAS, leur fort potentiel de développement, d'innovation et de défis personnels se reflètent dans une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée. La mobilité interne est l'un des facteurs essentiels de motivation. Tout nouveau poste est proposé en priorité au personnel en place. Ainsi, plusieurs collaborateurs finlandais ont intégré avec succès les sites de Limay (France) et de Santa Rosa (Californie), dans le cadre de la mutualisation de ressources critiques. Des cadres français se sont également implantés aux États-Unis et au Canada.

RÉPARTITION PAR ÂGES DES COLLABORATEURS



3 QUESTIONS À...

Corinne Fischer-Code
Directrice des ressources humaines

Qu'en est-il du renforcement de la fonction RH au sein du Groupe?

J'ai intégré PCAS en 2011 pour dynamiser davantage la gestion des ressources humaines et en faire une dimension à part entière du Groupe, avec une vision à moyen et long terme. Le diagnostic réalisé en 2011 a montré l'importance des ressources humaines et des compétences durables dans l'avantage comparatif de PCAS.

D'où la mise en œuvre d'une politique de gestion des compétences et des talents...

Effectivement. Nous sommes passés cette année à la mise en œuvre des conclusions du diagnostic. Le premier volet concerne le souhait de développer les compétences au sein de l'entreprise, notamment grâce à un processus de recrutement durable, autrement dit savoir déceler les talents, les valoriser et les conserver. Cette recherche de talents concerne tous les niveaux de postes. Un autre enjeu important réside dans la capacité des nouveaux salariés à s'approprier la culture de PCAS. C'est pour cela que nous avons entrepris de formaliser les valeurs de l'entreprise. C'est aussi ce qui explique la mise en place d'un parcours d'intégration, qui existait déjà sur certains sites, mais pas encore au siège.

Y a-t-il eu d'autres mesures à ce titre en 2012?

Oui. Nous avons procédé à une refonte totale de la gestion de la performance, avec la mise en place de référentiels de compétences. L'année 2012 a vu aussi l'instauration des « entretiens de progrès » et la systématisation des revues de talents. Celles-ci permettent de mieux planifier les ressources humaines et de préparer les relèves à travers des plans de succession.

Et qu'en est-il de la politique de formation?

Jusqu'alors, elle se faisait surtout à partir des entretiens individuels. Désormais, on se pose deux questions avant d'envoyer un collaborateur en formation : est-ce qu'elle est prioritaire au regard des enjeux de l'entreprise et est-ce qu'elle contribue à l'acquisition de savoir-faire utiles à la société? La formation fait ainsi l'objet d'une lettre de cadrage. En 2012, le thème dominant était la résolution des problèmes. Pour 2013, ce sera la gestion de projet.

9 SITES PCAS & 50 ANS D'HISTOIRE

LES SITES DU GROUPE



Couterne



St-Jean-sur-Richelieu



Bourgoin-Jallieu



Santa Rosa



Turku



Aramon



Villeneuve-la-Garenne



Limay



Nîmes (Protéus)

CHIMIE DE SPÉCIALITÉS

Tous ISO certifiés, ces quatre sites industriels du Groupe disposent d'une capacité cumulée de 450 m³, entièrement consacrée aux productions de chimie fine de spécialité pour l'ensemble des pôles du Groupe PCAS :

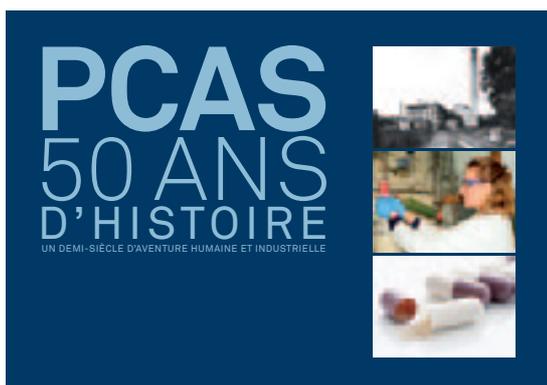
- Bourgoin-Jallieu (Isère, France)
- Couterne (Orne, France)
- Protéus (Nîmes, France)
- St-Jean-sur-Richelieu (Québec, Canada)

CHIMIE FINE PHARMACEUTIQUE

Cinq sites sont dédiés à la synthèse pharmaceutique pour le pôle Santé du Groupe. Ils sont tous certifiés cGMP* et régulièrement inspectés par les autorités de santé françaises et internationales :

- Aramon (Gard, France)
- Limay (Yvelines, France)
- Santa Rosa (Californie, États-Unis)
- Turku (Finlande)
- Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine, France)

PCAS, 50 ANS D'HISTOIRE



PCAS a fêté, en 2012, le cinquantième anniversaire de sa création. À l'époque, le Groupe se composait de la seule usine de Couterne, dans l'Orne. À cette occasion, un ouvrage retrace ces cinquante années de l'aventure humaine et industrielle d'un groupe qui a su rester fidèle à l'esprit de ses fondateurs, tout en devenant aujourd'hui un leader mondial dans plusieurs spécialités d'avenir. La brochure sur l'histoire de PCAS est disponible en téléchargement sur www.pcas.com.

GLOSSAIRE

Acroléine : substance très réactive entrant dans l'élaboration de nombreux produits principalement destinés aux marchés de la parfumerie et de la pharmacie, et dont la mise en œuvre nécessite des installations hautement sécurisées.

Actif pharmaceutique ou API (« Active Pharmaceutical Ingredient ») : composante active d'un médicament.

Additifs : produits chimiques apportant des performances spécifiques aux carburants, lubrifiants, peintures, etc., dans lesquels ils sont introduits.

BARC (Bottom Anti-reflective Coating) : la couche anti-reflet améliore le procédé de photolithographie en limitant, pendant l'exposition, la dégradation induite par le phénomène de diffusion et de réfléchissement de la lumière.

Biocatalyse : synthèse d'une molécule chimique utilisant une enzyme comme catalyseur*.

Biotechnologie : utilisation des sciences du vivant pour des applications industrielles.

Blockbuster : médicament dont le chiffre d'affaires atteint au moins 1 milliard de US dollars.

BPF (« Bonnes pratiques de fabrication ») : en Europe, code communautaire relatif aux médicaments, institué par des directives du Parlement européen et la Commission européenne. Les BPF sont l'équivalent des « Good Manufacturing Practice » (GMP).

Building Block : élément de base pour l'élaboration de molécules plus complexes.

Catalyse : action d'augmenter la vitesse d'une réaction lors d'une synthèse chimique et d'abaisser le niveau d'énergie nécessaire à sa réalisation.

cGMP (current Good Manufacturing Practices) : standard de production selon les normes américaines en vigueur, éditées par la FDA, obligatoire pour exporter un principe actif pharmaceutique (ou certains intermédiaires de synthèse) aux USA.

Développement clinique : ensemble d'études médicales permettant de définir l'activité thérapeutique d'un principe actif, la méthode d'administration, la posologie, les effets secondaires...

Enzyme : protéine dotée d'activité catalytique. Les enzymes se caractérisent le plus souvent par la très grande spécificité de leur pouvoir catalytique (spécificité de substrat, de transformation, etc.).

Essai clinique : tout essai systématique d'un médicament chez l'homme, afin de mettre en évidence ou vérifier les effets, d'identifier tout effet indésirable, d'en étudier l'absorption, la distribution, le métabolisme, l'excrétion pour établir l'efficacité et la sécurité d'emploi du médicament.

FDA (Food and Drug Administration) : organisme d'État américain qui délivre l'autorisation de lancement d'un nouveau médicament.

Générique : médicament dont le(s) brevet(s) le protégeant est (sont) tombé(s) dans le domaine public et dont la durée de protection des données attachée à son autorisation de mise sur le marché est expirée.

GMP : Good Manufacturing Practices (voir cGMP).

Intermédiaire de synthèse : produit chimique défini, employé comme matière première dans une étape de synthèse ultérieure.

Matériaux photosensibles : matériaux réagissant au niveau moléculaire avec de la lumière ou à une partie du spectre lumineux, ou à d'autres types de rayonnements.

OLED (Organic Light Emitting Diode) : nouvelle technologie d'écran plat utilisant des molécules organiques qui, soumises à un champ électrique, sont capables d'émettre directement de la lumière.

Peptide : polymère d'acides aminés reliés entre eux par des liaisons peptidiques.

Photoresist : formulation photosensible utilisée dans le processus de transfert d'une image ou d'un motif sur un substrat.

Photovoltaïque : technologie permettant de transformer l'énergie provenant du rayonnement solaire en courant électrique.

Pilote : atelier intermédiaire entre le laboratoire et la production industrielle, composé d'équipements de taille moyenne et qui est nécessaire pour tester industriellement les nouvelles synthèses avant le passage en production de routine.

PLGA/PLA : les poly (D, L-lactide-coglycolide) de la gamme Expansorb® sont des copolymères de lactide et de glycolide.

Potentialiser : pour un médicament, sa « potentialisation » par une autre substance désigne le fait que son effet est augmenté par celle-ci de telle manière qu'il est nettement supérieur à la simple addition des effets respectifs des deux produits.

Princeps : mot latin signifiant « qui occupe la première place ». Ce terme désigne un médicament original, inventé par un laboratoire innovateur qui en conserve l'exclusivité pendant toute la durée de sa protection par des titres de propriété intellectuelle. Le terme est utilisé par opposition aux médicaments dits « génériques ».

Précurseurs (de matériaux avancés) : entité moléculaire contenant généralement un métal et pouvant être déposée par différentes techniques pour former un film ou une couche mince conférant à un matériau des propriétés fonctionnelles permettant de l'utiliser dans des applications de haute technologie.

Propriétaire : se dit d'un produit dont le procédé de fabrication a été développé de façon indépendante par PCAS, qui peut donc librement gérer sa commercialisation, sa production et les droits de propriété intellectuelle éventuellement associés.

Protéine : macromolécule biologique constituée d'une ou plusieurs chaînes polypeptidiques dans une organisation tridimensionnelle définie.

RFID (Radio Frequency Identification) : la radio-identification est utilisée pour stocker et récupérer des données à distance en utilisant des balises appelées « radioétiquette ».

Substitution (taux de) : désigne le pourcentage de substitution d'un médicament générique au médicament princeps* pour l'ensemble des prescriptions d'une période définie.

RAPPORT ANNUEL 2012

ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES

SOMMAIRE

- I.** Rapport de gestion
- II.** Annexes au rapport de gestion*
- III.** États financiers consolidés
- IV.** Comptes sociaux
- V.** Rapports des Commissaires aux Comptes
- VI.** Autres informations à caractère général

*Annexes du rapport de gestion

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- Assemblée Générale du 24 avril 2013 : ordre du jour et projets de résolutions
- Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital
- Information financières historiques

I. Rapport de gestion

SOMMAIRE

1. Activités et faits marquants
2. Résultats des activités
3. Gouvernement d'entreprise
4. Perspectives et gestion des risques
5. Dynaction et ses actionnaires
6. Développement durable

I. Rapport de gestion

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

DYNACTION est une holding industrielle centrée sur un pôle unique de développement : **La Chimie Fine de Spécialités, métier de sa filiale PCAS** dans laquelle elle détient une participation majoritaire de 60,94 % au 31 décembre 2012.

1. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS

1.1 Faits marquants

• Dynaction

Désendettement de Dynaction

Dans le cadre de sa politique de désendettement, Dynaction a procédé, en janvier et février 2012, à des cessions de titres PCAS et Dynaction. A la suite de ces cessions, la participation de Dynaction dans PCAS s'établit à 60,94 % (contre 63,65 % au 31 décembre 2011) et Dynaction a disposé de la trésorerie nécessaire au remboursement intégral de son crédit moyen terme qui s'élevait à 750 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

• PCAS

Cession de SBS

Faisant suite à un processus engagé en décembre 2012, PCAS a reçu début février 2013 un engagement ferme d'un Groupe industriel français pour procéder à l'acquisition à 100% de la société SBS (Société Béarnaise de Synthèse), avec un closing de l'opération devant se tenir avant la fin du 1er trimestre 2013. SBS est spécialisée dans la production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine destinés notamment aux marchés de la parfumerie. Cette activité a représenté respectivement 3,2 millions d'euros et 4,1 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2012 et 2011, et a contribué au résultat opérationnel courant du Groupe PCAS pour -1,9 million d'euros en 2012 et -2,1 millions d'euros en 2011.

La contribution de SBS dans les comptes consolidés 2012 de PCAS est de -3,1 millions d'euros, intégrant la perte nette de l'exercice 2012 (-1,9 million d'euros).

La contribution de SBS dans les comptes sociaux 2012 de PCAS est de -4,5 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

Dépréciation des titres de participation SBS	-2,0 millions d'euros
Perte et dépréciation sur compte courant SBS	-2,5 millions d'euros
Total	-4,5 millions d'euros

Les comptes consolidés sont présentés conformément à la norme IFRS 5, avec un regroupement sur des lignes spécifiques du bilan et du compte de résultat, dédiées aux activités destinées à être cédées pour 2011 et 2012, ne concernant que la société SBS. Les états financiers consolidés de 2011 sont ainsi différents de ceux présentés dans le document de référence 2011.

Aucun autre événement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'année 2012.

1.2 Investissements réalisés au cours de l'exercice et/ou en cours de réalisation

• Politique d'investissements

En millions d'euros	2012	2011	2010
Investissements incorporels	0,1	0,5	1,3
Investissements corporels	9,2	7,8	6,8
Total	9,3	8,3	8,1

PCAS a augmenté en 2012 de 17,9 % le montant de ses investissements corporels par rapport à 2011. Ceux-ci représentent 5,4 % du chiffre d'affaires en 2012. Cet effort est réparti sur tous les sites et couvre les besoins en investissements nécessaires à l'activité ainsi qu'à l'amélioration de la productivité, au maintien de l'outil industriel, à la sécurité et à la protection de l'environnement. PCAS consacre à ces deux derniers points de 25 % à 30 % de ses investissements.

• Actifs par implantation géographique

En millions d'euros	France	Finlande	Canada	Total
Ecart d'acquisition	14,8	-	-	14,8
Autres immobilisations incorporelles	4,1	-	0,1	4,2
Immobilisations corporelles	48,8	9,9	2,0	60,7
BFR	40,9	5,7	4,3	50,9
Actif net	108,6	15,6	6,4	130,6

2. RESULTATS DES ACTIVITES

2.1 Résultats consolidés du Groupe Dynaction

2.1.1 Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- les effets de la cession en cours de la société SBS (cf. Faits marquants),
- la forte augmentation du résultat opérationnel courant résultant de la progression des ventes ainsi que de la poursuite des actions menées en matière d'amélioration de la productivité,
- pour mémoire, en 2011 une charge d'impôt exceptionnelle (sans effet sur la trésorerie) relative à la dépréciation d'Impôts Différés Actifs (IDA) consécutive à la loi de finance rectificative française 2011 portant sur les modalités d'utilisation future des déficits reportables.

2.1.2 Résultats du Groupe

Remarque préliminaire :

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20), le Crédit d'Impôt Recherche, est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève respectivement à 2,9 millions d'euros en 2012 et 2,8 millions d'euros en 2011

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires (*)	171,1	160,4
dont Synthèse Pharmaceutique	109,8	101,5
dont Chimie Fine de Spécialités	61,4	58,9
EBITDA (**)	22,9	17,9
Marge d'EBITDA	13,4%	11,2%
Résultat Opérationnel Courant (**)	12,3	7,4
Autres produits et charges opérationnels	(1,9)	(1,4)
Résultat financier	(3,0)	(3,6)
Impôts (***)	(1,0)	(3,2)
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(0,3)	0,2
Résultat Net avant résultat des activités destinées à être cédées	6,1	(0,6)
Résultat Net d'impôt des activités destinées à être cédées	(3,1)	(2,0)
Résultat Net Total	3,0	(2,6)
Capitaux propres	72,8	68,8
Endettement net	52,3	54,0
Taux d'endettement	0,72	0,78
Actif net (part du Groupe) par action	13,6	13,3

* 174,3 M€ en 2012 et 164,5 M€ en 2011 en intégrant le chiffre d'affaires de SBS en cours de cession

** dont Crédit d'Impôt Recherche (CIR) : 2,9 millions d'euros en 2012 et 2,8 millions d'euros en 2011.

*** y compris une dépréciation d'impôts différés actifs (IDA) de 3,0 millions d'euros en 2011.

Détail de l'Endettement net en note 13 des notes annexes aux comptes consolidés.

EBITDA

En millions d'euros	2012	2011
Résultat Opérationnel Courant	12,3	7,5
+ Dotations aux amortissements corporels et incorporels	9,0	9,2
+ Dotations nettes aux provisions sur stocks (comptabilisées dans les achats consommés)	0,8	0,9
+ Dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel (comptabilisées dans les charges de personnel)	0,5	0,4
+/- Dotations nettes aux autres provisions	0,3	(0,1)
EBITDA	22,9	17,9

Définition de l'EBITDA : Est défini comme le résultat opérationnel courant majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des variations nettes des provisions (y compris les dotations nettes aux provisions sur stocks compta-

bilisées dans les achats consommés et les dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel comptabilisées dans les charges de personnel) ainsi que des pertes de valeur des goodwill.

L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel courant ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de PCAS, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de PCAS à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. PCAS considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle de PCAS et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de base afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de PCAS à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de base pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Dynaction est en augmentation de 6,7% en 2012 par rapport à l'année 2011.

Synthèse Pharmaceutique

Le chiffre d'affaires progresse de 8,2% en 2012 par rapport à 2011 porté par les activités à partir de plateformes technologiques propriétaires).

Chimie Fine de Spécialité

Les activités de Chimie Fine de Spécialité poursuivent leur croissance (+4,1% en 2012 par rapport à 2011), malgré une sous-performance confirmée de l'activité Parfumerie.

2.1.3 Analyse des ventes

• Evolution de l'activité par marché

En millions d'euros	2012		2011	
Chiffre d'affaires	171,1	100 %	160,4	100 %
dont Synthèse Pharmaceutique	109,8	64 %	101,5	63 %
dont Chimie Fine de Spécialité	61,4	36 %	58,9	37 %

• Activité par marché

a. Synthèse Pharmaceutique

Ce département développe des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les laboratoires pharmaceutiques internationaux et nationaux,
- les génériqueurs,
- les start-up.

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

Faits Marquants de l'année 2012

En millions d'euros	2012	2011	% d'évolution
Chiffre d'affaires	109,8	101,5	+8,2%

Pharma Exclusive (Custom Manufacturing à partir de plateformes technologiques propriétaires)

Parmi les développements :

- Démarrage de la fourniture commerciale d'un API pour Corcept Therapeutics après l'obtention de son autorisation de mise sur le marché début 2012 aux USA,
- Montée en puissance de plusieurs RSM (Regulatory Starting Material) dont un API Diabète Phase III pour J&J et Tanabe devant obtenir son AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) en 2013 et un produit pour un nouveau traitement anti-sida déjà autorisé au plan mondial,
- Développement des marchés Biomatériaux et Dispositifs médicaux pour Diabète et plateforme Expansorb® pour médicaments à libération prolongée,
- Signature d'un contrat majeur pour le développement, puis la fourniture de l'API d'un contraceptif de nouvelle génération en développement avancé avec un profil de sécurité meilleur que les traitements existants.

Pharma Non Exclusive (Génériques)

Parmi les développements :

- Développement à l'international soutenu sur les pays de la Zone BRIC avec l'accélération de notre partenariat en Chine (2 enregistrements d'Import Drug Licence en cours pour 2013),
- Renforcement de l'implantation aux USA afin de se rapprocher commercialement de nos clients.
- Développement en cours de plusieurs principes actifs pour le marché des génériques sur des indications et administrations innovantes et à fortes valeurs ajoutées (ophtalmologie, injectable, patch),
- Industrialisation d'un inhibiteur PPI sur 2012 suite à l'obtention de plusieurs AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) par nos clients dans plus de 20 pays d'Europe. Enregistrement en cours pour le marché USA pour un lancement prévu sur 2014,
- Nouveau partenariat avec un acteur majeur aux USA dans la santé de la Femme pour le lancement d'un patch destiné à l'incontinence urinaire sur le marché OTC en 2013,
- Nombreux développements avec des partenaires aux USA dans le cadre d'une nouvelle indication pour la COPD (Chronic Obstructive Pulmonary Disease),
- Captation d'un nouveau client majeur en Europe de l'Est dans le traitement des œdèmes des membres inférieurs.

b. Chimie Fine de Spécialité

Ce département développe :

- des molécules odorantes pour la parfumerie,
- des produits photosensibles pour les arts graphiques et l'électronique ainsi que des polymères spéciaux pour des applications industrielles
- des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants, des fluides et des matériaux techniques.

Cette activité s'appuie sur quatre sites industriels (Bourgoin, Mourenx, St-Jean Photochimie et Couterne, site partagé avec la synthèse pharmaceutique).

Faits Marquants de l'année 2012

En millions d'euros	2012	2011	% d'évolution
Chiffre d'affaires	61,4	58,9	+4,1%

Les activités de Chimie Fine de Spécialités enregistrent une croissance de 4,1% en 2012.

Parmi les développements :

- Poursuite du développement pour le compte d'un grand chimiste d'un polymère très haute performance pour l'aéronautique et le « Medical Device » pour des applications implants médicaux,
- Développements en Chimie de performance : nouveau contrat sur des lubrifiants à compatibilité alimentaire et continuation du plan visant à renforcer notre présence internationale,
- Molécules parfumerie/cosmétique bio-sourcées,
- Nouveaux intermédiaires utilisés dans les applications écrans plats (à cristaux liquides ou OLED),
- Démarrage sur pilote industriel des activités relatives aux matériaux superisolants de notre filiale Enersens.

b.1. Parfumerie – Arômes – Cosmétique

PCAS fabrique des molécules odorantes issues de la synthèse organique et des principes actifs destinés à la cosmétique. Ces molécules sont vendues aux fabricants de compositions parfumées ou des produits cosmétiques, leaders sur les marchés européens et américains.

PCAS propose à ses clients un catalogue de molécules et surtout une offre de synthèse exclusive produite sous accord de confidentialité, qui représente la majeure partie de son activité.

En millions d'euros	2012	2011	% d'évolution
Chiffre d'affaires	9,9	13,6	-27,2%

L'année 2012 aura vu une forte concurrence chinoise sur les prix pour les molécules odorantes et des ventes soutenues en principes actifs cosmétiques.

b.2. Nouvelles Technologies

Ce département regroupe une activité de photochimie basée en France et la filiale canadienne de St-Jean Photochimie. Il est spécialisé dans la production d'intermédiaires de synthèse, de polymères ainsi que de produits photosensibles destinés aux industries de la communication.

En millions d'euros	2012	2011	% d'évolution
Chiffre d'affaires	25,2	21,7	+16,1%

L'année 2012 a vu une progression significative de ce département dans le domaine des intermédiaires chimiques et des polymères

spéciaux. Par contre, la partie semi-conducteurs demeure affectée par une conjoncture toujours peu favorable.

b.3. Chimie de performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie, des lubrifiants et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

En millions d'euros	2012	2011	% d'évolution
Chiffre d'affaires	26,3	23,6	+11,4%

L'année 2012 montre une progression soutenue. Elle traduit la mise en place d'un contrat pour la fabrication de lubrifiants à compatibilité alimentaire et la progression des ventes sur les pays à forte croissance.

2.1.4 Analyse de la rentabilité (Résultat opérationnel courant)

En millions d'euros	2012	2011	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	11,1	4,9	+126,5%
Chimie Fine de Spécialité	1,2	2,6	(53,8%)
Autres activités	-	(0,1)	(100,0%)
TOTAL	12,3	7,4	+66,2%

Hors effet du Crédit Impôt Recherche

En millions d'euros	2012	2011	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	9,1	3,0	+203,3%
Chimie Fine de Spécialité	0,3	1,7	(82,4%)
Autres activités	-	(0,1)	(100,0%)
TOTAL	9,4	4,6	+104,3%

Le résultat opérationnel courant de l'année 2012 s'inscrit en hausse sensible par rapport à celui de 2011 bénéficiant principalement :

- du fort développement des activités en Synthèse Pharma Non-Exclusive,
- de la poursuite d'actions en faveur d'une maîtrise des coûts d'exploitation au sein de l'ensemble des sites du Groupe, qui ont plus que compensé les effets négatifs en Chimie Fine de spécialités d'un effet crise dans le marché de la micro-électronique ainsi que d'une marge brute moins favorable du fait d'une moins bonne répercussion des productions entre les sites de production, notamment dans les activités de Cométique et de Chimie de performance.

2.1.5 Analyse de la structure financière

L'endettement net du Groupe Dynaction se situe à 52,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 54,0 millions d'euros au 31 décembre 2011 (cf. note 13 des notes annexes aux comptes consolidés).

Principaux flux de trésorerie

En millions d'euros	2012	2011
MBA	18,9	12,4
BFR*	(4,3)	(6,1)
Impôts	(1,2)	(0,9)
Sous-total Exploitation	13,4	5,4
Investissements industriels	(9,2)	(8,3)
Investissements financiers	0,1	-
Sous-total Investissements	(9,1)	(8,3)
Coût de l'endettement financier net	(3,0)	(2,9)
Transactions avec les intérêts minoritaires	0,9	0,5
Variation nette de l'endettement*	(0,5)	(1,3)
Sous-total Financement	(2,6)	(3,7)
Variation de trésorerie	1,7	(6,6)

(*) dont +2,3M€ de Crédit Impôt Recherche en 2012 et +2,4M€ en 2011

- L'année 2012 a été marquée par les principaux événements suivants :
- la forte amélioration de la trésorerie d'exploitation consécutive à l'augmentation de la rentabilité opérationnelle du Groupe,
 - une dégradation du besoin en fonds de roulement de 4,0 millions d'euros (dont 2,4 millions d'euros au titre du Crédit Impôt Recherche 2011 dont le remboursement intervient après un délai de 3 ans).
 - désendettement de Dynaction : Dynaction a procédé, en janvier et février 2012, à des cessions de titres PCAS et Dynaction, lui permettant de disposer de la trésorerie nécessaire pour procéder, en avril 2012, au remboursement intégral de son crédit moyen terme qui s'élevait à 750 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

2.2 Résultats sociaux de Dynaction (normes françaises)

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	0,2	0,2
Résultat d'exploitation	0,0	(0,1)
Résultat net	(0,2)	(0,2)

L'amélioration du résultat exploitation est consécutive à une diminution des dépenses de fonctionnement.

Le résultat net ressort à - 0,2 million d'euros, après prise en compte, pour 0,1 million d'euros d'une reprise de provisions pour dépréciation des actions propres de et pour 0,3 million d'euros de la moins value enregistrée sur les cessions de titres PCAS et Dynaction (cf. Faits marquants).

Délais de paiement des fournisseurs (hors FNP)

Conformément au Code de commerce (article 441-4 issu du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, article 1^{er}), le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de Dynaction SA à la clôture des exercices 2012 et 2011 se décompose de la manière suivante en milliers d'euros :

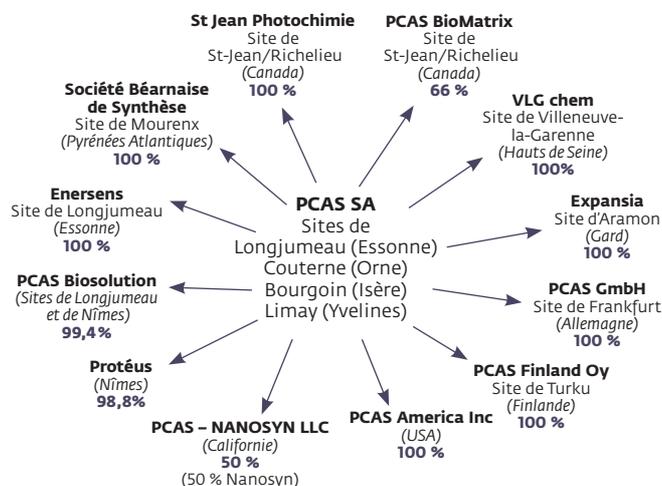
Solde au 31/12/2012 des dettes fournisseurs	Dont non échus	Dont échus			
		de 0 à 30 Jours	de 31 à 90 jours	de 91 à 180 jours	à plus de 180 jours
14	-	14	-	-	-

Solde au 31/12/2011 des dettes fournisseurs	Dont non échus	Dont échus			
		de 0 à 30 Jours	de 31 à 90 jours	de 91 à 180 jours	à plus de 180 jours
-	-	-	-	-	-

À la clôture de l'exercice 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs n'intégrait que des charges à payer.

2.3 Activité des filiales

Structure juridique du Groupe PCAS au 31 décembre 2012



(Cf. Périmètre de consolidation, note 3 des notes annexes des comptes consolidés)

2.3.1 Filiales

1. PCAS SA

(sites de Longjumeau, Bourgoin, Couterne et Limay)

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	112,3	110,9
Résultat d'exploitation	1,7	1,0
Résultat Net	(2,4)	0,4
Effectifs inscrits	515	520

Le chiffre d'affaires du pôle synthèse pharmaceutique augmente de 3,1 %. Dans le même temps, celui de la Chimie Fine de Spécialités enregistre une légère baisse de 0,3 %. Le résultat d'exploitation ressort à 1,7 million d'euros contre 1,0 million d'euros en 2011. Le résultat net s'élève à - 2,4 millions d'euros après prise en compte du résultat financier pour - 3,2 millions d'euros (qui intègre principalement le coût de la dette pour 2,9 millions d'euros, des dividendes reçus de filiales pour 1,2 million d'euros ainsi qu'une dépréciation des titres de participation de la filiale SBS pour 2,0 millions d'euros) du résultat exceptionnel pour - 4,7 millions (qui intègre des abandons de créances au profit des sociétés SBS, Protéus et Enersens pour 3,8 millions d'euros) ainsi que d'un produit d'impôt de 3,7 millions d'euros (correspondant au Crédit d'Impôt Recherche pour 2,5 millions d'euros et à un produit d'impôt net de 1,2 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

Le résultat net 2011 s'élevait à 0,4 million d'euros après prise en compte du résultat financier pour -2,7 millions d'euros (qui intégrait principalement le coût de la dette pour 2,8 millions d'euros, des dividendes reçus de filiales pour 2,0 millions d'euros ainsi que des abandons de créances au profit des sociétés Protéus et SBS pour un montant total de 2,2 millions d'euros) du résultat exceptionnel pour - 0,7 million d'euro ainsi que d'un produit d'impôt de 2,8 millions d'euros (correspondant au Crédit d'Impôt Recherche pour 2,2 millions d'euros et à un produit d'impôt de 0,5 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

2. Expansia SAS (Aramon)

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	26,6	20,4
Résultat Net	2,3	1,6
Effectifs inscrits	101	92

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température.

Le site industriel Expansia d'Aramon est régulièrement inspecté de nouveau avec succès en 2009 par la FDA.

L'année 2012 aura été marquée par la confirmation du redressement de la situation financière d'Expansia résultant du développement des activités du site, notamment dans le domaine des veinotoniques.

3. PCAS Finland Oy (Turku)

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	19,2	19,8
Résultat Net	1,0	0,3
Effectifs inscrits	117	123

Inspecté en 2013 avec succès, par la FDA (Food and Drug Administration), le site de Turku en Finlande est spécialisé dans la production de principes actifs injectables pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

L'activité de PCAS Finland a été soutenue par le développement des ventes et l'incubation de nouveaux produits.

4. VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	24,4	23,8
Résultat Net	2,1	1,3
Effectifs inscrits	94	105

VLG Chem, détenue à 100 % par PCAS SA depuis le 1^{er} janvier 2009, produit sur le site de Villeneuve La Garenne (cGMP) entre autres, pour le compte de Sanofi-Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

5. St-Jean Photochimie Inc. (Saint-Jean sur Richelieu)

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	7,1	6,4
Résultat Net	(0,5)	(0,1)
Effectifs inscrits	43	44

St-Jean Photochimie Inc., filiale à 100 % de PCAS, est implantée au Canada, à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, en plate-forme marketing et commerciale de l'activité photochimie de PCAS pour l'Amérique du Nord.

Les résultats du site ont été affectés en 2012 par une problématique spécifique de renchérissement du traitement des déchets industriels du site et une plus faible activité sur le 4^{ème} trimestre 2012.

6. Société Béarnaise de Synthèse SAS- SBS (Mourenx)

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	2,9	5,5
Résultat Net	0,5	0,5
Effectifs inscrits	12	12

Cette filiale, détenue à 100 % par PCAS, est spécialisée dans la production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine destinés notamment aux marchés de la parfumerie et de la cosmétique.

Voir *Faits marquants de l'exercice*

7. Protéus (Nîmes)

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	1,9	2,1
Résultat Net	-	0,1
Effectifs inscrits	24	28

Protéus, détenue à 98,8 % par PCAS, est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise et

produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio- industries pour PCAS ou pour le compte de tiers.

8. PCAS Biosolution

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat Net	-	-
Effectifs inscrits	1	1

PCAS Biosolution est une filiale commune (50 /50) entre PCAS et Protéus qui a débuté son activité en septembre 2006 et qui a vocation à produire des actifs, des intermédiaires pharmaceutiques et des « buildings blocks » en utilisant de nouvelles voies de synthèse chemico-biocatalytique.

9. Enersens

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat Net	0,6	(0,5)
Effectifs inscrits	-	-

Enersens a été créée en fin d'année 2010. Positionnée sur le marché des matériaux supers isolants, cette filiale développe une technologie innovante pour la production de plusieurs matériaux composites à base d'Aérogel de Silice, un matériau non combustible ultra léger destiné à la fabrication de complexes d'isolation thermique à haute performance.

2.3.2 Participations

PCAS Nanosyn (Californie)

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	2,0	2,9
Résultat Net	(0,5)	0,4
Effectifs inscrits	13	18

PCAS Nanosyn est une filiale commune (50/50) entre PCAS et Nanosyn.

Ce site de production cGMP (échelle Kilo-Lab) est destiné à servir de porte d'entrée dans l'outil industriel global du Groupe pour une des clientèles les plus innovantes du monde : les sociétés californiennes de biotechnologie.

PCAS Nanosyn a enregistré les effets d'un recul de ses activités, consécutif à un transfert sur un site français du Groupe d'un principe actif, ce qui a pesé sur ses résultats en 2012.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. Composition du Conseil d'Administration

La société DYNACTIION est aujourd'hui administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres. La durée des fonctions des administrateurs est de six années et ils sont toujours rééligibles. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Au 31 décembre 2012, il n'y a aucun administrateur élu par les salariés ou dont la cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale, ni aucun censeur.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2012 est la suivante :

- **Christian Moretti**, 23 rue Bossuet, 91160 Longjumeau
- **Caroline Millot**, 12 chemin Desvallières, 92410 Ville D'Avray
- **Jean-Robert Kervarec**, 5 rue Raoul Dufy, 27670 Saint-Ouen Du Tilleul
- **Alain Ferri**, 20 rue Murillo, 75008 Paris
- **Michel Fleuriet**, 13 rue Bonaparte, 75006 Paris
- **Jean-Louis Milin**, 11 rue d'Argenson, 75008 Paris
- **Jean-Pierre Richard**, 18 rue des Mathurins, 91570 Bièvres

3.2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

3.2.1 Missions

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Conseil d'Administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes le composant.

3.2.2 Bilan d'activité

Le Conseil d'Administration de Dynaction s'est réuni 2 fois en 2012 avec un taux de présence supérieur à 85 % pour chaque réunion.

3.3. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Par ailleurs, les mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

Christian MORETTI

Mandats exercés	Société
Président	Dynaction PCAS Anblan
Président du Conseil de Surveillance	Quantel (depuis novembre 2010)
Membre du Conseil de Surveillance	Rubis
Gérant non associé	SNC des Peupliers (jusqu'en 2008)
Administrateur	Saint-Jean Photochimie Inc Quantel (jusqu'en novembre 2010) Dynagreen (jusqu'en 2010)
Member of the Board	PCAS Nanosyn

Christian Moretti est par ailleurs administrateur de l'Union des Industries Chimiques (UIC), syndicat qu'il représente au Conseil Européen de l'Industrie Chimique (CEFIC).

Alain FERRI

Mandats exercés	Société
Administrateur	Dynaction Société Française d'Investissement (jusqu'en octobre 2011)
Membre du Conseil de surveillance	Clarins (jusqu'en décembre 2011)

Michel FLEURIET

Mandats exercés	Société
Administrateur	Dynaction Éditions Jacques Lafitte

Monsieur Michel Fleuriet est membre du Haut Conseil de la Certification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Jean-Louis MILIN

Mandats exercés	Société
Président du Directoire	Banque de Neuflyze (jusqu'en 2006)
Administrateur	Dynaction Gestion Mobilière (jusqu'en 2008) France Entreprises (jusqu'en 2008) Lepercq de Neuflyze Placements Chine (jusqu'en 2008) France Essor

Jean-Pierre RICHARD

Mandats exercés	Société
Président-Directeur-Général	Anblan (jusqu'en 2010)
Président du Conseil d'Administration	BLPR Conseils et Associés (jusqu'en 2010)
Président du Conseil de Surveillance	Mindscape (jusqu'en mai 2011)
Président	JPR Conseils SAS
Administrateur	Dynaction Clarten S.A (jusqu'en 2008)
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	PCAS (jusqu'au 10 mars 2011)

Jean-Robert KERVAREC

Mandats exercés	Société
Administrateur	Dynaction PCAS (jusqu'au 10 mars 2011)
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	PCAS (à compter du 10 mars 2011)

Caroline MILLOT

Mandats exercés	Société
Administrateur	Dynaction PCAS Renaissance Europe

Conformément aux critères retenus par le code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext auquel se réfère Dynaction, Madame Caroline Millot et Messieurs Alain Ferri, Michel Fleuriet et Jean-Louis Milin sont indépendants.

3.4. Comités spécialisés

Compte tenu de la structure simplifiée du Groupe Dynaction dont la quasi-totalité de l'actif net est désormais constitué par PCAS, il n'a pas été jugé utile de mettre en place des comités spécialisés. Par contre, ceux-ci sont en place chez PCAS.

Il convient notamment de préciser qu'en l'absence de comité d'Audit, les fonctions de ce comité sont exercées par le Conseil d'Administration.

3.5. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

i. Informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux (recommandation de l'AMF du 20 décembre 2010)

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Christian Moretti Président	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	332 446	256 937
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	332 446	256 937

Philippe Delwasse Directeur Général	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	91 654	60 668
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	91 654	60 668

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Christian Moretti Président	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 294	18 294	18 294	18 294
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	310 000	310 000	230 000	230 000
Avantages en nature (véhicule & prévoyance)	4 152	4 152	8 643	8 643
TOTAL	332 446	332 446	256 937	256 937

Philippe Delwasse Directeur Général	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	90 000	90 000	60 000	60 000
Avantages en nature (véhicule)	1 654	1 654	668	668
TOTAL	91 654	91 654	60 668	60 668

Tableau 3 : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (montants bruts en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés	
	2012	2011
Alain Ferri – Administrateur		
Jetons de présence	2 500	2 500
Autres rémunérations	-	-
Michel Fleuriet – Administrateur		
Jetons de présence	2 500	2 500
Autres rémunérations	-	-
Jean-Louis Milin – Administrateur		
Jetons de présence	2 500	2 500
Autres rémunérations	-	-
Jean-Pierre Richard – Administrateur		
Jetons de présence	2 500	2 500
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	10 000	10 000

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe.
Non applicable

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.
Non applicable

Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social.
Non applicable

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions PCAS	Date du Conseil d'Administration de PCAS	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2009
Christian Moretti Président	20 octobre 2006	180 000
Philippe Delwasse Directeur Général	20 octobre 2006	60 000
TOTAL		240 000

Le délai de conservation des actions gratuites PCAS est fixé à deux ans. A l'expiration de ce délai de conservation Monsieur Christian Moretti et Monsieur Philippe Delwasse doivent conserver, respectivement, 60 000 et 20 000 titres sur un compte nominatif, jusqu'à la cession de leurs fonctions de mandataires social.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.
Non applicable

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et levées durant l'exercice par les dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires.
Non applicable

Tableau 10 : Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite, aux avantages postérieurs au mandat et aux indemnités de non-concurrence pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Christian Moretti Président		X		X		X		X
Philippe Delwasse Directeur Général		X		X		X		X

Il convient de préciser qu'aucune de ces personnes n'a perçu en 2012 :

- de rémunération de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16,
- de jetons de présence en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés filiales de PCAS.

Enfin, il convient de préciser qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

ii. Critères de calcul des rémunérations variables

Néant

iii. Engagements de toute nature pris par PCAS pour les mandataires sociaux

Néant

iv. Montant des engagements de retraites et autres engagements

Néant

v. Participation des dirigeants dans le capital social

Au 31 décembre 2012, Monsieur Christian Moretti détenait 23,3% du capital et 33,44% des droits de vote de Dynaction (23,3 % du capital et 34,70% des droits de vote au 31 décembre 2011). Par ailleurs, Monsieur Christian Moretti détenait au 31 décembre 2012, 196 251 actions du capital de PCAS.

Au 31 décembre 2012, Monsieur Philippe Delwasse ne détenait aucune action du capital de Dynaction. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse détenait au 31 décembre 2012 60 000 actions du capital de PCAS.

En outre, les dirigeants de Dynaction (Messieurs Christian Moretti et Philippe Delwasse), ne détiennent aucune option de souscription d'actions de Dynaction.

4. PERSPECTIVES ET GESTION DES RISQUES

4.1. Evènements postérieurs à la clôture

PCAS a finalisé le 20 mars 2013 la cession de la Société Béarnaise de Synthèse (SBS) au Groupe industriel français DRT, spécialisé dans la valorisation de colophane et de l'essence de térébenthine extraites de la résine de pin (paragraphe 1.1 Faits marquants).

Excepté la cession de SBS, il n'existe pas d'autre évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière et sur le patrimoine du Groupe Dynaction.

4.2. Perspectives

• Tendances 2013

La stratégie de développement du Groupe est axée sur l'augmentation de la part des produits propriétaires, le développement de technologies différenciantes et une expansion géographique de ses marchés. Selon les recommandations du Conseil d'Administration, La Direction Générale du groupe concentre, en 2013, son action sur la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

Stratégie à moyen terme

Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années demeurent :

- une augmentation du nombre de produits propriétaires tant en Synthèse Pharmaceutique (Principes Actifs génériques) qu'en Chimie fine de Spécialité (produits de performance, polymères spéciaux...), grâce à un effort soutenu, innovant et ciblé en R&D ;
- le développement de partenariats sur la logique « scale up » avec des clients leaders sur leurs marchés ;
- l'extension géographique de la présence commerciale et logistique du Groupe, dans la continuité des implantations réalisées

- en 2010 par PCAS China en Chine et PCAS Nanosyn en Californie, générant déjà plusieurs millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- le développement de nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la chimie verte et du développement durable,
- le développement des plans de progrès dans la gestion des projets et l'exploitation des sites.

4.3. Facteurs de risque et assurances

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans cette section.

4.3.1 Risques industriels et environnementaux

• Organisation interne, budgets engagés

Les activités du groupe sont encadrées par un ensemble de réglementations locales et nationales en constante évolution dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de la santé et de l'hygiène qui impose de nombreuses prescriptions complexes et contraignantes.

Ces réglementations ont notamment trait à la sécurité industrielle, aux émissions et rejets dans l'air, l'eau et le sol ; à l'utilisation, la production et au stockage de substances chimiques ; ainsi qu'à la gestion et au traitement des déchets.

L'ensemble des sites du groupe est soumis à un suivi régulier des autorités compétentes au travers des inspections effectuées par les DREAL locales (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). La fréquence et la nature de ces inspections est fonction du type d'autorisation auquel est soumis le site.

Les ingénieurs de la compagnie d'assurance qui gère les polices « Dommages aux biens », sont également partie prenante dans cette évaluation régulière.

L'application de la politique HSE dans les sites de production est placée sous l'autorité de la Direction Générale qui met en œuvre les moyens nécessaires pour préserver la sécurité des salariés et de l'outil industriel contre tout risque d'accident majeur, dans le cadre de délégations consenties aux Directeurs de sites. La coordination HSE du groupe est assurée au niveau de la direction industrielle.

Les services Hygiène, Sécurité et Environnement des sites sont chargés de la veille réglementaire, du respect des réglementations en vigueur, de la formation HSE et de la communication avec les autorités de l'Etat.

Le niveau de qualification des personnels opérant sur site est particulièrement élevé. Le parcours de formation au poste de travail est par ailleurs complété par des sessions de formations régulières, ciblées sur les aspects risques industriels et environnementaux (une partie importante du budget formation des sites y est consacrée). Des audits internes permettent de vérifier les connaissances acquises.

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes :

- En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables. Cependant les dépenses d'investissements liées spécifiquement à la sécurité et à l'environnement peuvent être estimées à environ 30 % du montant total des investissements.
- En 2012, on peut toutefois citer plusieurs investissements importants visant à renforcer la performance en matière de protection de l'environnement : le site de Limay a réceptionné fin d'année une unité de traitement de COV (Composés Organiques Volatils) comparable à celle de nos sites de Villeneuve la Garenne et de Turku, et dont la mise en service sera effective dès les premiers mois de 2013. Dans ce même objectif, l'usine de Couterne a engagé en 2012 un programme de collecte de ses émissions gazeuses en vue d'une incinération directe sur site. Enfin, une nouvelle station de traitement des eaux plus performante est en cours de construction sur le site d'Aramon. Elle sera opérationnelle courant 2013,
- Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle ou au travers de leur participation à divers comités qui peuvent être différents selon les établissements. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Le Groupe PCAS dispose d'un « Système Centralisé du Management des Accidents » en liaison avec les Responsables Sécurité et Environnement de chaque site. Son but est d'optimiser le niveau de sécurité en capitalisant le retour d'expériences (REX) entre les différents sites. Ce système permet de mieux étudier les risques spécifiques inhérents à l'activité, de définir des modes opératoires adaptés et de mieux cibler la formation du personnel.

Les éléments techniques permettant de se prémunir d'un risque environnemental font l'objet d'une surveillance particulière et d'une maintenance renforcée (capteurs, rétentions, unités de traitement, etc...).

Des études d'impact sur l'environnement sont également régulièrement effectuées à la demande des autorités. Elles concernent aussi bien le bruit que les rejets dans l'air ou dans l'eau ; et viennent en complément des nombreuses mesures réalisées en auto contrôle tout au long de l'année.

Consommation de ressources (eau, énergie, matières premières)

Globalement au niveau des usines de chimie organique européennes du Groupe, les consommations ont été les suivantes :

	2012	2011	%
Gaz (MWh)	51 150	48 161	+6,2%
Electricité (MWh)	35 769	36 492	(2,0%)
Vapeur hors combustion gaz (MWh)	12 920	13 145	(1,7%)
Eau (m ³)	221 931	209 472	+5,9%

L'augmentation des consommations d'eau et de gaz s'explique par une plus forte activité globale, principalement sur les sites d'Aramon et de Couterne. L'installation d'une nouvelle chaudière plus performante a permis de réduire la consommation de gaz sur le site de Limay.

Par ailleurs des plans d'économie ciblés ont permis une réduction sensible de la consommation d'électricité. Les résultats obtenus sont particulièrement significatifs pour les sites de VLG et Couterne, ceci malgré la hausse d'activité constatée.

La consommation de vapeur hors combustion de gaz est en retrait du fait d'une activité plus faible sur les sites consommateurs (seuls les sites de Bourgoin, Turku et SBS sont concernés)

Chaque usine développe un plan d'amélioration et d'optimisation visant à réduire les quantités de matières premières engagées dans les procédés de fabrication (principalement les solvants organiques) à chaque fois que cela est rendu possible techniquement. Le recyclage ou la valorisation de certains solvants est également étudié.

Rejets de Gaz à Effet de Serre (GES)

Conformément à la réglementation en vigueur en France, le Groupe PCAS a procédé à une évaluation des émissions de GES de ses sites français, qui en 2011, ont représenté un total d'environ 25 000 tonnes.

Application de la réglementation en vigueur

Toutes les activités de PCAS sont soumises à de nombreuses réglementations.

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement ce cadre réglementaire en liaison avec les administrations concernées : DREAL, Agence de l'Eau...

Réglementations applicables aux différents secteurs d'activités

Les types d'autorisations auxquels sont soumis les sites industriels du Groupe PCAS en France sont les suivants :

SEVESO Haut : Bourgoin et Couterne

SEVESO Bas : Aramon et Mourenx

Autorisation : Limay et Villeneuve la Garenne.

En ce qui concerne les sites à l'étranger, Saint-Jean-sur-Richelieu au Canada bénéficie d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement du Québec tandis que le site classé de PCAS Finland à Turku est soumis à l'autorisation de l'Administration finlandaise et à celle de l'Agence du Médicament locale.

La maîtrise des risques industriels suppose de les identifier et de les hiérarchiser afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires, ce à quoi s'attachent en permanence la Direction Générale de PCAS, le Directeur des Opérations, le Directeur Industriel et les différents Directeurs de sites. Une part importante du travail de Recherche et Développement est consacrée à cette phase d'identification des risques ; et en particulier lors du lancement de nouvelles productions ou lorsqu'une modification de procédé ou d'installation est rendue nécessaire.

A chaque nouveau procédé est associée une approche d'identification et d'évaluation des risques. L'ensemble de ces données est intégré dans l'élaboration d'un dossier procédé. L'inventaire des dangers, réalisé au travers de l'étude de dangers, est réévalué régulièrement dans le cadre de modifications de procédés ou d'installations, d'évolutions réglementaires ou encore de nouveaux projets.

Les programmes de réduction du risque à la source se sont poursuivis en 2012 par des actions de substitutions des solvants et des matières premières les plus dangereux, des actions d'amélioration des procédés et la mise à niveau de procédures et équipements.

Chaque site est audité très régulièrement dans cette perspective.

Tout événement significatif sur une installation ou une fabrication justifie par ailleurs la réalisation d'une analyse des causes ou la révision d'une étude dans les plus brefs délais.

Un soin particulier est apporté aux sites « Seveso » (tels que définis par la Directive européenne 96/80/CE du 9 décembre 1996, dite Directive « Seveso seuils hauts »). Ces sites sont au nombre de deux au sein de PCAS (2 autres sites étant classés « Seveso seuils bas »).

Un SGS (Système de Gestion de la Sécurité) est opérationnel sur l'ensemble de ces unités de production et couvre tous les aspects de la politique de prévention des accidents majeurs. Des études de sécurité permettent d'identifier les dangers qu'ils soient de type physique, chimique ou biologique et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et les cibles potentielles. Ces sites sont également au cœur de la mise en place de PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques).

Par ailleurs, PCAS favorise l'échange d'expériences entre ses sites qui disposent de systèmes de collecte des incidents. Cette politique de maîtrise des risques se traduit par une amélioration continue des performances et permet de réduire les taux d'accidents du travail et de presque accidents. En outre, la politique du Groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche sécurité.

Accidents du travail

	2012	2011
Nombre d'accidents du travail	50	66
Pourcentage d'accidents du travail par rapport aux effectifs moyens :	5%	7%

Étude d'évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement

D'une manière générale les émissions dans l'air et dans l'eau font l'objet de surveillances étroites et constituent un axe important de la politique d'investissement.

La recherche de solutions technico-économiques acceptables est systématique afin d'accompagner les fréquents resserrements des seuils d'émissions.

Des audits internes et externes sont régulièrement menés sur chaque site pour vérifier la conformité des pratiques quotidiennes, notamment sur les rejets dans l'air et dans l'eau et sur les maîtrises thermiques des procédés.

Par ailleurs des relevés d'émissions sonores liées à l'activité des sites sont régulièrement réalisés conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Nous n'avons connaissance d'aucun litige en cours sur une question environnementale.

Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés

La sécurité et la protection de l'environnement font partie intégrante de « l'Engagement de Progrès » auquel adhère PCAS. Pour chaque établissement est publié le « Document Unique » qui répertorie l'ensemble des risques inhérents à l'activité et indique les mesures de prévention et d'amélioration à engager. Cette démarche répond à l'une des directives européennes. Par ailleurs, le personnel de chaque site est impliqué directement dans la gestion des risques.

L'ensemble du personnel d'exploitation reçoit les formations nécessaires à cet effet.

Application des procédures aux implantations PCAS hors hexagone

La stratégie de sécurité et de protection de l'environnement de PCAS est appliquée dans les sites étrangers de PCAS en les adaptant en fonction des conditions géographiques et réglementaires locales.

Application des procédures aux sous-traitants PCAS

PCAS a nommé, sur chaque plate-forme de production chimique, un Responsable Sécurité Transport et un Responsable Sécurité Maintenance. Ils ont, entre autres, la responsabilité de faire appliquer à tout prestataire de service intervenant sur un site de production les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement concerné.

Niveau des risques

Malgré toutes les précautions prises conformément aux réglementations en vigueur, les activités chimiques de PCAS et ses filiales présentent des risques aléatoires raisonnablement couverts par les polices d'assurances du Groupe, sans que ceci puisse constituer une certitude de couverture dans tous les cas possibles.

4.3.2 Risques juridiques

Une procédure à l'encontre d'un tiers faisant suite à un prêt accordé à celui-ci dans le cadre de la reprise d'une société du Groupe et non remboursé à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, est toujours en cours. La créance correspondante est entièrement provisionnée.

PCAS a fait l'objet d'une condamnation en 2009 par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). Suite à l'appel interjeté par PCAS, la Cour, tout en prononçant la nullité du jugement, a néanmoins confirmé en 2012 le principe de responsabilité et ordonné une mesure d'instruction pour évaluer le préjudice. Un Pourvoi en Cassation a été formé à l'encontre de cet Arrêt.

Par décision du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF (ancienne filiale de PCAS) ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant exécutoire, cette somme a fait l'objet d'un versement sur un compte séquestre. La Cour d'Appel de Paris, par arrêt rendu le 27 janvier 2011, a condamné la société PCAS au versement d'une provision de 100 000 USD, à prélever sur la somme séquestrée. Suite au pourvoi formé par PCAS, la Cour de Cassation a cassé en 2012, dans l'un de ses aspects, l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris. Le Groupe maintient sa position dans l'attente du renvoi de l'affaire devant la Cour d'Appel.

A la connaissance de la société et hormis les cas ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société à connaissance), qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Cette situation ne signifie pas que Dynaction ou ses filiales soient à l'abri de risques juridiques futurs.

4.3.3 Risques de marché

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de la Direction du Groupe et de la Direction Financière.

Risque de liquidité (*)

Le financement du Groupe est principalement assuré au travers de PCAS SA qui couvrait respectivement 87% et 83% de l'endettement net du Groupe au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011. La Direction Financière du Groupe surveille sur une base mensuelle au minimum les positions de trésorerie et la structure de financement du Groupe.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la direction du Groupe sont le montant de l'endettement net, le montant des ressources disponibles ainsi que le respect des covenants.

Au 31 décembre 2012, les ratios des crédits syndiqués (solde de 14,62 millions d'euros au 31 décembre 2012) sont respectés et sont respectivement de 2,44 pour le ratio de levier ; 0,71 pour le ratio de gearing et 7,14 pour le ratio de couverture des frais financiers (Cf. respectivement les notes 13 et 12 des notes annexes aux comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2012).

Enfin, au 31 décembre 2012, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe se montent à 1,0 million d'euros, et le Groupe avait également la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 4,0 millions d'euros.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En particulier, suite à des cessions de titres PCAS et Dynaction intervenues en janvier et février 2012, Dynaction a disposé de la trésorerie nécessaire pour procéder, en avril 2012, au remboursement intégral de son crédit moyen terme qui s'élevait à 0,75 million d'euros au 31 décembre 2011.

Risque de change

Les ventes en devises ont représenté 15 % du chiffre d'affaires dont 14,6% en dollars US et 0,4% en devises diverses. La sensibilité du résultat à la variation des monnaies est donc essentiellement réduite au dollar US. Elle est partiellement compensée par les achats effectués en dollars US qui ont représenté, en 2012, 37% des ventes en dollars US et par une couverture de change systématique des soldes bilanciaux.

Une baisse de 10 % du dollar US face à l'euro a un impact en année pleine estimé à 1,5 million d'euros sur le résultat opérationnel.

En 2012, l'évolution du dollar US a impacté les ventes à hauteur de +1,5 million d'euros par rapport à 2011.

En K€	USD	CAD	AUTRES
Actifs	7 081	100	2
Passifs	1 041	345	9
Position nette avant gestion	6 040	(245)	(7)
Position hors bilan	(13 906)	(80)	-
Position nette après gestion	(7 866)	(325)	(7)

(*) Les informations de ce paragraphe font partie des informations requises dans les notes annexes aux comptes consolidés au titre de la norme IFRS 7 (note 2.24) et sont couverts par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés.

Le Groupe Dynaction a décidé de couvrir par anticipation une partie de son exposition nette au dollar US, en souscrivant 13,4 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,2926.

Risque de taux (*)

Les emprunts long et moyen terme représentent 63% de la dette financière totale du Groupe. Les emprunts à taux fixe représentent 55% de la totalité des emprunts long et moyen terme. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique financière de répartition des risques, le Groupe a mis en place des produits de couverture sur 73% de ses emprunts long et moyen terme à taux variable.

La mise en place des produits de couvertures rattachés au crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place en 2007, et renégocié en 2012 (cf. note 13 des notes annexes aux comptes consolidés), a eu un impact net d'impôts différés de -0,04 million d'euros au niveau du compte de résultat.

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2012 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,235 million d'euros.

4.3.4 Autres risques

Risque clients – Risque pays (*)

En dehors de l'activité réalisée avec les clients partenaires (anciens propriétaires de sites rachetés par PCAS), le Groupe Dynaction, en raison de la diversification et de la nature de ses activités, n'est pas exposé à un risque majeur de concentration clients.

En termes d'insolvabilité, le risque peut être considéré comme très faible, le portefeuille clients étant composé dans sa quasi-totalité de grands noms dans les différentes activités du Groupe. Il suffit d'examiner le montant des provisions pour créances douteuses pour constater qu'il s'élève en 2012 à 0,2 million d'euros et en 2011 à 0,1 million d'euros (cf. note 9 des notes annexes aux comptes consolidés). Toutefois, à titre indicatif, la créance client la plus importante au 31 décembre 2012 s'élève à 2,7 millions d'euros. Même improbable, le défaut de ce client pourrait entraîner une perte d'égal montant.

En 2009, la direction du Groupe a décidé de souscrire un contrat d'assurance crédit au niveau de l'ensemble des entités françaises du Groupe qui a pris effet au 1er janvier 2010.

En ce qui concerne le risque pays, la plus grande part du chiffre d'affaires est réalisée avec des pays fortement industrialisés. En 2012, 80,2% des ventes du Groupe étaient réalisées entre la France, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Il convient par ailleurs de mentionner la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005 au niveau de PCAS SA, VLG et Expansia. Les créances cédées au Factor au titre de ce contrat s'élèvent à 15,9 millions d'euros au 31 décembre 2012

contre 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2011. Conformément à la norme IAS 39, ces créances cédées n'ont pas été déconsolidées dans les comptes consolidés du Groupe Dynaction.

Risque fournisseurs

Les achats de matières premières du Groupe peuvent être classés en deux catégories :

- des matières premières faisant partie des «commodités» ou vendues sur catalogue et qui se trouvent de ce fait sur des marchés très concurrentiels,
- des matières premières dites «stratégiques» qui font l'objet, dans la mesure du possible, d'au moins deux sources d'approvisionnement.

Par ailleurs, tous les fournisseurs font l'objet d'une évaluation régulièrement mise à jour.

Risque informatique

PCAS contrôle la pérennité et la confidentialité de son patrimoine d'informations à travers des procédures internes et externes permettant la continuité des activités vitales.

Ces procédures sont hiérarchisées en fonction de la notion de risques opérationnels et audités par des contrôles et le suivi d'indicateurs.

4.3.5 Assurances et couverture des risques

PCAS gère ses risques en s'appuyant sur une politique globale de prévention des risques industriels et environnementaux telle que décrite dans les chapitres précédents.

PCAS a mis en place l'ensemble des assurances raisonnablement nécessaires pour couvrir les risques identifiés, sans que, comme déjà mentionné, ceci puisse constituer une garantie de couverture de tous les risques possibles.

C'est ainsi que PCAS a souscrit :

- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile avant et après livraison ;
- un contrat d'assurance spécifique pour couvrir les risques d'atteinte à l'environnement sur ses sites chimiques ;
- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses biens, assorti d'une garantie de perte d'exploitation ;
- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses marchandises transportées.

Les niveaux de couverture pour 2012 sont les suivants :

- les conséquences financières de la responsabilité civile du fait de l'exploitation industrielle et du fait des activités commerciales sont couvertes à hauteur de 30 millions d'euros (franchise de 7 500 euros à 100 000 euros en fonction du risque couvert) ;
- un contrat spécifique a été souscrit pour garantir les conséquences pécuniaires résultant des dommages corporels maté-

(*) Les informations de ce paragraphe font partie des informations requises dans les notes annexes aux comptes consolidés au titre de la norme IFRS 7 (note 2.24) et sont couverts par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés.

riels et immatériels causés aux tiers et résultant d'atteinte à l'environnement accidentelle ou non accidentelle et ce à hauteur de 10,0 millions d'euros (franchise de 75 000 euros à 100 000 euros en fonction du risque couvert) ;

- les conséquences financières résultant d'un sinistre ayant pour conséquence des dommages aux biens tels que bâtiments, matériel, marchandises... ainsi que les conséquences financières résultant de la perte d'exploitation consécutive à l'interruption ou à la réduction d'activité par suite d'un dommage matériel sont assurées avec une limitation contractuelle d'indemnités, toutes garanties confondues, fixée à 75 millions d'euros ou 112 millions d'euros selon les sites (franchise de 20 000 euros à 150 000 euros en fonction du risque couvert) ;
- les conséquences financières résultant des dommages subis par les marchandises lors de leur transport par un transporteur externe en tous points du globe, sont garanties à hauteur de 2 millions d'euros (franchise de 500 euros pour vol et sans franchise pour les autres dommages).

5. DYNACTIION ET SES ACTIONNAIRES

5.1. Informations relatives au capital

Forme des actions

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur identifiable conformément aux dispositions de l'article 263-I de la loi du 24 juillet 1966. Dans ce dernier cas, la société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, la quantité de titres détenus et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article 263-I de la loi du 24 juillet 1966.

Capital souscrit

Depuis le 17 décembre 2004, le capital social est fixé à la somme de 19 775 052,00 euros. Il est divisé en 3 295 842 actions de 6,00 euros de nominal.

5.2. Actionnariat du Groupe

Répartition actuelle du capital et des droits de vote - Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2012, la société a pu identifier, suite à une enquête Euroclear, le nombre d'actionnaires comme étant d'environ 1 911 (titres au porteur et titres nominatifs).

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital est la suivante :

Noms	Actions de capital	% de participation	Droit de vote	% droit de vote
Actions nominatives				
Christian Moretti (*)	515 565	15,64	771 780	20,22
Anblan SA	252 361	7,66	504 722	13,22
Eximium SA (Groupe Michel Baulé) (**)	853 967	25,91	853 967	22,37
DRT (Dérivés Résiniques et Terpéniques)	90 000	2,73	180 000	4,71
J. R. Kervarec	44 020	1,34	87 540	2,29
Autres titres nominatifs	1 473	0,04	2 749	0,07
Actions au porteur				
Adroit Private Equity AG	339 378	10,30	339 378	8,89
Autres titres au porteur	1 084 940	32,92	1 077 498	28,23
Autodétention	114 138	3,46	-	-
	3 295 842	100,00	3 817 634	100,0

(*) y compris 39 350 titres au porteur

(**) y compris 143 952 titres au porteur

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés, ci-dessus, ne détient directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. À la connaissance du Conseil d'Administration, les déclarations de franchissements de seuils sont les suivantes :

- le 31 mars 1998, SG France Opportunités - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital ;
- le 7 juillet 2000, Christian Moretti et Anblan - Franchissement à la hausse du seuil des 33,33 % des droits de vote consécutif à l'acquisition par Dynaction de 185 550 de ses propres actions et de la diminution corrélative du nombre total de droits de vote de Dynaction du fait de la privation des droits de vote attachés aux actions ainsi rachetées ;
- le 11 mai 2001 - Adroit Private Equity AG (filiale de la Rentenanstalt/Swiss Life) - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % et 10 % de capital et des droits de vote ;
- le 3 octobre 2002, SG France Opportunités - Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et des droits de vote ;
- le 14 avril 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (5,37 % du capital et 4,63 % des droits de vote) ;
- le 30 avril 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (6,14 % du capital et 5,01 % des droits de vote) ;

- le 4 juin 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (7,03 % du capital et 5,74 % des droits de vote) ;
- le 13 novembre 2008, la société Eximium (contrôlée à 100 % par Monsieur Michel Baulé et sa famille) – Franchissement à la hausse du seuil de 10 % du capital de la société (11,32 % du capital et 9,23 % des droits de vote) ;
- Le 21 juillet 2009, la société Adroit Private Equity AG - Franchissement à la baisse du seuil de 15 % du capital de la société (14,94 % du capital et 12,19 % des droits de vote) ;
- Les 14 et 28 août 2009, société Eximium (contrôlée par Monsieur Michel Baulé) - Franchissement à la hausse du seuil de 15 % du capital de la société (15,93 % du capital et 13,00 % des droits de vote) ;
- Le 1^{er} décembre 2009, Monsieur Christian Moretti – Franchissement à la hausse des seuils de 20% du capital et 25 % des droits de vote (respectivement 23,30% du capital et 33,16% des droits de vote) ;
- Le 11 juin 2010, société Eximium (contrôlée par Monsieur Michel Baulé) – Franchissement à la hausse du seuil de 15 % des droits de vote de la société (17,79 % du capital et 15,24 % des droits de vote) ;
- Le 27 avril 2011, société Eximium (contrôlée par Monsieur Michel Baulé) - Franchissement à la hausse du seuil de 20 % du capital de la société (21,54 % du capital et 18,45 % des droits de vote) ;
- Le 2 mai 2011, société Montségur Finance - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société (6,48 % du capital et 5,55 % des droits de vote) ;
- Le 12 mai 2011, société Adroit Private Equity AG - Franchissement à la baisse du seuil de 10 % des droits de vote de la société (10,30 % du capital et 8,82 % des droits de vote).
- Le 13 avril 2012, société Eximium (contrôlée par Monsieur Michel Baulé) - Franchissement à la hausse du seuil de 20 % des droits de vote de la société (23,46 % du capital et 20,09 % des droits de vote).
- Le 18 juillet 2012, société Eximium (contrôlée par Monsieur Michel Baulé) - Franchissement à la hausse du seuil de 25 % du capital de la société (25,08 % du capital et 20,98 % des droits de vote). A l'occasion de ce franchissement de seuil, la société Eximium a effectuée la déclaration d'intention suivante :
 - « L'acquisition de titres sur le marché a été réalisée sur les fonds propres de l'entreprise ;
 - Eximium agit seul et n'envisage pas de prise de contrôle ;
 - Eximium envisage de poursuivre ses achats, en fonction des conditions de marché ;
 - Eximium n'a pas l'intention de faire modifier la stratégie de la société et n'envisage aucune des opérations listées dans

l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF, – Michel Baulé, président d'Eximium, n'a pas l'intention de solliciter un poste d'administrateur dans Dynaction ; – Eximium n'a pas conclu d'accord de cession temporaire portant sur les actions et/ou les droits de vote de la société Dynaction».

Par ailleurs, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

L'Assemblée Générale du 24 avril 2012 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les actions de la société en vue d'en régulariser le cours, dans les conditions et limites fixées par les articles L. 225-209 et suivants de la loi du Code de commerce, en fixant le nombre maximum d'actions à acheter à 329 584, le prix maximum d'achat à 20,0 euros hors frais d'acquisition, le tout pour un montant maximum de 6 591 680 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois. Le Conseil d'administration proposera à la prochaine Assemblée le renouvellement de cette autorisation.

5.3. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

5.3.1 Politique de distribution de dividendes

A l'avenir, Dynaction a pour objectif de pratiquer une politique de distribution de dividendes représentant environ 20 % de son résultat net consolidé part du Groupe, étant précisé que le montant effectivement versé sera chaque année ajusté en fonction de la stratégie du Groupe, de ses performances financières et des conditions de marché. Ainsi, cet objectif ne constitue pas un engagement du Groupe, mais dépendra entre autres des besoins d'investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement.

5.3.2 Tableau de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices

Il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

5.4. Opérations afférentes aux titres de la société

Le nombre d'actions propres détenues par la société Dynaction SA s'élève à 114 138 pour une valeur au prix d'achat de 2 865 milliers d'euros. Ces actions représentent 3,46 % du capital de la société.

5.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Dans le cadre des dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 24 avril 2012 a donné au Conseil d'Administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires.

Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 19 775 052 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS et dont le solde à rembourser au 31 décembre 2012 s'élève à 11,8 millions d'euros (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendrait intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

6. DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1. Informations sociales

6.1.1 Effectifs du Groupe

	2012	2011
Effectifs inscrits au 31 décembre	910	928
Répartition par contrat		
En contrat à durée indéterminée	866	868
En contrat à durée déterminée	44	60
Répartition par catégorie professionnelle		
Cadres	211	205
Non cadres	699	703
Répartition par âge		
Moins de 25 ans	38	42
Entre 25 et 34 ans	174	184
Entre 35 et 44 ans	294	309
entre 45 et 54 ans	298	287
55 ans et plus	106	106
Répartition par sexe		
Femmes	232	236
Hommes	678	692

Nous pouvons constater une légère diminution des effectifs en 2012.

	France		Europe		Amérique du Nord		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Effectifs inscrits au 31 décembre	747	759	118	124	45	45	910	928
Répartition par activité								
Synthèse Pharmaceutique	391	399	117	123	2	1	510	523
Chimie Fine de Spécialité	355	359	1	1	43	44	399	404
Autres activités	1	1	-	-	-	-	1	1

6.1.2 Rémunérations

Frais de personnel

Les dépenses d'intérim représentent 1,2 % de la masse salariale en 2012 contre 2,4 % en 2011.

Les frais de personnel ont évolué comme suit :

En millions d'euros	2012	2011	%
Masse salariale	36,3	36,7	(1,1%)
Charges sociales	15,9	16,2	(1,2%)
Intéressement	0,7	0,5	-
Participation	0,3	-	-
Indemnités retraites / Frais de santé	0,5	0,4	-
Total	53,7	53,8	(0,2%)

6.1.3 Politique de Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines repose sur des valeurs fortes. L'attachement à ces valeurs fondamentales se traduit concrètement sur le terrain. Au centre de ces valeurs : la recherche constante de la meilleure réponse aux attentes des clients et des consommateurs, avec des solutions industrielles sécurisées, compétitives, innovantes et durables. La sensibilisation aux principes du développement durable de tous les collaborateurs de l'entreprise était en effet un des points forts de la Charte du Responsible Care (Engagement de Progrès) que PCAS a signée dès 2006 aux côtés d'autres grands chimistes français, comme Arkema et Rhodia.

L'expertise et l'engagement de ses collaborateurs sont une des principales forces du Groupe. Motivation des salariés et valorisation des ressources humaines sont donc placées au cœur de la politique sociale du Groupe.

La diversité des métiers et des activités de PCAS, leur fort potentiel de développement, d'innovation et de challenges personnels, offrent au Groupe la possibilité d'une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.

La proximité, le dialogue et l'interaction constante sont des éléments primordiaux dans les relations professionnelles entre services, notamment entre les services Marketing & Ventes, R&D, Pilote, Production et Qualité et Affaires Réglementaires. Ils permettent à PCAS d'atteindre un très haut niveau de réactivité qui est très apprécié par la clientèle. La taille humaine des sites du Groupe facilite la diffusion de communications informelles et le partage des objectifs.

La Direction des Ressources Humaines s'attache à améliorer, en permanence, la gestion des talents. Un de ses objectifs est de détecter tout nouveau potentiel et de lui assurer une évolution de carrière en adéquation avec son profil et son savoir-faire. Une large ouverture est faite aux jeunes diplômés, stagiaires et VIE (Volontaires à l'International en Entreprise).

Dans un esprit gagnant/gagnant, ces jeunes recrues apportent à PCAS leur savoir, leur dynamisme, leur créativité, et PCAS leur offre l'opportunité d'une première embauche.

La mobilité interne est un des facteurs essentiels de motivation. Tout nouveau poste est d'abord offert en priorité au personnel en place. Une gestion des Ressources Humaines centralisée au niveau du Groupe permet de développer la mobilité d'un site à l'autre et d'assurer des transferts de savoir-faire. L'EIA (Entretien Individuel Annuel) permet aussi, de mesurer le degré de motivation à la mobilité. Ainsi, depuis 2004, plusieurs collaborateurs finlandais ont intégré avec succès les sites de Limay et d'Aramon (France) dans le cadre de la mutualisation de ressources critiques (R&D, Qualité, Affaires réglementaires, etc.). Des cadres français se sont également implantés aux États-Unis et au Canada.

En 2012, le Groupe a procédé au recrutement de 55 personnes en contrats à durée indéterminée, contre 44 personnes en 2011.

Les licenciements ont concerné 19 personnes en 2012 (adaptation des effectifs de VLG Chem), contre 49 personnes en 2011 (adaptation des effectifs d'Expansia).

Les valeurs du Groupe Dynaction

- Valorisation de l'individu et de ses compétences.
- Sécurité physique des collaborateurs.
- Parité hommes-femmes.
- Respect des différences.
- Amélioration continue de la performance économique
- Management attentif à la qualité du dialogue.
- Niveau élevé d'exigence sur la qualité des produits.
- Respect de l'environnement.
- Écoute attentive des attentes du client.

6.1.4 Organisation du travail

Le travail du personnel est organisé au niveau de chaque site avec prise en compte des besoins de production et en fonction des données prévisionnelles d'activité. Les équipes de production sont ainsi organisées en équipes qui peuvent aller du 1*8 au 5*8. En particulier, le travail du personnel en France est organisé dans le cadre de durées légales ou conventionnelles applicable en France. Il en est de même pour les sites étrangers du Groupe, PCAS Finland et St Jean Photochimie.

Le taux d'absentéisme du Groupe ressort à 3,73% en 2012 contre 3,77% en 2011.

6.1.5 Formation

L'engagement du Groupe en matière de formation

Accroître la performance globale et gérer l'organisation de la manière la plus efficace possible par un effectif qualifié, bien formé et professionnel. La formation continue doit soutenir l'amélioration en continu des hommes et de l'organisation. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé un budget de près de 0,5 million d'euros en 2012.

Objectifs généraux

Contribuer à la constitution d'un effectif compétent, bien formé et professionnel, renforcer le management par projet et adopter des pratiques efficaces en matière de gestion afin de favoriser l'innovation et l'amélioration continue de la performance.

Modalités de gestion de la politique de formation continue

Le ciblage des besoins en formation est déterminé par l'entretien annuel de progrès et l'évaluation des compétences professionnelles de chaque collaborateur. Privilégier l'offre de formation locale, intra entreprise et formations internes permet au Groupe d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs une meilleure accessibilité à la formation.

Le nombre moyen par salarié de jours de formation est de 2,6 jours en 2012, contre 1,8 jours en 2011.

6.1.6 Egalité professionnelle

Convaincu que la mixité et la diversité constituent de véritables facteurs d'efficacité et de modernité au sein du Groupe, nous considérons que l'égalité professionnelle doit permettre à l'ensemble du personnel de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle et de rémunération.

A ce titre le Groupe s'engage à :

- promouvoir la mixité hommes/femmes dans l'entreprise,
- permettre un meilleur accès à l'emploi aux personnes en situation de handicap au sein du Groupe,
- favoriser la motivation et l'évolution professionnelles pour toutes les générations.

Femmes – hommes

L'égalité professionnelle femmes-hommes s'appuie sur deux principes :

- une égalité des droits entre femmes et hommes, impliquant la non-discrimination entre les collaborateurs en raison du sexe, de manière directe ou indirecte ;
- une égalité des chances visant à remédier, par des mesures concrètes, aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les hommes ou les femmes dans le domaine professionnel.

En outre, pour un même travail ou un travail de valeur égale, nous mettons en œuvre une politique salariale volontariste afin d'assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

En matière de recrutement, nous nous engageons à ce que notre processus de recrutement, qu'il soit externe ou dans le cadre de la mobilité interne, se déroule dans les mêmes conditions entre les hommes et les femmes. Ce processus retient des critères fondés sur l'exercice des compétences requises.

Pour favoriser l'égalité des chances d'accéder à tous les postes à pourvoir dans l'entreprise, les femmes et les hommes bénéficient d'un processus de recrutement identique. Le mode opératoire d'entretien de recrutement fait uniquement référence au niveau d'études, à la nature des diplômes, aux expériences passées et compétences requises.

En matière de formation, nous garantissons l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle, quel que soit le type de formation. L'accès à la formation professionnelle est un facteur essentiel d'égalité entre les hommes et les femmes dans le développement de leur carrière

6.1.7 Santé et sécurité

La sécurité des personnes est une priorité. La direction HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) du Groupe a pour mission de comprendre, anticiper et remédier aux situations à risques. Ceci impose une réflexion permanente avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise, notamment avec les autres directions et les équipes de production et de R&D, pour que chaque décision intègre la santé, la sécurité et l'environnement.

- **Identifier les risques** : À chaque nouveau procédé est associée une approche d'identification et d'évaluation des risques : étude de toxicité, examen de stabilité pour toutes les matières mises en œuvre et évaluation thermique sont conduits avec notamment le support des services de R&D. L'ensemble de ces données est intégré dans l'élaboration du dossier de procédé.

- **Anticiper** : La stratégie de prévention des accidents et le dispositif de maîtrise des risques sont inscrits dans les directives Seveso auxquelles sont soumis quatre sites de PCAS : Bourgoin et Couterne (seuil haut) ; Aramon et Mourenx (seuil bas). Limay, Turku et Villeneuve-la-Garenne sont quant à eux des établissements soumis à autorisation. Le système de gestion de la sécurité, les programmes d'inspection, les plans POI et PPI, et la communication avec les populations concernées sont intégrés dans le quotidien de ces unités de production dans lesquelles une cellule de crise est mobilisable à tout moment. Un document unique par site synthétise l'ensemble des risques, ainsi que les mesures de prévention et d'amélioration engagées.

- **Maîtriser** : Tous les sites de production appliquent des programmes de sécurité, qui sont adaptés à leurs caractéristiques technologiques. Des processus spécifiques sont appliqués pour les technologies les plus délicates, notamment cyanure à Turku, BF3 à Couterne ou acroléine à Mourenx.

- **Gérer** : Sur chaque site, un responsable assume la fonction sécurité sous l'autorité du directeur de l'établissement. PCAS dispose de ses propres équipes d'intervention formées par des spécialistes comme le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection). Pour le suivi des établissements, trois types d'audits sont mis en œuvre: (i) internes, à chaque étape du processus de développement ; (ii) croisés, réalisés par des équipes spécialisées d'autres sites PCAS ; et (iii) externes (DREAL).

6.1.8 Relations sociales

La responsabilité sociale de PCAS repose sur des principes fondamentaux en matière de respect des personnes.

Une règle Groupe précise les droits et les devoirs qui s'appliquent à chaque collaborateur du Groupe. Cette règle aborde les thèmes majeurs sur lesquels PCAS s'engage tels que :

- sécurité et santé des personnes,
- respect des personnes,
- respect de l'outil de travail,
- intégrité des données,
- respect de la confidentialité,
- refus de la corruption et des conflits d'intérêt,
- respect de la concurrence,
- coopération avec les autorités,
- engagement en faveur du développement durable,
- service du client,
- amélioration continue de la performance.

Un comité de surveillance des principes de conduite, dont fait partie la Direction Générale, est garant de ces principes.

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les partenaires sociaux et la direction de l'entreprise se rencontrent pour échanger, négocier, conclure des accords et en assurer le suivi de mise en œuvre. Dans ce cadre, plusieurs fois par an, des réunions avec les différents partenaires sociaux, auxquelles participe la Direction Générale, sont organisées au sein de chaque site français et étranger du Groupe. Pour les sociétés françaises du Groupe, ce dialogue intervient également au sein du Comité de Groupe, du Comité Central d'Entreprise ainsi que des Comités d'Entreprise de chaque site.

En 2012, 15 accords collectifs ont été signés (négociations annuelles obligatoires, aménagement du temps de travail, égalité professionnelle...).

6.2 Informations sociétales

Le caractère industriel des implantations de PCAS leur confère une place particulière dans leur territoire. Un site industriel chimique ne se déplace pas facilement; il est donc un facteur de stabilité dans son environnement même s'il peut avoir changé plusieurs fois de propriétaire durant son histoire. PCAS opère ainsi plusieurs sites de plus de cinquante ans (et même plus de cent ans pour l'un d'entre eux). Dans une telle configuration, la proportion d'emploi local est forte et le turn over en personnel faible. Au delà de l'emploi direct, un site industriel, nécessite proportionnellement des besoins élevés en sous-traitance dans des métiers techniques (maintenance, énergie, propreté ...), parfois à demeure sur le site, ainsi qu'en investissements. Il est donc toujours un acteur majeur de la vie locale, et souvent le principal contributeur économique.

Le Groupe est fortement orienté vers la recherche et développement. Dans ce domaine, la performance suppose d'ouvrir l'entreprise vers l'extérieur pour entretenir des liens durables avec tous les

acteurs de l'innovation, ceux d'aujourd'hui ou de demain : collaborations avec des universités (par exemple financement de thèses), participations à des programmes de recherche public-privé, parrainage de promotion dans les Grandes Ecoles d'ingénieurs...

Le marché des matières premières de chimie est totalement mondialisé, les principales zones étant l'Europe et l'Asie. Pour ses achats hors Union Européenne, PCAS utilise les services de professionnels reconnus du secteur qui réalisent pour son compte les activités de sourcing, en sélectionnant pour lui les fournisseurs capables de délivrer la qualité souhaitée et présentant les garanties de sérieux indispensables à une relation commerciale durable. Ces intermédiaires, disposant d'une forte présence locale, visitent régulièrement les sites fournisseurs de PCAS.

Le siège de PCAS et plusieurs de ses sites sont certifiés ISO9001 depuis 20 ans; la conformité à la loi et à la réglementation, dans tous les métiers, est donc fortement inscrite dans notre organisation. Par exemple l'intégrité des données en relation avec la fabrication des produits est essentielle à notre activité; elle est l'objet de nombreux audits de la part des autorités nationales de santé et des services qualité de nos clients.

Nous sommes aussi conscients que dans certains domaines, nous devons avancer au-delà de la réglementation. En 2012, nos «Principes de Conduite Professionnelle» ont été ré-écrits et diffusés dans le groupe pour être mis en application dans toutes ses activités et dans le travail quotidien de tous les collaborateurs. Toutes nos règles d'éthique sont importantes. Citons cependant quelques unes d'entre elles :

- Le respect des personnes, qui doit être à la base de nos relations de travail dans le groupe comme avec des tiers.
- La lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt.
- La protection de la propriété intellectuelle, enjeu majeur pour le groupe et ses partenaires avec lesquels des échanges d'informations confidentielles sont nécessaires au succès des projets.
- La santé et la sécurité des personnels, aux dépens desquelles aucune priorité ne saurait s'exercer. A cet effet les actions menées par le Groupe sont :
 - . une surveillance médicale renforcée pour les personnes exposées aux risques chimiques,
 - . une formation systématique du personnel à la sécurité,
 - . des investissements industriels importants en matière d'hygiène, environnement et sécurité des personnes.

En 2012, un référentiel des compétences QHSE a été mis en place afin que chaque salarié du Groupe considère la sécurité, l'hygiène, le respect de l'environnement et la qualité comme des priorités absolues. A l'occasion de l'entretien annuel de progrès en bilan individuel de la performance QHSE est désormais réalisé.

En tant que Groupe International, Dynaction respecte les conventions fondamentales définies par l'Organisation International du Travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,

- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Enfin, le Groupe n'est engagé dans aucune action de partenariat ou de mécénat significative.

6.3 Informations environnementales

Informations communiquées dans la partie 4.3.1 du Rapport de Gestion.

II. Annexes au Rapport de Gestion

SOMMAIRE

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
3. Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2013 : Ordre du jour et projets de résolutions
4. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations du capital

II. Annexes au rapport de gestion

1. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE DYNACTION SA

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En Euros	2008	2009	2010	2011	2012
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	19 775 052	19 775 052	19 775 052	19 775 052	19 775 052
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 295 842	3 295 842	3 295 842	3 295 842	3 295 842
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	45 000	45 000	150 000	150 000	150 000
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	(2 744 399)	(1 343 503)	(35 427)	(1 133 325)	(2 396 304)
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(2 349 787)	(1 155 913)	(144 377)	(233 149)	(170 795)
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	(0,83)	(0,41)	(0,01)	(0,34)	(0,73)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,71)	(0,35)	(0,04)	(0,07)	(0,05)
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31 décembre	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale	54 677	55 456	44 587	33 052	28 692
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	29 703	29 919	35 387	16 641	14 931
Participation des salariés	-	-	-	-	-

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- de l'application des recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, auquel se réfère Dynaction,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'Administration, concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que dans un paragraphe spécifique du rapport du président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne en page 55.

Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de sept membres, dont une femme. La liste des administrateurs de la société incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figure dans l'exposé sur le gouvernement d'entreprise, paragraphe 3 du rapport de gestion du Groupe Dynaction (pages 44 à 45 du rapport annuel).

Gouvernement d'entreprise

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Règlement Intérieur

Un règlement Intérieur du Conseil d'Administration, qui intègre les recommandations contenues dans le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion le 22 juillet 2010. Le règlement intérieur sera remis à chaque nouveau membre du conseil lors de son entrée en fonction. Le Conseil a notamment pris connaissance des points de vigilance du code Middlednext.

Ce règlement Intérieur, a pour objet de compléter les règles légales et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, auquel la Société a déclaré se référer.

Le règlement Intérieur, couvre en particulier les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs,
- les missions et compétences du conseil,
- l'information et les obligations des administrateurs (notamment de confidentialité), et
- les compétences du comité des rémunérations constitué par le Conseil d'Administration.

Le règlement Intérieur couvre également les principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Fréquence des réunions au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois :

- le 22 février 2012,
 - le 6 septembre 2012,
- et a recueilli la présence d'au moins 85 % de ses membres à chacune de ses réunions.

Convocation et Information des administrateurs

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

Outres les sujets récurrents tels que marche des affaires, situation financière, trésorerie et engagements, arrêtés des comptes, budget..., le Conseil d'Administration a examiné et débattu des événements significatifs affectant PCAS, principal actif de Dynaction.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les meilleurs délais avant ces réunions. Ces informations sont protégées par une obligation de confidentialité.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social de la société.

Procès verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délais à tous les administrateurs.

Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les assemblées d'actionnaires de Dynaction sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Dynaction relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 20 à 23 (Assemblées d'actionnaires) et 11 (Droit de vote) des statuts de Dynaction.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans la section 3.5 du Rapport de gestion.

Lors de sa réunion du 11 février 2010, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations Middelnext de décembre 2009 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

La politique d'attribution de stock-options et d'actions gratuites, en particulier, ne bénéficie pas à l'ensemble des salariés du Groupe, lesquels bénéficient d'autres mécanismes d'association aux performances de l'entreprise.

Le suivi des risques majeurs – gestion des risques

En 2012 ont été poursuivies des analyses regroupant les membres de la Direction sur les principaux risques du Groupe identifiés et exposés au paragraphe 4.3 « facteurs de risque et assurances » du rapport de gestion du Groupe Dynaction.

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Je vous rappelle que la société Dynaction SA est une holding.

Le processus de contrôle interne de Dynaction, sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, vise à :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité et que le dispositif de contrôle interne apporte une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle interne soient atteints.

Le dispositif de contrôle interne a pour but d'apporter une assurance raisonnable que les objectifs ci-dessus sont atteints, sans pour autant le garantir, en raison notamment des limites inhé-

rentes au fonctionnement de toute procédure, et au caractère aléatoire de toute activité financière, industrielle ou commerciale.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

Dynaction a mis en place des procédures de contrôle interne tant au niveau de la holding Dynaction SA que de ses filiales, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques afin d'apporter une assurance sur la qualité du processus de préparation des comptes.

Le Président du Conseil et le Directeur Général de Dynaction se réunissent régulièrement afin d'évaluer les risques auxquels le Groupe pourrait être confronté. Ils travaillent en étroite collaboration avec les directions des filiales du Groupe.

Sous-groupe PCAS

Le Management de PCAS s'appuie sur différents **Comités** et **Processus**.

PCAS a mis en oeuvre un système de management par projets axé sur les principaux **processus suivants** :

- « **Business Development** », dont l'objectif est d'identifier et de sélectionner les projets ayant une valeur ajoutée pour l'entreprise est ses clients,
- « **Project Management** », dont l'objectif est la réussite de ces projets.

Un **Comité Exécutif** se réunit de façon hebdomadaire afin d'évaluer les risques auxquels le Groupe pourrait être confronté. Il est composé, outre du Président, du Vice-président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur des Opérations, du Directeur Général Adjoint Finance & Administration, du Directeur de la R&D et du Directeur Industriel. Ce Comité Exécutif discute de tous les projets de développement de PCAS et de ses filiales ainsi que de l'évolution des activités dans le Groupe. Il décide des mesures à prendre pour assurer la bonne marche des affaires du Groupe et s'assure de la maîtrise des risques, qu'ils soient liés à l'activité financière ou au métier de chimiste de PCAS. Il est responsable de la mise à disposition des ressources nécessaires pour le fonctionnement optimum du système de management et la satisfaction des clients.

Enfin, en tant que de besoin, le Comité Exécutif demande, en fonction des sujets traités, à d'autres membres du personnel, tels que les Directeurs Commerciaux, le responsable des Ressources Humaines, les responsables achats et supply chain, le Responsable qualité, ou les contrôleurs de gestion, d'intervenir.

Un **Comité de Direction** se réunit mensuellement sous l'autorité du Directeur Général afin de traiter de l'avancement des différents chantiers en cours. Il est composé, outre du Directeur Général, du Directeur des Opérations, du Directeur Général Adjoint Finance & Administration, du Directeur de la R&D, du Directeur Industriel ainsi que des responsables des différents départements, des business units, des fonctions support et des sites de production.

La maîtrise des risques industriels est assurée par le Directeur Général et/ou Directeur Général Délégué, assisté du Directeur Industriel, membres du Comité Exécutif. La maîtrise des risques

financiers est assurée par le Directeur Général Adjoint, Finance et Administration, également membre du Comité Exécutif.

L'Assurance Qualité et les Affaires Réglementaires sont par ailleurs un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même gestion électronique de documents, et garantissent l'application de référentiels qualité rigoureux qui font l'objet d'inspections régulières par la FDA, par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS, ainsi que dans le cadre des certifications ISO.

Des procédures Groupe touchant notamment au domaine comptable et financier ont été mises en place. Ces procédures sont déclinées si nécessaire au niveau de chaque entité. De plus, la gestion des investissements, tant de PCAS SA que de ses filiales détenues à plus de 50 %, obéit à des procédures formalisées tant en matière d'autorisation que de suivi.

Un Comité des rémunérations (constitué de Monsieur Philippe Delwasse, de Monsieur Jean-Robert Kervarec, administrateur représentant permanent de Dynaction) est chargé de s'assurer de la cohérence des rémunérations des principaux dirigeants ainsi que des cadres faisant partie du Comité de Direction. Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires.

L'élaboration de l'information comptable et financière est réalisée par la Direction comptable en étroite collaboration avec le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

La Direction comptable a pour responsabilité :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Les comptes consolidés sont établis semestriellement. La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique largement déployé. Un calendrier de consolidation est diffusé chaque semestre, permettant ainsi aux différents services comptables de s'organiser pour fournir les informations nécessaires dans les délais. Il est de la responsabilité des directeurs financiers des filiales de garantir la qualité de l'information financière remontée.

Le Président du Conseil d'Administration contrôle et se charge de la communication de l'information comptable et financière auprès des actionnaires.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes sont informés en,

amont, du processus d'élaboration des comptes ; ils présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Générale et aux responsables comptables et financiers du Groupe à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle. La société se fait également assister par des conseils extérieurs en matière fiscale et juridique.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Dans le cadre de la loi NRE, le Conseil d'Administration du 11 décembre 2002 a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Un communiqué de presse en date du 22 janvier 2003, paru dans Les Échos, a informé les actionnaires de cette nouvelle structure de direction mise en place à partir de l'exercice 2003.

Depuis le 11 décembre 2002, Monsieur Christian Moretti est Président du Conseil d'Administration de Dynaction.

Depuis le 6 décembre 2005, Monsieur Philippe Delwasse est Directeur Général de Dynaction.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Dans le cadre des dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale du 24 avril 2012 a donné au Conseil d'Administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires.

Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'Administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 19 775 052 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS et dont le solde à rembourser au 31 décembre 2012 s'élève à 11,8 millions d'euros (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendra intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

Fait à Longjumeau, le 20 février 2013

Le Président du Conseil d'Administration

3. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 AVRIL 2013

Ordre du jour

Du ressort de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- Affectation du résultat de l'exercice 2012
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; Approbation de ces conventions
- Renouvellement de l'Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément à l'article L 225-209 du Code du Commerce
- Fixation du montant des jetons de présence
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

Du ressort de l'Assemblée Générale extraordinaire :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions propres
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, donnant droit à l'attribution de titres de créances
- Délégation de compétences à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société ; autorisation donnée dans le cadre des dispositions de l'article L.233 33 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

Texte des projets de résolutions Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2013

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de 170 795 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé part du Groupe de 1 862 000 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à 170 795 euros :

Origine du résultat à affecter	
Report à nouveau antérieur	(3 675 102 euros)
Résultat de l'exercice	(170 795 euros)
Affectation proposée	
Réserve légale	-
Report à nouveau	(3 845 897 euros)

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes dudit rapport et approuve ce rapport dans toutes ses parties et approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont relatées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

– leur attribution ou leur vente (i) dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou (ii) dans le cadre d'un

plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou
- leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société ; ou
- leur annulation, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2012, 329 584 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente assemblée.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 20 euros par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 6 591 680 euros.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois

à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2012.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, fixe à la somme de 20 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration en vue de l'exécution des décisions qui précèdent.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 24 avril 2012 dans sa neuvième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 228-92 du Code de Commerce décide de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la réunion de la présente assemblée, la compétence de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par tous moyens, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'émission, avec ou sans primes, de toutes valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, donnant droit de toute manière autorisée par la loi, à l'attribution de titres de créance sur la Société.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal maximal des émissions susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation est fixé à 20 000 000 €.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder aux émissions susvisées suivant les modalités qu'il arrêtera.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.233 32 II et L.233 33 du Code de commerce, en cas d'offre publique visant la société :

- délègue au Conseil d'administration la compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique;
- fixe le montant maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons à 19.775.052 €. Ce plafond s'ajoute au plafond global autorisé pour les augmentations de capital de 20 000 000 €. Ces plafonds ne tiennent pas compte, du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- fixe le nombre maximum de bons pouvant être émis à un nombre égal à celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour :

- . procéder à l'émission et à l'attribution gratuite des bons, y surseoir ou y renoncer,
- . fixer les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques des bons, et notamment le prix d'exercice ou les modalités de détermination du prix d'exercice ; les bons deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées,
- . et, d'une manière générale, fixer les conditions de toute opération décidée en vertu de la présente autorisation, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation de compétence sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 24 avril 2012.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.233 33 du Code de commerce, décide que toute mesure prise par le Conseil d'Administration, le directeur général ou l'un des directeurs généraux délégués, est expressément autorisée pour l'hypothèse d'une offre publique visant la société.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

4. TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Les autorisations en vigueur sont les suivantes (y compris celles visées par l'article L 225-100, alinéa 7 du Code de commerce):

	Date de l'assemblée ayant donné la délégation	Durée de validité (échéance)	Montant maximum autorisé (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé
Rachats d'actions propres	24/04/2012 (5 ^e résolution)	18 mois : 24/10/2013	10 % du capital	Sans objet	Aucune
Réduction de capital par annulation des actions détenues en propre par la Société	24/04/2012 (9 ^e résolution)	18 mois : 24/10/2013	10 % du capital par période de 24 mois	Sans objet	Aucune
Augmentations de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	24/04/2012 (10 ^e et 12 ^e résolutions)	26 mois : 24/06/2014	Plafond global, toute augmentation de capital confondue: 20 millions d'euros	Sans objet	Aucune
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	24/04/2012 (11 ^e résolution)	26 mois : 24/06/2014	15 % de l'émission initiale	Sans objet	Aucune
Augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé	24/04/2012 (14 ^e résolution)	26 mois : 24/06/2014	Plafond global, cf ci-dessus	Sans objet	Aucune
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	20/04/2011 (15 ^e résolution)	26 mois : 20/06/2013	20 millions d'euros	Aucune	Aucune
Emission de Bons de Souscription d'actions en cas d'Offre publique visant la Société	24/04/2012 (15 ^e résolution)	18 mois : 24/10/2013	En cas d'exercice de la totalité des bons: 100 % du capital	Sans objet	Aucune

III. États financiers consolidés au 31 décembre 2012

III. États financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles nets	4	19 037	20 433
Immobilisations corporelles nettes	5	60 748	59 647
Immobilisations financières		254	291
Participations dans les entreprises associées	6	433	710
Instruments financiers dérivés	21	156	35
Impôts différés	20	5 855	5 262
Total des actifs non courants		86 483	86 378
Actifs courants			
Stocks	8	42 866	43 437
Clients	9	27 842	28 188
Autres créances	10	15 054	11 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	4 436	2 269
Total des actifs courants		90 198	85 451
Actifs destinés à être cédés	7	1 949	3 214
TOTAL ACTIF		178 630	175 043
PASSIF (en milliers d'euros)			
Capitaux Propres			
Capital social	11	19 775	19 775
Primes d'émission		1 013	1 013
Report à nouveau et autres réserves consolidées		21 476	23 965
Ecarts de conversion		568	548
Résultat de l'exercice - part du groupe		1 862	(1 603)
Capitaux propres - part du groupe		44 694	43 698
Intérêts minoritaires		28 145	25 057
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		72 839	68 755
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	12	7 675	7 193
Emprunts et dettes financières	13	37 181	38 428
Instruments financiers dérivés	21	382	452
Impôts différés	20	2 434	1 994
Total des passifs non courants		47 672	48 067
Passifs courants			
Partie court terme des provisions pour risques et charges	12	1 443	1 356
Partie court terme des emprunts et dettes financières	13	19 515	17 846
Fournisseurs	14	17 124	20 932
Autres dettes	15	17 738	15 196
Total des passifs courants		55 820	55 330
Passifs destinés à être cédés	7	2 299	2 891
TOTAL PASSIF		178 630	175 043

Le bilan 2011 a été retraité des actifs et passifs de SBS à titre de comparaison, étant précisé que cette activité n'était pas destinée à être cédée en 2011.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Chiffre d'affaires net*		171 128	160 404
Achats consommés		(63 777)	(58 237)
Charges de personnel		(53 659)	(53 783)
Charges externes		(31 506)	(31 367)
Impôts et taxes		(3 091)	(3 004)
Dotations nettes aux amortissements		(8 959)	(9 253)
Dotations nettes aux provisions		(265)	141
Autres produits et charges d'exploitation	16	2 425	2 505
Résultat opérationnel courant		12 296	7 406
Autres produits et charges opérationnels	17	(1 903)	(1 429)
Résultat opérationnel		10 393	5 977
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		4	3
Coût de l'endettement financier brut		(2 986)	(2 913)
Coût de l'endettement financier net	18	(2 982)	(2 910)
Autres produits et charges financiers	18	(51)	(655)
Charge d'impôts	20	(974)	(3 234)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(270)	192
Résultat net avant résultat des activités destinées à être cédées		6 116	(630)
Résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées	7	(3 098)	(1 975)
RÉSULTAT NET		3 018	(2 605)
Résultat net – Intérêts minoritaires		1 156	(1 002)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		1 862	(1 603)

* 174 289 milliers d'euros en 2012 et 164 544 milliers d'euros en 2011 en intégrant le chiffre d'affaires de SBS en cours de cession

RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)

	31 déc. 2012	31 déc. 2011
- Nombre moyen pondéré de titres en circulation	3 137 321	3 137 321
- Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 137 321	3 137 321
- Résultat net par action	0,96	(0,83)
- Résultat net dilué par action	0,96	(0,83)
- Résultat net par action avant résultat des activités destinées à être cédées	1,95	(0,20)
- Résultat net par action des activités destinés à être cédées	(0,99)	(0,63)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Résultat net de la période (A)	3 018	(2 605)
Ecart de conversion	32	52
Réévaluation des instruments dérivés de couverture nets d'impôts	21	122
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	53	174
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A) + (B)	3 071	(2 431)
Dont :		
- part du Groupe	1 895	(1 492)
- part des intérêts minoritaires	1 176	(939)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)

31 déc. 2012

31 déc. 2011

	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net - part du Groupe	1 862	(1 603)
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	1 156	(1 002)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	872	834
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	9 619	8 198
+/- Plus ou moins values de cessions	(3)	(11)
+ Coût de l'endettement financier net	2 982	2 910
+/- Charges d'impôts (y compris impôts différés)	974	3 234
+/- Incidence des titres mis en équivalence	270	(192)
+/- Incidence des activités destinées à être cédées	1 177	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	18 909	12 368
- Impôts versés	(1 230)	(920)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
- (Augmentation) diminution des stocks	557	(4 539)
- (Augmentation) diminution des clients	802	(3 888)
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(3 890)	2 512
- (Augmentation) diminution des autres actifs/passifs	(1 787)	(434)
Flux net de trésorerie généré par l'activité - Activités destinées à être cédées	103	305
Flux net de trésorerie généré par l'activité - Total Groupe	13 464	5 404
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 326)	(8 291)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	134	211
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(4)	(53)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	128	49
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement - Activités destinées à être cédées	(67)	(254)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement - Total Groupe	(9 135)	(8 338)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	1	-
Transactions avec les intérêts minoritaires	925	547
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 281	3 436
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)	(3 742)	(4 763)
- Intérêts financiers net versés (y compris location financement)	(2 982)	(2 910)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement - Activités destinées à être cédées	(25)	(49)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement - Total Groupe	(2 542)	(3 739)
Incidence des variations de cours des devises	(68)	34
VARIATION TRÉSORERIE - TOTAL GROUPE	1 719	(6 639)
Trésorerie à l'ouverture	(11 849)	(5 189)
Trésorerie à la clôture	(10 141)	(11 828)
Augmentation (diminution) de la trésorerie - Activités destinées à être cédées	11	2
Augmentation (diminution) de la trésorerie - Total Groupe	1 719	(6 639)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 436	2 269
Concours bancaires courants	(14 577)	(14 118)
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie - Activités destinées à être cédées	32	21
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie - Total Groupe	(10 109)	(11 828)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Total - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 1^{er} janvier 2011	19 775	1 013	23 064	766	44 618	25 825	70 443
Opérations sur capital	-	-	125	-	125	72	197
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	447	-	447	99	546
Résultat net de la période (A)	-	-	(1 603)	-	(1 603)	(1 002)	(2 605)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	111	111	63	174
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(1 603)	111	(1 492)	(939)	(2 431)
Au 31 décembre 2011	19 775	1 013	22 033	877	43 698	25 057	68 755
Opérations sur capital	-	-	53	-	53	35	88
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(952)	-	(952)	1 877	925
Résultat net de la période (A)	-	-	1 862	-	1 862	1 156	3 018
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	33	33	20	53
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	1 862	33	1 895	1 176	3 071
Au 31 décembre 2012	19 775	1 013	22 996	910	44 694	28 145	72 839

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Désendettement de Dynaction

Dans le cadre de sa politique de désendettement, Dynaction a procédé, en janvier et février 2012, à des cessions de titres PCAS et Dynaction. A la suite de ces cessions, la participation de Dynaction dans PCAS s'établit à 60,94 % (contre 63,65 % au 31 décembre 2011) et Dynaction a disposé de la trésorerie nécessaire au remboursement intégral de son crédit moyen terme qui s'élevait à 750 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Cession de SBS par PCAS

Faisant suite à un processus engagé en décembre 2012, PCAS a reçu début février 2013 un engagement ferme d'un Groupe industriel français pour procéder à l'acquisition à 100 % de la société SBS (Société Béarnaise de Synthèse), avec un closing de l'opération devant se tenir avant la fin du 1^{er} trimestre 2013. SBS est spécialisée dans la production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine destinés notamment aux marchés de la parfumerie.

Cette activité a représenté respectivement 3,2 millions d'euros et 4,1 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2012 et 2011, et a contribué au résultat opérationnel courant du Groupe Dynaction pour -1,9 million d'euros en 2012 et -2,1 millions d'euros en 2011.

La contribution de SBS dans les comptes consolidés 2012 de Dynaction est de - 3,1 millions d'euros, intégrant la perte nette de l'exercice 2012 (1,9 million d'euros).

Les comptes consolidés sont présentés conformément à la norme IFRS 5, avec un regroupement sur des lignes spécifiques du bilan et du compte de résultat, dédiées aux activités destinées à être cédées pour 2011 et 2012, ne concernant que la société SBS (cf. note 7 pour des informations détaillées). Les états financiers consolidés de 2011 sont ainsi différents de ceux présentés dans le document de référence 2011.

Il n'existe pas d'autre événement notable, intervenu au cours de l'exercice 2012 ou postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation du Groupe.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de Dynaction SA et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe Dynaction ») ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne d'application obligatoire au 31 décembre 2012. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le seul amendement qui est d'application obligatoire en 2012 (voir tableau ci-après), n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2012

Amendements IFRS 7 Informations relatives aux transferts d'actifs financiers

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. Le Groupe a commencé à examiner l'ensemble de ces normes, amendements et interprétations afin de déterminer les modifications qu'ils pourraient entraîner dans les informations communiquées. Plus particulièrement, les amendements de la norme IAS 19 relative aux engagements en matière d'avantage au personnel, prévoient la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres et le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement, et non selon le taux de rendement attendu. Ainsi l'application de cette norme pour l'exercice 2012 aurait eu pour conséquence une diminution des capitaux propres de 1,9 million d'euros (hors impact d'impôt différé actif).

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ou postérieurement

IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur
IAS 28 Révisée	Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises
Amendements IFRS 1	Hyperinflation grave
Amendements IFRS 7	Informations en annexe : compensation des actifs et passifs financiers
Amendements IAS 1	Présentation des autres éléments de résultat global
Amendements IAS 19	Avantages au personnel
Amendements IAS 12	Impôts différés : Recouvrement des actifs sous-jacents
Amendements IAS 32	Compensation des actifs et passifs financiers

Textes non encore adoptés par l'UE :

IFRS 9	Instruments financiers
Amendements IFRS 1	Subventions publiques
Amendements IFRS 10, 11 et 12	Dispositions transitoires

Améliorations annuelles des IFRS (2009-2011) : Améliorations annuelles portées à différentes normes (texte publié par l'IASB le 17 mai 2012)

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de Dynaction SA et des filiales qu'elle contrôle. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels effectivement exerçables ou convertibles à la date de clôture.

Les joint-ventures qui sont contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31, Participations dans des coentreprises.

Les sociétés sur lesquelles Dynaction SA exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle (exclusif, conjoint) ou l'influence notable est transféré au Groupe.

Les résultats des sociétés acquises (ou cédées) en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure à la date d'acquisition (ou antérieure à la date de cession).

Transactions Internes

Les soldes et les transactions entre sociétés du Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions entre sociétés du Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

2.2 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, notamment dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il s'agit notamment de la dépréciation des actifs courants et non courants, de la juste valeur des instruments financiers dérivés, des provisions pour litiges et risques fiscaux, de la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, de l'activation des impôts différés et de la valorisation des goodwill et des actifs incorporels acquis, ainsi que de leur durée de vie estimée.

2.3 Conversion des créances et des dettes en devises

Les états financiers ont été établis en milliers d'euros (sauf indication contraire).

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à la date du jour de la transaction.

Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin de période au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat au cours de la période.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en euros au cours de la date du bilan. Les produits et charges des filiales étrangères sont convertis au cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres en « écarts de conversion ».

La conversion en euros des comptes tenus en dollars canadiens des sociétés St-Jean Photochimie Inc. et PCAS Biomatrix a été effectuée sur les bases suivantes (CAD pour un Euro) :

CAD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2012	0,7612	0,7787
31 décembre 2011	0,7567	0,7267

La conversion en euros des comptes tenus en dollars US des sociétés PCAS America Inc. et PCAS Nanosyn a été effectuée sur les bases suivantes (USD pour un Euro) :

USD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2012	0,7579	0,7783
31 décembre 2011	0,7729	0,7184

2.4 Regroupement d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisé par le Groupe.

Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur (déterminée à la date d'acquisition), des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et des ajustements éventuels du prix d'acquisition assumés par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition est ensuite alloué en reconnaissant les actifs, les passifs et les passifs éventuels assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation selon la norme IFRS 3.

Les intérêts minoritaires peuvent, en date de prise de contrôle, être évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Le choix entre ces deux approches est effectué de manière individuelle pour chaque regroupement d'entreprises.

Les acquisitions ultérieures d'intérêts minoritaires sont ensuite comptabilisées systématiquement en capitaux propres.

Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

2.5 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est initialement égal à l'excédent du prix d'acquisition payé au titre du regroupement d'entreprises, des intérêts minoritaires et de la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue, sur la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Toute différence négative constatée lors du calcul de l'écart d'acquisition est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif

n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition se rapportant aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « Participation dans les entreprises associées ».

Des tests de valeur sont effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition. Pour réaliser le test, les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT ou Groupe d'UGT), identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées, et du secteur d'activité.

La valeur recouvrable est comparée à la valeur comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie opérationnels futurs, représentant la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions économiques dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité (cf. note 2.2). Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation,...).

2.6 Autres immobilisations incorporelles

2.6.1 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de logiciels, de brevets et d'une plateforme technologique. Ces immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie (les brevets et logiciels) sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à chaque exercice. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes:

Brevets	20 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Plateforme technologique	8 ans

2.6.2 Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

L'amortissement de ces actifs est calculé suivant la méthode linéaire sur une durée d'utilité de 5 ans à compter de la date d'industrialisation.

Les frais de développement, ne remplissant les critères d'inscription à l'actif mentionnés ci-dessus, sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées, le Groupe n'a par ailleurs pas identifié de projet de recherche et développement à comptabiliser séparément en tant qu'actif.

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par la direction.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif en « Autres dettes » et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles ont été comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque les coûts de démantèlement correspondent aux critères de la norme IAS 37, ils font l'objet d'une provision et sont comptabilisés en contrepartie d'une augmentation du coût d'entrée de l'immobilisation. A ce jour, PCAS n'a aucune obligation de démanteler ses installations toujours en exploitation, et n'a donc aucune provision au titre des coûts de démantèlement incorporés au coût d'entrée de ses immobilisations.

L'amortissement des immobilisations principales est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

2.8 Contrats de location

2.8.1 Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans les autres dettes à long terme. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles (cf. note 2.7 relative aux immobilisations corporelles).

2.8.2 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

2.9 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché.

2.10 Créances Clients

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En cas de paiement différé significatif consenti à des conditions plus avantageuses que celles du marché, les créances sont alors comptabilisées à la valeur actualisée des sommes à recevoir.

S'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat en « Dotations nettes aux provisions ». Cette dépréciation est égale à la différence entre le montant inscrit au bilan et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, actualisée au taux d'intérêt effectif.

2.11 Instruments Financiers

2.11.1 Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

2.11.2 Passifs financiers

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à leur coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt ; postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les primes d'émission et de remboursement ainsi que les frais d'émission d'emprunts sont ainsi déduits de la dette financière, puis amortis de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt.

2.11.3 Instruments dérivés de taux et de change

Les instruments dérivés de taux (swaps de taux d'intérêts) et dérivés de change (achats et ventes à terme de devises) sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres au sein des réserves consolidées. Les pertes ou profits latents préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (paiement de l'échéance de remboursement de l'emprunt) et enregistrés dans le coût de l'endettement financier net. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période.

Si l'instrument dérivé n'est pas désigné comme couverture, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de valeurs mobilières de placement, de caisse et les soldes bancaires disponibles.

2.13 Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser leur cession dans un délai d'un an.

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan et valorisés au plus faible de leur valeur nette comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession, et leur amortissement cesse à compter de la date de classement dans cette catégorie.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe, il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités destinées à être cédées) comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

2.14 Capitaux propres

Les actions propres de Dynaction SA viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé en résultat lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions propres.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les dividendes versés par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. Ils sont calculés sur toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs,

selon une approche bilantielle avec application du report variable. Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales votés ou quasi-votés à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporelles se résorberont. Les impôts différés actifs ne sont constatés que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, VLG Chem, Dauphin Participation, Enersens et la Société Béarnaise de Synthèse constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des filiales comme en l'absence d'intégration fiscale. La société Protéus a rejoint le groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2012.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des sociétés françaises du Groupe est comptabilisée en « Charge d'impôts ».

2.16 Avantages au personnel

2.16.1 Engagements de retraite

Les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Pour la détermination de la charge de retraite de la période, le Groupe amortit les gains ou pertes actuariels si les gains ou pertes actuariels nets non reconnus excèdent 10% du montant le plus élevé entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs de couverture du régime concerné selon la méthode du corridor. Cet amortissement est réalisé sur la durée résiduelle d'activité moyenne prévisionnelle des salariés.

Expansia couvre son engagement sur les indemnités de départ à la retraite par des actifs gérés par des fonds extérieurs.

2.16.2 Autres avantages à long terme au personnel

Ils sont constitués des médailles du travail et d'un contrat de frais de santé. Ces avantages au personnel sont évalués selon IAS 19. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en passifs non courants tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise. Les écarts actuariels sont reconnus immédiatement dans le compte de résultat.

2.17 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.18 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions) les rémunérations versées aux salariés sous forme d'actions relatives à l'octroi de plan d'options doivent être comptabilisées en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des options attribuées, laquelle est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

2.19 Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente de produits et services du groupe sont enregistrés en chiffre d'affaires notamment lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que les services ont été rendus. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des avantages accordés aux clients.

2.20 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs (notamment ceux liés à l'amortissement d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition), les coûts de restructurations, les charges relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites, ainsi que, lors d'une acquisition, les frais juridiques et de conseil exposés pour cette acquisition, et toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

2.21 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent principalement le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, et les autres charges et produits financiers.

2.22 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat net – Part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions propres.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.23 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe. Les secteurs opérationnels du Groupe Dynaction sont constitués des deux domaines d'activité, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

2.24 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

Les informations relatives aux facteurs de risques couverts par la norme IFRS 7, à savoir les risques de marché et le risque de crédit, sont détaillées respectivement dans les paragraphes 4.3.3 et 4.3.4 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

3. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012

Dénominations	Adresses	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Numéro SIREN
Dynaction	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	IG	745 751 958
Produits Chimiques Auxiliaires et de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	60,94%	60,94%	IG	622 019 503
VLG Chem	35, av Jean Jaurès - 92390 Villeneuve la Garenne	60,94%	60,94%	IG	452 678 212
Expansia	Route d'Avignon - 30390 Aramon	60,94%	60,94%	IG	403 135 080
PCAS Finland	Messukentäkatu 8 - 20210 Turku - Finlande	60,94%	60,94%	IG	
Société Béarnaise de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	60,94%	60,94%	IG	407 724 426
Saint-Jean Photochimie	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	60,94%	60,94%	IG	
PCAS America Inc.	208 Third ST. Hoboken - NJ 07030 - USA	60,94%	60,94%	IG	
Dauphin Participations	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	60,94%	60,94%	IG	424 481 729
Enersens	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	60,94%	60,94%	IG	487 842 130
PCAS GmbH	De-Saint-Exupéry-Strabe 8 - 60549 Frankfurt am Main - Allemagne	60,94%	60,94%	IG	
PCAS Biomatrix	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	60,94%	40,22%	IG	
PCAS Biosolution	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	60,94%	60,57%	IG	487 842 940
Protéus	Allée Graham Bell - 33000 Nîmes	60,94%	60,19%	IG	418 623 138
PCAS Nanosyn	3331 B Industrial Drive - 95403 Santa Rosa-USA	50,0%	30,47%	MEQ	

Méthode de consolidation :

IG : Intégration globale

MEQ : Mise en Equivalence

Société exclue du périmètre :

Société	Siège social	Numéro SIREN
CELLIER	73 160 Aix les Bains	745 620 286

Depuis 1992, la société CELLIER n'est plus consolidée car elle a été mise en redressement judiciaire le 28 décembre 1992.

Aucune variation significative de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

4. ÉCARTS D'ACQUISITION & AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition	Frais de recherche & développement	Concessions et brevets	Plateforme technologique	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 31 déc. 2010	17 519	1 013	9 959	-	10	28 501
Acquisitions et augmentations	-	226	254	-	48	528
Cessions et diminutions	-	-	(106)	-	-	(106)
Écarts de conversion	-	-	1	-	-	1
Autres mouvements	(2 688)	-	3	4 100	(10)	1 405
Valeurs brutes au 31 déc. 2011	14 831	1 239	10 111	4 100	48	30 329
Acquisitions et augmentations	-	-	134	-	-	134
Cessions et diminutions	-	-	(168)	-	-	(168)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	48	-	(48)	-
Valeurs brutes au 31 déc. 2012	14 831	1 239	10 125	4 100	-	30 295
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2010	-	-	(8 391)	-	-	(8 391)
Dotations aux amortissements	-	(176)	(737)	(683)	-	(1 596)
Cessions	-	-	93	-	-	93
Écarts de conversion	-	-	(2)	-	-	(2)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2011	-	(176)	(9 037)	(683)	-	(9 896)
Dotations	-	(248)	(770)	(513)	-	(1 531)
Cessions	-	-	168	-	-	168
Écarts de conversion	-	-	1	-	-	1
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2012	-	(424)	(9 638)	(1 196)	-	(11 258)
Valeurs nettes au 31 déc. 2010	17 519	1 013	1 568	-	10	20 110
Valeurs nettes au 31 déc. 2011	14 831	1 063	1 074	3 417	48	20 433
Valeurs nettes au 31 déc. 2012	14 831	815	487	2 904	-	19 037

Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Synthèse Pharmaceutique	13 989	13 989
Chimie Fine de Spécialité	842	842
Total	14 831	14 831

Des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie et sur les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont mis en œuvre dans l'ensemble du groupe selon les modalités suivantes :

- taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement, soit 9,5 %,
- business plans à 5 ans,
- extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 2 %.

En cas d'identification de perte de valeur, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise. Il n'a pas été constaté de perte de valeur sur l'exercice.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Au 31 décembre 2012, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation utilisé combinée à une baisse de 1% du taux de croissance du chiffre d'affaires considéré dans les business plan, et ce pour chaque année future, n'entraînerait pas de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les pourcentages de variation de chacune des hypothèses clés considérées isolément, permettant d'égaliser la valeur recouvrable estimée et la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie :

en point de base	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialité
Taux d'actualisation	2,03	1,42
Variation du chiffre d'affaires pour chaque année future	(2,35)	(1,50)

En considérant un taux de croissance à l'infini de 0%, les flux de trésorerie actualisés resteraient supérieurs à la valeur comptable.

Enfin, le tableau ci-dessous fait apparaître pour chaque UGT, l'écart entre la valeur recouvrable des business plan et la valeur comptable :

en millions d'euros	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialité
Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable	21,8	7,3

Frais de recherche et de développement

Depuis 2010 PCAS a décidé de réorienter sa stratégie en faveur de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés.

Au 31 décembre 2012, le montant net de ces actifs s'élève à 816 milliers d'euros (cf. note 2.6.2 pour les critères de comptabilisation).

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20), le Crédit d'Impôt Recherche, qui s'élève à 2 869 milliers d'euros en 2012, est enregistré en « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat consolidé.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 31 déc. 2010	9 865	59 540	141 510	2 029	11 604	224 553
Acquisitions et augmentations	-	551	3 964	3 146	356	8 017
Cessions et diminutions	-	(21)	(732)	-	(79)	(832)
Ecart de conversion	1	20	93	-	6	120
Autres mouvements	-	38	1 381	(1 455)	36	-
Activités destinées à être cédées	(76)	(2 364)	(5 908)	(188)	(381)	(8 917)
Valeurs brutes au 31 déc. 2011	9 790	57 764	140 308	3 532	11 547	222 941
Acquisitions et augmentations	-	769	5 472	2 666	285	9 192
Cessions et diminutions	-	(16)	(963)	-	(256)	(1 235)
Ecart de conversion	1	15	54	-	4	74
Autres mouvements	-	666	2 561	(3 239)	12	-
Valeurs brutes au 31 déc. 2012	9 791	59 198	147 432	2 959	11 592	230 972
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2010	(737)	(31 072)	(120 588)	-	(9 718)	(162 115)
Dotations aux amortissements	(60)	(2 326)	(5 943)	-	(594)	(8 923)
Cessions	-	14	614	-	17	645
Ecart de conversion	-	(17)	(81)	-	(6)	(104)
Autres mouvements	-	-	9	-	-	9
Activités destinées à être cédées	56	1 417	5 395	-	326	7 194
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2011	(741)	(31 984)	(120 594)	-	(9 975)	(163 294)
Dotations	(57)	(2 250)	(5 156)	-	(516)	(7 979)
Cessions	-	16	836	-	251	1 103
Ecart de conversion	-	(7)	(43)	-	(4)	(54)
Autres mouvements	-	-	15	-	(15)	-
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2012	(798)	(34 225)	(124 942)	-	(10 259)	(170 224)
Valeurs nettes au 31 déc. 2010	9 128	28 468	20 922	2 029	1 891	62 438
Valeurs nettes au 31 déc. 2011	9 049	25 780	19 714	3 532	1 572	59 647
Valeurs nettes au 31 déc. 2012	8 993	24 973	22 490	2 959	1 333	60 748

6. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES COENTREPRISES

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
PCAS Nanosyn	433	710
Total	433	710

PCAS Nanosyn, filiale commune (50/50) entre PCAS et Nanosyn, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

(en milliers d'euros)	Actifs	Passifs hors CP	Résultat des sociétés mises en équivalence	Pourcentage d'intérêt au 31 déc. 2012
PCAS Nanosyn	1 670	803	(270)	30,5 %

7. ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

Concerne la société SBS dont le processus de cession a été engagé en décembre 2012 (Cf. Faits marquants de l'exercice et postérieurs à la clôture).

7.1 Actifs destinés à être cédés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Immobilisations nettes	1 349	1 724
Stocks	494	827
Clients	-	445
Autres créances	74	197
Trésorerie	32	21
Total	1 949	3 214

7.2 Passifs destinés à être cédés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Provisions pour risques et charges	1 177	-
Dettes financières	156	156
Fournisseurs	270	1 076
Autres dettes	696	1 659
Total	2 299	2 891

7.3 Résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Chiffre d'affaires net	3 161	4 140
Achats consommés	(2 160)	(2 723)
Charges de personnel	(805)	(1 045)
Charges externes	(1 526)	(1 750)
Impôts et taxes	(97)	(100)
Dotations aux amortissements	(481)	(583)
Résultat opérationnel courant	(1 908)	(2 061)
Coût de l'endettement financier brut	(25)	(49)
Charge d'impôts	12	135
Dotations aux provisions	(1 177)	-
Total	(3 098)	(1 975)

8. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Matières premières et autres approvisionnements	12 057	14 181
En-cours de production et Produits finis	34 938	33 927
Marchandises	236	337
Montant brut	47 231	48 445
Matières premières et autres approvisionnements	(679)	(659)
En-cours de production et Produits finis	(3 641)	(4 317)
Marchandises	(45)	(32)
Provisions pour dépréciation	(4 365)	(5 008)
Matières premières et autres approvisionnements	11 378	13 522
En-cours de production et Produits finis	31 297	29 610
Marchandises	191	305
Montant net	42 866	43 437

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart de conversion	31 déc. 2012
Dépréciations	5 008	1 482	(2 123)	(2)	4 365

La reprise de dépréciation de stocks inclut à hauteur de 1,5 million d'euros la destruction de stocks antérieurement entièrement dépréciés.

9. CLIENTS

9.1 Clients

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Clients	28 011	28 272
Dépréciation créances douteuses	(169)	(84)
Total	27 842	28 188

9.2 Clients ventilés par devises

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Clients en euros	23 246	23 488
Clients en dollars US	4 592	4 699
Clients en autres devises	4	1
Total	27 842	28 188

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an. Au 31 décembre 2012, le montant des créances non échues s'élève à 25,8 millions d'euros.

10. AUTRES CRÉANCES

Les autres créances s'analysent comme suit aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Créances sur l'Etat	12 285	9 696
Autres créances	2 338	1 530
Charges constatées d'avance	431	331
Total	15 054	11 557

Les créances sur l'Etat intègrent à hauteur de 8,8 millions d'euros des créances liées au crédit d'impôt recherche du Groupe PCAS (2,9 million d'euro pour 2012, 2,9 millions d'euros pour 2011 et 3 millions pour 2010).

11. CAPITAL SOCIAL ET RÉSULTAT NET PAR ACTION

11.1 Dynaction

Le capital social est composé de 3 295 842 actions de 6 euros de nominal au 31 décembre 2012 (pas de variation par rapport au 31 décembre 2011). Le nombre d'actions propres détenues par Dynaction au 31 décembre 2012 s'élève à 114 138, en diminution de 44 383 actions par rapport au 31 décembre 2011. Celles-ci sont enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe.

Résultat par action

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Actions	3 295 842	3 295 842
Actions propres	(114 138)	(158 521)
	3 181 704	3 137 321

Nombre moyen pondéré et dilué d'actions :

	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Actions	3 295 842	3 295 842
Actions propres	(114 138)	(158 521)
	3 181 704	3 137 321

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

11.2 PCAS

ABSAR 2005 (caractéristiques principales)

Emission en juillet 2005 de 4 999 998 Actions à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (ABSAR). A chaque action nouvelle était attaché un BSAR, cinq BSAR permettant de souscrire deux actions PCAS à un prix de 9 euros par action.

Pendant la période d'exercice qui s'est achevée le 18 juillet 2012, seules 4 010 actions nouvelles ont été créées à raison de l'exercice de 10 025 bons.

OBSAR 2007 (caractéristiques principales)

Emission en juin 2007 de 33 333 OBSAR. A chaque obligation étaient attachés 100 BSAR. Un BSAR permettait de souscrire une action PCAS à un prix d'exercice de 6,9 euros par action.

Pendant la période d'exercice qui s'est achevée le 31 décembre 2012, seuls 1 000 BSAR ont été exercés, 1 000 actions nouvelles devant être créées.

12. PROVISIONS

12.1 Provisions

Le détail et les variations des provisions pour risques et charges sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Provisions pour retraite	5 536	5 309
Provision pour médailles du travail	927	821
Provision pour frais de santé	1 119	970
Autres provisions pour risques et charges	1 536	1 449
Total	9 118	8 549

Ventilation courant / non courant

Non - courant	7 675	7 193
Courant	1 443	1 356

Montant imputé au compte de résultat au titre :

- des prestations de retraite	227	328
- des frais de santé	149	53

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 déc. 2012
Provisions pour retraite	5 309	383	-	(156)	5 536
Provision pour médailles du travail	821	106	-	-	927
Provision pour frais de santé	970	149	-	-	1 119
Autres provisions pour risques et charges	1 449	471	(313)	(71)	1 536
Total	8 549	1 109	(313)	(227)	9 118

12.2 Provisions pour retraites

Les engagements de retraites sont principalement constitués d'indemnités de départ à la retraite dans les entités françaises. Ils sont évalués selon la méthode décrite dans la note 2.16.1 de l'annexe.

Cette évaluation prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié,
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans pour les cadres et 61 ans pour les non cadres pour la France),
- le taux de rotation estimé par tranche d'âge,
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales,
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires,
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ,
- les tables de mortalité publiées à l'échelle nationale (Insee 2010 pour la France).

Prestations de retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Valeur actualisée des obligations financées	8 331	6 242
Juste valeur des actifs du régime	(935)	(863)
	7 396	5 379
Coût des services passés non financés	(1 225)	(1 246)
Pertes actuarielles non reconnues	(635)	1 176
Passif inscrit au bilan	5 536	5 309

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Coût des services rendus	348	329
Coût financier	287	275
Rendement attendu des actifs du régime	(40)	(41)
Coût des services passés non reconnus	21	21
Amortissement des gains et pertes actuariels	38	33
Prestations payées directement par l'employeur	(271)	(289)
Réduction/Liquidation ⁽¹⁾	(156)	-
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	227	328

⁽¹⁾ impact des départs liés au plan de restructuration

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
A l'ouverture	5 309	4 981
Total de la charge imputée au compte de résultat	227	328
Variations de périmètre	-	-
A la clôture	5 536	5 309

La variation de la valeur des engagements est la suivante :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeur totale des engagements au 1^{er} janvier	(5 379)	(5 146)
Coût des services rendus	(348)	(329)
Coût de l'actualisation	(287)	(275)
Prestations payées	271	289
Rendement attendu des actifs	40	41
Réduction/Liquidation	156	-
Gains ou (pertes) actuariels	(1 849)	41
Valeur totale des engagements au 31 décembre	(7 396)	(5 379)

Le taux retenu pour l'évolution des salaires est compris entre 2,5 et 3 % et est de 2,69 % pour l'actualisation (Markit iBoxx € Corporates AA 10+), contre 4,60 % en 2011.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire.

La répartition par nature des actifs du régime est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Actif en Euros	553	531
Obligations en Euros	56	57
Actions Europe	218	181
Actions États-Unis	72	65
Actions Autres Pays	36	29
Total des actifs du régime	935	863

La variation des actifs du régime est la suivante :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	863	878
Intérêts	72	(15)
Prestations payées	-	-
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	935	863

Une augmentation de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour conséquence un gain actuariel complémentaire de 0,5 million d'euros.

12.3 Provisions médailles du travail

Sont provisionnées ici les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

12.4 Provision frais de santé

Cette provision couvre les engagements relatifs aux clauses particulières d'un contrat frais de santé de PCAS SA.

Une augmentation de 1 point de base des taux de financement des coûts médicaux aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges au titre des frais de santé de 0,2 million d'euros.

13. ENDETTEMENT NET

L'endettement du Groupe se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Endettement à moyen et long terme (hors part court terme)		
Emprunts obligataires	19 637	19 370
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	11 493	16 271
Dettes financières / contrats de location-financement	99	50
Réserve de participation des salariés	149	192
Autres emprunts et dettes financières	5 803	2 545
Total endettement à moyen et long terme	37 181	38 428
Endettement à court terme		
Part court terme des emprunts et dettes financières à moyen et long terme	4 593	3 135
Part court terme des dettes financières / contrats de location-financement	70	76
Concours bancaires courants	14 577	14 118
Part court terme de la réserve de participation des salariés	23	32
Part court terme des autres emprunts et dettes financières	208	435
Intérêts courus	44	50
Total endettement à court terme	19 515	17 846
Total endettement brut	56 696	56 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 436	2 269
Total endettement net	52 260	54 005

Dans le cadre de sa politique de désendettement, Dynaction a procédé, en janvier et février 2012, à des cessions de titres PCAS et Dynaction, lui permettant de disposer de la trésorerie nécessaire pour procéder, en avril 2012, au remboursement intégral de son crédit moyen terme qui s'élevait à 750 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme intègrent à hauteur de 19,6 millions d'euros la composante dette de l'OBSAR émise à la fin du premier semestre 2007. Les caractéristiques des obligations sont les suivantes :

- maturité : 31 décembre 2016
- taux d'intérêt annuel : 8% payé trimestriellement
- prix de remboursement : 630 euros

Le solde résiduel du crédit syndiqué de 36 millions d'euros (11,8 millions d'euros au 31 décembre 2012) est garanti par des nantissements de titres de participations (cf. note 22), le solde résiduel du crédit syndiqué de 4 millions d'euros (2,8 millions d'euros au 31 décembre 2012) bénéficiant d'une garantie Oséo de 70%.

Les dettes bancaires de St-Jean Photochimie sont assorties de diverses garanties sur les actifs de la société. Ces dettes bancaires

s'élèvent à 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les autres emprunts et dettes financières intègrent au 31 décembre 2012, à hauteur de 4,7 millions d'euros, la mobilisation de créances de crédit d'impôt recherche auprès d'Oséo (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe à la date de clôture se montent à 1 million d'euros. Le Groupe avait par ailleurs la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement ressort à 0,23 million d'euros.

Les informations relatives au risque de liquidité sont communiquées dans le paragraphe 4.3.3 du rapport sur la gestion du Groupe Dynaction.

Echéances des dettes à long et court terme

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
A moins de 6 mois	17 140	15 106
Entre 6 et 12 mois	2 376	2 740
Entre 1 et 5 ans	36 781	38 413
A plus de 5 ans	399	15
Total	56 696	56 274

Les échéances des intérêts à payer liés à ces emprunts sont les suivantes :

- à moins d'un an : 2,3 millions d'euros
- entre 1 et 5 ans : 5,5 millions d'euros

Dettes financières ventilées par taux

(en milliers d'euros)	Taux fixe 31 déc. 2012	Taux variable 31 déc. 2012	Total 31 déc. 2012
Emprunts obligataires	19 637	-	19 637
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	-	16 086	16 086
Dettes financières / contrats de location-financement	169	-	169
Autres emprunts et dettes financières	1 606	19 198	20 804
	21 412	35 284	56 696

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif de se couvrir contre les risques de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

	Taux échangé	Montant (en milliers d'euros)	Terme
Swap à taux fixe de 1,97 %	EURIBOR 3 mois	11 775	07/2016

La juste valeur de ces instruments financiers est de -0,4 million d'euros au 31 décembre 2012.

Après couverture, la part des dettes à taux fixe représente 59 % au 31 décembre 2012 (54 % au 31 décembre 2011).

Le taux moyen d'intérêt s'établit au 31 décembre 2012 à 5,30 % (5,48 % au 31 décembre 2011).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2012 pour conséquence une augmentation corrélatrice des charges financières du Groupe de 0,24 million d'euros.

Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)

Les sommes dues au titre des crédits syndiqués de PCAS, mis en place le 26 juin 2007 et le 30 novembre 2009 et de leurs avenants signés le 25 juillet 2011 (14,6 millions d'euros au 31 décembre 2012), deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants :

R1 : « ratio de Levier » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

R2 : « ratio de Gearing » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les capitaux propres.

R3 : « ratio de Couverture des Frais Financiers » désigne le ratio de l'EBE sur le coût de l'Endettement Financier Net.

DÉFINITIONS FINANCIÈRES

« **Capitaux Propres** » désigne le montant des capitaux propres de l'ensemble consolidé tel qu'il figure dans le bilan consolidé du Groupe, augmenté des actions auto-détenues.

« **Dette Financière Nette** » désigne la Dette Financière, – diminuée du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ; – diminuée du montant des valeurs mobilières de placement, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ; – diminuée des actions auto-détenues.

« **EBE** » désigne le montant du résultat opérationnel courant, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe : – augmenté du montant des dotations aux amortissements, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ; – augmenté du montant des dotations aux provisions, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ; – augmenté du montant des charges liées aux avantages au personnel sous forme d'attribution d'actions gratuites ou de stocks options.

« **Coût de l'Endettement Financier Net** » désigne le coût de l'endettement financier tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Les ratios applicables sont les suivants :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2012	R1 ≤ 3,25	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 3,50
30 juin et 31 décembre 2013	R1 ≤ 3,00	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 3,75
30 juin et 31 décembre 2014	R1 ≤ 2,75	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 4,25
30 juin et 31 décembre 2015	R1 ≤ 2,50	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 5,00

Les ratios, déterminés sur la base des comptes 2012 sont respectés (2,44 pour le ratio de levier, 0,71 pour le ratio de gearing et 7,14 pour le ratio de couverture des frais financiers).

14. FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

14.1 Fournisseurs ventilés par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Fournisseurs	15 375	19 709
Fournisseurs d'immobilisations	1 749	1 223
Total	17 124	20 932

14.2 Fournisseurs ventilés par devises

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Fournisseurs en euros	15 070	19 962
Fournisseurs en dollars US	1 407	290
Fournisseurs en autres devises	647	680
Total	17 124	20 932

15. AUTRES DETTES

Les autres dettes s'analysent comme suit au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Dettes fiscales	1 687	1 824
Dettes sociales	9 342	9 215
Autres dettes	5 919	3 902
Produits constatés d'avance	790	255
Total	17 738	15 196

16. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATIONS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Crédit d'Impôt Recherche	2 869	2 855
Jetons de présence	(430)	(318)
Autres	(14)	(32)
Total	2 425	2 505

17. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
+/- valeurs de cessions d'actifs non courants corporels ou incorporels	4	11
Amortissements d'actifs incorporels (Plateforme technologique)	(513)	(683)
Coûts de restructuration	(965)	(280)
Programme d'attribution d'actions gratuites	(63)	(167)
Autres	(366)	(310)
Total	(1 903)	(1 429)

Les coûts de restructuration de 2012 correspondent principalement à une adaptation des effectifs des sites de VLG Chem et de PCAS Finland.

18. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

18.1 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement	4	3
Coûts de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(2 763)	(2 447)
Résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier brut	(223)	(466)
Total	(2 982)	(2 910)

18.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers intègrent principalement en 2012 les charges à étaler sur emprunts (-0,4 million d'euros, contre - 0,8 million d'euros en 2011), la constatation de l'impact des revalorisations des ventes et des comptes bancaires en USD (0,2 million d'euros, contre 0,2 million d'euros en 2011), ainsi que d'autres produits financiers (0,1 million d'euros).

19. INFORMATION SECTORIELLE

19.1 Information par secteur opérationnel

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe Dynaction sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie Fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

(en milliers d'euros)	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialité	Autres	Total
31 décembre 2012				
Chiffre d'affaires	109 758	61 370	-	171 128
Résultat opérationnel courant	11 099	1 230	(33)	12 296
31 décembre 2011				
Chiffre d'affaires	101 460	58 944	-	160 404
Résultat opérationnel courant	4 890	2 583	(67)	7 406

19.2 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par origine

(en milliers d'euros)	France	Autres zones	Total
31 décembre 2012			
Chiffre d'affaires par origine	147 324	23 804	171 128
Résultat opérationnel courant	11 196	1 100	12 296
31 décembre 2011			
Chiffre d'affaires par origine	138 269	22 135	160 404
Résultat opérationnel courant	7 116	290	7 406

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Impôts courants	(1 230)	(920)
Impôts différés	256	(2 314)
Total	(974)	(3 234)

La charge d'impôts intègre la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des sociétés françaises du Groupe pour 1 million d'euros en 2012 et 0,9 million d'euro en 2011.

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Résultat net avant impôts	3 992	629
Impôt théorique (34,43%)	(1 374)	(216)
Pertes fiscales : activation (non activation)	654	(3 675)
Autres différences permanentes	(226)	96
Crédit d'impôts recherche	988	983
C.V.A.E.	(594)	(513)
Différence de taux d'imposition étranger	(44)	65
Autres retraitements	(378)	26
Charge d'impôts sur le résultat	(974)	(3 234)

Les impôts différés constatés au bilan se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Impact résultat	Effets de change	Variation de périmètre	Autres	31 déc. 2012
Reports déficitaires	4 814	(116)	-	-	-	4 698
Autres	(1 546)	372	(90)	-	(13)	(1 277)
Total	3 268	256	(90)	-	(13)	3 421

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Impôts différés - actif	5 855	5 262
Impôts différés - passif	(2 434)	(1 994)
Total	3 421	3 268

Les actifs d'impôts sur reports déficitaires sont constatés dans des sociétés dont les business plans permettent de s'assurer de l'existence d'une charge d'impôt future à un horizon moyen terme.

Ces business plans ont été réactualisés au cours de l'exercice 2012 dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend toujours difficile l'appréhension des perspectives d'activité et en utilisant des hypothèses d'actualisation identiques à celles retenues pour les tests sur les écarts d'acquisition.

Le montant des impôts différés sur les reports déficitaires s'élève au 31 décembre 2012 à 4,7 millions d'euros (dont 4,7 millions d'euros pour les sociétés françaises), contre 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 4,7 millions d'euros pour les sociétés françaises et 0,1 million d'euros pour la filiale finlandaise). Dans ces deux pays, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable avant cinq ans s'élèvent respectivement à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 16,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 20,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 21 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 20,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 20,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 concernent les sociétés françaises).

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

21.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

(en milliers d'euros)	Prêts, créances et dettes	Dettes au coût amorti	Instruments financiers à la juste valeur	Total	Juste valeur
Immobilisations financières	254	-	-	254	254
Instruments financiers dérivés	-	-	156	156	156
Clients	27 842	-	-	27 842	27 842
Autres créances	15 054	-	-	15 054	15 054
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 436	-	-	4 436	4 436
Total actif financier	47 586	-	156	47 742	47 742
Emprunts et dettes financières non courants	6 857	30 324	-	37 181	37 181
Instruments financiers dérivés	-	-	382	382	382
Emprunts et dettes financières courants	15 853	3 662	-	19 515	19 515
Fournisseurs et comptes rattachés	17 124	-	-	17 124	17 124
Autres dettes	17 738	-	-	17 738	17 738
Total passif financier	57 572	33 986	382	91 940	91 940

Les instruments financiers sont valorisés selon les techniques de valorisation reposant sur des données observables.

Les emprunts sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés au prix du marché.

21.2 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est de -0,2 million d'euros au 31 décembre 2012 (dont 0,1 million d'euros de couvertures de change et de -0,3 million d'euros de couvertures de taux (cf. note 13), contre -0,4 million d'euros au 31 décembre 2011 (dont -0,1 million d'euros de couvertures de change et de -0,3 million d'euros de couvertures de taux).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Ventes de devises à terme	13 906	14 244
Achats de devises à terme	80	581
Total	13 986	14 825

Le montant des instruments financiers dérivés 2012 correspond principalement à la couverture d'une partie de l'exposition nette de la société au dollar US, à savoir 18,2 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,3053 dollar US (contre 18,7 millions de dollars US au cours moyen de 1,3095 dollar US au 31 décembre 2011).

22. ENGAGEMENTS HORS BILAN

22.1 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Nantissement des titres de participation

Nantissement des titres de participation relatifs au solde du crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS (11,8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	25/07/2016	603 480	100,0%
VLG Chem	26/06/2007	25/07/2016	3 179 867	85,0%
Protéus	18/11/2011	25/07/2016	18 519 334	98,8%

Engagements donnés

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros.

PCAS a accordé à la banque NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku (montant restant dû au 31 décembre 2012 : 0,9 million d'euros). NORDEA BANK bénéficie par ailleurs, de la part de PCAS Finland, d'une hypothèque sur cette usine dont elle a assuré le financement (4,8 millions d'euros).

22.2 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Engagements donnés liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Redevances de crédit-bail non échues	183	162
Autres nantissements et hypothèques	2 735	2 849
Total	2 918	3 011

Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation a été institué en France par la loi du 4 mars 2004. Il a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un mois d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Les dépenses engagées au titre du DIF sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Au 31 décembre 2012, les droits cumulés acquis au titre du DIF par les salariés des entités françaises du Groupe s'élève à 66 384 heures (le volume d'heures de formation utilisé en 2012 s'élevant à 3 418).

23. EFFECTIFS MOYENS

	2012	2011
Cadres	205	210
Agents de maîtrise	368	366
Ouvriers	348	375
Total	921	951

24. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, comptabilisé en charges de l'exercice s'élève à 11,5 millions d'euros en 2012 (montant de 11,9 millions d'euros en 2011).

25. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (voir 25.2)).

Les principaux postes sont les suivants :

25.1 Avec les sociétés non consolidées, co-entreprises et entreprises associées

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2012	2011
Revenus :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	314	317
- Entreprises associées	-	-
Coût des ventes :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	403	137
- Entreprises associées	-	-

Bilan

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Actifs :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	1 006	835
- Entreprises associées	-	-
Dettes financières / (créances financières) :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	-	-
Autres passifs :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	8	8
- Entreprises associées	-	-

25.2 Rémunération des dirigeants (Administrateurs de Dynaction et PCAS et membres du comité exécutif de PCAS)

(en milliers d'euros)	2012	2011
Rémunérations au titre du mandat social	251	417
Jetons de présence	430	318
Rémunérations au titre du contrat de travail	442	409
Honoraires consultants	396	-
Avantages en nature	16	21
Actions gratuites et stocks-options	64	167
Indemnités de départ	-	165
Charges sur engagements de retraite*	21	18
Rémunérations totales	1 620	1 515

* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêts

26. LITIGES

Une procédure à l'encontre d'un tiers faisant suite à un prêt accordé à celui-ci dans le cadre de la reprise d'une société du Groupe et non remboursé à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, est toujours en cours. La créance correspondante est entièrement provisionnée.

PCAS a fait l'objet d'une condamnation en 2009 par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). Suite à l'appel interjeté par PCAS, la Cour, tout en prononçant la nullité du jugement, a néanmoins confirmé en 2012 le principe de responsabilité et ordonné une mesure d'instruction pour évaluer le préjudice. Un Pourvoi en Cassation a été formé à l'encontre de cet Arrêt.

Par décision du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF (ancienne filiale de PCAS) ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant exécutoire, cette somme a fait l'objet d'un versement sur un compte séquestre. La Cour d'Appel de Paris, par arrêt rendu le 27 janvier 2011, a condamné la société PCAS au versement d'une provision de 100 000 USD, à prélever sur la somme séquestrée. Suite au pourvoi formé par PCAS, la Cour de Cassation a cassé en 2012, dans l'un de ses aspects, l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris. Le Groupe maintient sa position dans l'attente du renvoi de l'affaire devant la Cour d'Appel.

Il n'existe actuellement aucun autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé une incidence sensible sur la situation financière du groupe Dynaction, son activité, son résultat ou son patrimoine ainsi que de ses filiales.

IV. Comptes sociaux 2012

IV. Comptes sociaux

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Immobilisations corporelles		4	4
Immobilisations financières	2	44 900	45 061
Total actif immobilisé		44 904	45 065
Clients	8.1	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	8.1	86	2
Valeurs mobilières de placement	4	100	-
Disponibilités		124	197
Total actif circulant		310	199
Total actif		45 214	45 264

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Capital	5.1	19 775	19 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport, écarts de réévaluation		1 055	1 055
Ecart de mise en équivalence	5.2	18 795	17 801
Réserve légale		1 459	1 459
Autres réserves		7 879	7 879
Report à nouveau		(3 675)	(3 442)
Résultat de l'exercice		(171)	(233)
Capitaux propres	5	45 117	44 294
Provisions pour risques et charges	6	46	46
Provisions		46	46
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	8.2	-	751
Dettes d'exploitation	8.2	51	173
Dettes		51	924
Total passif		45 214	45 264

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Produit d'exploitation			
Chiffres d'affaires net		150	150
Autres produits		4	4
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		(120)	(128)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3)	(4)
Charges de personnel		(44)	(49)
Dotations aux amortissements		-	-
Autres charges		(20)	(40)
Résultat d'exploitation		(33)	(67)
Résultat financier	10.1	204	(407)
Résultat courant avant impôt		171	(474)
Résultat exceptionnel	10.2	(342)	241
Impôt sur les bénéfices		-	-
Résultat net		(171)	(233)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Trésorerie nette à l'ouverture		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	197	140
Dettes financières à court terme	(1)	(1)
Total	196	139
Opérations d'exploitation		
Résultat net	(171)	(233)
Amortissements	-	-
Variation des provisions	(202)	84
Moins (Plus) values sur cessions d'immobilisations	342	16
Elimination résultat sur cessions d'actions propres	3	26
Capacité d'autofinancement	(28)	(107)
Variation du besoin en fonds de roulement	(206)	(8)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(234)	(115)
Opérations d'investissements		
Investissements corporels	-	-
Investissements financiers	-	-
Cessions d'immobilisations financières	752	42
Cessions d'actions propres	260	505
Flux de trésorerie provenant des investissements	1 012	547
Opérations de financement		
Augmentation des capitaux propres	-	-
Dividendes versés	-	-
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	-	-
Remboursements d'emprunts et dettes financières	(750)	(375)
Flux des opérations provenant des opérations financières	(750)	(375)
Variation de trésorerie	28	57
Trésorerie nette à la clôture		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	224	197
Dettes financières à court terme	-	(1)
Total	224	196

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Préambule

Le total du bilan au 31 décembre 2012 concerné par la présente annexe s'élève à 45 214 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage une perte nette de 171 milliers d'euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 20 février 2013.

Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de sa politique de désendettement, Dynaction a procédé, en janvier et février 2012, à des cessions de titres PCAS et Dynaction. A la suite de ces cessions, la participation de Dynaction dans PCAS s'établit à 60,94 % (contre 63,65 % au 31 décembre 2011) et Dynaction a disposé de la trésorerie nécessaire au remboursement intégral de son crédit moyen terme qui s'élevait à 750 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Aucun autre événement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'exercice..

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

1.2 Titres de participations

Depuis l'exercice 1995, conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. La variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat ; elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence ». Lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat. Le périmètre d'application de la méthode est homogène avec le périmètre de consolidation.

Les capitaux propres des sociétés concernées sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation préparée conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée conformément aux principes généraux.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage, si celle-ci est inférieure. La valeur d'usage est appréciée au cas par cas, en fonction de différents critères comme la valeur boursière, l'actif net réévalué, le résultat net et d'autres éléments d'appréciation des sociétés concernées.

1.3 Actions propres

Les actions propres détenues à la clôture de l'exercice en vue de l'attribution aux salariés dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions, de la régularisation des cours et de l'affectation à la réalisation éventuelle d'opérations financières sont évaluées au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas d'un écart négatif entre le prix d'achat et le cours moyen de décembre.

Les actions en voie d'annulation sont maintenues au prix d'achat.

1.4 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

Note 2 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2012
Participations évaluées par équivalence	44 123	994	(1 008)	44 109
Autres participations	6 471	-	-	6 471
Autres titres immobilisés	4 078	-	(1 213)	2 865
Prêts et autres immobilisations financières	7 695	150	(1 311)	6 534
Montant brut	62 367	1 144	(3 532)	59 979
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	(6 471)	-	-	(6 471)
Autres titres immobilisés	(3 140)	-	1 066	(2 074)
Prêts et autres immobilisations financières	(7 695)	(150)	1 311	(6 534)
Montant des dépréciations	(17 306)	(150)	2 377	(15 079)
Participations évaluées par équivalence	44 123	994	(1 008)	44 109
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	938	-	(147)	791
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Montant des immobilisations financières nettes	45 061	994	(1 155)	44 900

2.1 Provisions pour dépréciation

Une provision est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

2.2 Participations mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Augmentation	Diminution	Variation de la valeur d'équivalence	31 déc. 2012
Participations évaluées par équivalence	44 123	-	(1 008)	994	44 109*

* détail en note 3

Au cours de cet exercice, 352 314 titres PCAS ont été cédés pour une valeur globale de 665 milliers d'euros. Dynaction a réalisé une moins value de 342 milliers d'euros.

La variation de la valeur d'équivalence est relative notamment aux résultats consolidés des participations, après déduction des dividendes éventuellement versés au cours de l'exercice.

2.3 Autres participations

Ce poste concerne exclusivement la société Cellier, mise en redressement judiciaire, et est totalement provisionné depuis 1992.

2.4 Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés correspondent aux 114 138 actions propres détenues par Dynaction. Ces actions propres ont fait l'objet en 2012 d'une reprise de provision pour dépréciation d'un montant de 115 milliers d'euros, calculée sur la base du cours moyen du mois de décembre de l'action, soit 6,93 euros.

Au cours de cet exercice, 44 383 actions propres ont été cédées pour une valeur globale de 260 milliers d'euros. Dynaction a réalisé une moins value de 3 milliers d'euros après prise en compte d'une reprise de provision de 950 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Augmentation	Diminution	31 déc. 2012
Actions propres détenues	4 078	-	(1 213)	2 865
Total	4 078	-	(1 213)	2 865

2.5 Prêts et autres immobilisations financières

Ce poste correspond à d'anciens prêts, non recouvrables, accordés à d'anciennes sociétés du Groupe, cédées depuis plusieurs années et entièrement provisionnés.

Deux procédures, correspondantes à des prêts d'un montant total de 1 311 milliers d'euros entièrement provisionné, ont été clôturées au cours de cet exercice.

Note 3 Filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (%)	Valeur nette réévaluée des titres	Prêts et avances consentis par la société non remboursés	Chiffre d'affaires 2012	Bénéfices ou pertes 2012	Dividendes perçus en 2012
PCAS	13 738	58 545*	60,94	44 109	-	171 128*	2 959*	-
Total				44 109				
CELLIER 73100 Aix les Bains	2 287	-	59,73	-	-	-	-	-

* données consolidées

Note 4 Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Augmentation	Diminution	31 déc. 2012
SICAV monétaires	-	410	(310)	100

Pour les titres cotés et les SICAV monétaires, la valeur historique est comparée à la valeur d'inventaire (cours du 31 décembre). Des provisions sont éventuellement constituées.

Note 5 Capitaux propres

5.1 Composition du capital social

Le capital est composé de 3 295 842 actions.
Un droit de vote double est attribué après quatre ans d'inscription nominative.
Au 31 décembre 2012, Dynaction détient 114 138 actions propres (contre 158 521 actions au 31 décembre 2011).

(en milliers d'euros)	
Capitaux propres au 31 décembre 2011	44 294
Variation de l'écart de mise en équivalence	994
Résultat de l'exercice 2012	(171)
Capitaux propres au 31 décembre 2012	45 117

5.2 Ecart de mise en équivalence

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Variation	31 déc. 2012
Ecart de mise en équivalence	17 801	994	18 795

Note 6 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31 déc. 2012
Autres provisions pour risques et charges	46	-	-	46
Total	46	-	-	46

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à un litige ancien qui n'a pas évolué depuis plusieurs années.

Note 7 Charges à payer

La récapitulation, par nature, des dettes et charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Intérêts courus	-	1
Fournisseurs	29	63
Total	29	64

Note 8 Etat des échéances des créances et des dettes

8.1 Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	2012 A un an au plus	A plus d'un an	2011 Montant brut
Actif immobilisé				
Prêts et autres immobilisations financières	6 534	-	6 534	7 695
Total	6 534	-	6 534	7 695
Actif circulant				
Autres créances	86	86	-	-
Total	86	86	-	-
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	-	-	-	2
Total	-	-	-	2
TOTAUX	6 620	86	6 534	7 697

Les prêts et autres immobilisations financières à plus d'un an sont intégralement provisionnés (cf. note 2.5)

8.2 Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	2012 A un an au plus	A plus d'un an	2011 Montant brut
Dettes financières				
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				
- à deux ans maximum à l'origine	-	-	-	1
- à plus de deux ans à l'origine	-	-	-	750
Total	-	-	-	751
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs	43	43	-	63
Dettes fiscales et sociales	8	8	-	8
Autres dettes	-	-	-	102
Total	51	51	-	173
TOTAUX	51	51	-	924

Dans le cadre de sa politique de désendettement, Dynaction a procédé, en janvier et février 2012, à des cessions de titres PCAS et Dynaction, lui permettant de disposer de la trésorerie nécessaire pour procéder, en avril 2012, au remboursement intégral de son crédit moyen terme qui s'élevait à 750 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les informations relatives au risque de liquidité sont communiquées dans le paragraphe 4.3.3 du rapport sur la gestion du Groupe Dynaction.

Note 9 Entreprises liées

9.1 Bilan

(en milliers d'euros)	Montants bruts
Participations évaluées par mise en équivalence	44 109
Autres créances	86

9.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Produits	Charges
Chiffre d'affaires	150	-
Autres achats et charges externes	-	4

Note 10 Notes sur le compte de résultat

10.1 Analyse du résultat financier

(en milliers d'euros)	2012	2011
Produits des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé et autres intérêts et produits assimilés	150	129
Reprises financières de provisions	2 376	1 113
Autres produits financiers	11	-
Produits nets sur cessions de V.M.P.	1	-
Total des produits financiers	2 538	1 242
Dotations financières aux provisions	150	471
Intérêts des emprunts	7	22
Intérêts des comptes courants	-	2
Autres charges financières	1 224	15
Charges nettes sur cessions d'actions propres	953	1 139
Total des charges financières	2 334	1 649
Résultat financier	204	(407)

Les autres charges financières correspondent au solde de deux anciens prêts non recouverts, accordés dans le cadre de la reprise d'une société du Groupe et dont les procédures ont été clôturées au cours de l'exercice. Parallèlement une reprise de provision pour dépréciation de 1 311 milliers d'euros a été constatée.

La charge nette sur cessions d'actions propres (953 milliers d'euros), correspondant à la cession de 44 383 actions, a été compensée par une reprise de provision pour dépréciation de 950 milliers d'euros.

Les reprises et dotations de l'exercice concernent :

(en milliers d'euros)	Reprises	Dotations
Provisions sur les actions propres détenues	1 065	-
Provisions dépréciation des prêts	1 311	150
Total	2 376	150

Une reprise de provision pour dépréciation de 115 milliers d'euros a été constatée sur les actions propres détenues au 31 décembre 2012 (évaluation au cours moyen de décembre de l'action).

10.2 Analyse du résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2012	2011
Produits exceptionnels sur opérations en capital	665	41
Reprises exceptionnelles de provisions	-	258
Total des produits exceptionnels	665	299
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1007	58
Total des charges exceptionnelles	1007	58
Résultat exceptionnel	(342)	241

Le résultat exceptionnel correspond à la moins-value réalisée sur la cession de 352 314 titres PCAS.

Note 11 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

11.1 Décalages certains ou éventuels (actif)

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Variations	31 déc. 2012
Déficits restants à reporter	12 570	885	13 455
Total	12 570	885	13 455
Impôt société correspondant	4 328		4 633

11.2 Charges non déductibles et réintégrations temporaires

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	Variations	31 déc. 2012
Provisions pour dépréciation sur actions propres	3 140	(1 066)	2 074
Total	3 140	(1 066)	2 074
Impôt société correspondant	1 081		714

Note 12 Engagements financiers

12.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	2012	2011
Garanties données aux banques sous forme de titres (valeurs des lignes de crédit disponibles et nanties, garanties à 120%)	-	900
Retraites	1	1
Total	1	901

12.2 Engagements reçus

Il n'existe aucun engagement reçu.

12.3 Engagements de crédit-bail

Il n'existe aucun engagement de crédit-bail.

12.4 Engagements de retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotations d'effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Taux retenus :

- évolution des salaires : 2%
- actualisation : 2,69% (Markit iBoxx € Corporates AA 10+)

L'indemnité à laquelle le personnel de Dynaction a théoriquement droit à la fin de cet exercice est de 1 million d'euros.

12.5 Droit individuel à la formation (DIF)

Les deux salariés présents sur la société travaillant à temps partiel, les heures de formation acquises dans le cadre du DIF sont jugées non significatives.

Note 13 Rémunération des dirigeants

13.1 Rémunérations brutes (y compris avantages en nature)

Christian MORETTI - Président	22 446 €
-------------------------------	----------

13.2 Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2012

Christian MORETTI - Président	10 000 €
Jean-Louis MILIN	2 500 €
Jean-Pierre RICHARD	2 500 €
Alain FERRI	2 500 €
Michel FLEURIET	2 500 €

Il convient de noter que Monsieur Moretti, Président du Conseil d'Administration, n'a perçu aucune rémunération de la part des sociétés contrôlées par Dynaction au sens de l'article L233-16. Monsieur Moretti a perçu au titre de Président de Dynaction une rémunération de 18 294 euros et a bénéficié de divers avantages en nature pour un montant de 4 152 euros. Monsieur Moretti a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe la somme de 310 000 euros (dont 10 000 euros au titre de la maison mère).

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Philippe Delwasse au titre de Directeur Général de Dynaction et de la part des sociétés contrôlées par Dynaction au sens de l'article L 233-16. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, la somme de 90 000 euros

Note 14 Effectif

Au 31 décembre 2012, il se décompose de la façon suivante : 2 cadres salariés à temps partiel.

Note 15 Litiges

Une procédure à l'encontre d'un tiers faisant suite à un prêt accordé à celui-ci dans le cadre de la reprise d'une société du Groupe et non remboursé à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, est toujours en cours. La créance correspondante est entièrement provisionnée.

Il n'existe pas à la connaissance de la société, d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le résultat de l'émetteur.

V. Rapports des Commissaires aux Comptes

V. Rapports des Commissaires aux Comptes

1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DYNACTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe aux états financiers consolidés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

i) Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles

Comme indiqué dans les notes 2.5 et 2.6 de l'annexe aux états financiers consolidés, votre société procède chaque année à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations incorporelles en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que la note 4 donne une information appropriée à cet égard.

ii) Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats à moyen terme, tel que cela est décrit dans les notes 2.15 et 20 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société, et à vérifier la cohérence des estimations avec celles retenues lors de la mise en œuvre des tests de dépréciations des écarts d'acquisition. Comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe aux états financiers consolidés, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés..

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 mars 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PricewaterhouseCoopers Audit – Xavier Belet
Audit Synthèse – Agathe Franzino

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DYNACTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 de l'annexe expose les principes comptables et méthodes d'évaluation relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables

suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les calculs effectués par la société. Ces estimations reposent sur des hypothèses dont la réalisation définitive pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 mars 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PricewaterhouseCoopers Audit – Xavier Belet
Audit Synthèse – Agathe Franzino

3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.255-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société PCAS

Convention de trésorerie

Personnes concernées

Christian Moretti	Président
Philippe Delwasse	Directeur Général
Jean-Robert Kervarec	Administrateur
Caroline Millot	Administrateur

Nature et Objet

Dans le souhait d'optimiser et de rationaliser leur gestion de trésorerie, DYNACTION et PCAS se sont proposées de se prêter mutuellement des fonds selon les besoins et contre une juste rémunération.

Durée

Un an à compter du 1er janvier 2010, puis renouvelée pour une même période par tacite reconduction ; sauf dénonciation de l'une des parties.

L'avance reçue de PCAS de 100 000 euros a été intégralement remboursée en avril 2012.

Modalités

Avance reçue de PCAS au 31 décembre 2012 : 0 euro. Intérêts versés par DYNACTION au titre de l'exercice 2012 : 365,08 euros.

Conseil d'Administration

15 septembre 2010.

Convention d'assistance générale

Personnes concernées

Christian Moretti	Président
Philippe Delwasse	Directeur Général
Jean-Robert Kervarec	Administrateur
Caroline Millot	Administrateur

Nature et Objet

DYNACTION met à la disposition de PCAS ses services en vue d'assurer une assistance générale, notamment dans les domaines administratif, comptable et financier ainsi que pour réaliser des missions spécifiques portant sur des sujets de direction générale.

Modalités

Les produits enregistrés dans les comptes de l'exercice 2012, au titre de l'assistance générale et des missions spécifiques, s'élèvent à 150 000 euros hors taxes.

Conseil d'Administration

22 février 2012

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 27 mars 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit – Xavier Belet
Audit Synthèse – Agathe Franzino

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Dynaction (Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DYNACTIION et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 mars 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit – Xavier Belet
Audit Synthèse – Agathe Franzino

VI. Autres informations à caractère général

SOMMAIRE

1. Responsables du rapport financier annuel et du contrôle des comptes
2. Autres informations à caractère juridique
3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat
4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise
5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe
6. Contacts et informations financières disponibles

VI. Autres informations à caractère général

1. RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 Déclaration du responsable du rapport financier annuel

RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général

ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 38 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Longjumeau, le 27 mars 2013

Le Directeur Général, Monsieur Philippe Delwasse

1.2 Responsables du contrôle des comptes

1.2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

(représenté par Monsieur Xavier Belet),

membre de la CRCC de Versailles

63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1987

Date de renouvellement : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Audit Synthèse

(représenté par Madame Agathe Franzino),

Place de Narvik, 11 rue de Téhéran, 75008 Paris.

Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1987

Date de renouvellement : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1.2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Yves Nicolas

63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 20 avril 2011

Date de nomination : 2011

Durée : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Hervé Sichel Dulong

6, rue de la Rosière, 75015 Paris.

Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1999

Date de renouvellement : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1.2.3 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

(Montants H.T en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit		Audit Synthèse	
Audit	2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	230,4	223,9	22,5	22,5
Missions accessoires	-	-	-	-
Total audit	230,4	223,9	22,5	22,5

2. AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE JURIDIQUE

Dénomination – Siège social

Dynaction

Zone Industrielle de la Vigne-aux-Loups

23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau

Tel. : 01 69 79 60 62

Forme juridique – Contrôle

La société est de forme anonyme de droit français. Elle est régie en application des dispositions du Code de commerce.

Le contrôle des comptes de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires ayant chacun un suppléant désigné.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 12 février 1933 et ré-immatriculée jusqu'au 15 janvier 2052, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Objet social (article 5 des statuts)

La société a pour objet :

- la création de sociétés nouvelles ;
- les apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux ;
- la gestion et administration de son patrimoine mobilier et immobilier ;
- la mise en valeur de ses filiales par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit ;
- et généralement, l'exploitation de tous fonds de commerce et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant même indirectement à l'objet social.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Évry sous le numéro B 745 751 958, Code APE : 741 J.

Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : Zone Industrielle de la Vigne-aux-Loups – 23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau.

Exercice social

L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3. AUTRES INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

3.1 Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

3.1.1 Franchissement de seuils

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

3.1.2 Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

11.1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et la répartition du boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

11.2. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres ac-

tions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ou coupures d'actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, notamment, les actions résultant de la division du nominal d'actions inscrites nominativement depuis quatre ans au moins bénéficiant du droit de vote double. Le délai de quatre ans commence à courir dès la date de l'inscription nominative des actions, même si cette date est antérieure à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé cette modification statutaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition du droit de vote double. Le droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales, et à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires.

11.3. Franchissement des seuils de participation : si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils précisés à l'article L. 233-7-I. du Code de commerce, informe la société, dans le délai requis par la réglementation en vigueur, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède ou qu'elle est réputée posséder au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce. Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus. La personne tenue de donner l'information ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. En cas de franchissement de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, doivent être également données les autres informations mentionnées à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

11.4. Identification des détenteurs de titres : en vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur ci-après visés, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

11.5. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre de titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, de division, ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

11.6. Les appels de fonds par le Conseil d'Administration du solde non libéré du nominal des actions de numéraire sont portés à la connaissance des actionnaires 15 jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par lettre ordinaire.

3.1.3 Affectation et répartition des bénéficiaires (article 23 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

3.1.4 Modification du capital et des droits des actionnaires

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

3.2 Capital social

3.2.1 Nombre d'actions

Depuis le 17 décembre 2004, le capital social est fixé à la somme de 19 775 052 euros. Il est divisé en 3 295 842 actions de 6,00 euros de nominal.

3.2.2 Titres donnant accès au capital

L'emprunt obligataire, émis début juillet 1995, étant arrivé à son terme le 1^{er} janvier 2002, il n'y a plus de titres donnant accès au capital de la société Dynaction.

3.2.3 Actions non représentatives du capital

Néant

3.2.4 Nantissemments des titres de participation

Nantissement des titres de Participations relatifs au crédit syndiqué mis en place le 26 juin 2007 par PCAS (11,8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	25/07/2016	603 480	100%
VLG Chem	26/06/2007	25/07/2016	3 179 867	85%
Protéus	18/11/2011	25/07/2016	18519 334	98,8%

3.3 Pactes ou conventions entre actionnaires

Néant

4. AUTRES INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Informations relatives aux Assemblées Générales

Convocation des Assemblées Générales - (article 20 des statuts)

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les Assemblées sont convoquées dans les formes et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Admission aux Assemblées Générales - (article 21 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement, par mandataire ou par correspondance, quel que soit le nombre de ses actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et aient fait l'objet d'un enregistrement comptable à son nom ou celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,

- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Bureau des Assemblées Générales - (article 22 des statuts)

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Pouvoirs des Assemblées Générales - Vote dans les Assemblées Générales. Quorum et majorité (article 23 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires ordinaires, extraordinaires ou spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les actionnaires peuvent assister et voter personnellement aux Assemblées Générales, voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décisions du Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent également participer à l'Assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par le Conseil d'Administration et selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Si le Conseil d'Administration en décide ainsi lors de la convocation l'Assemblée, les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que, le cas échéant, les attestations de participation, peuvent être établies sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La saisie et la signature électronique par l'actionnaire du formulaire peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées, le cas échéant sur le site internet dédié mis en place par la société, par tout procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des procurations est fixée à trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abréger ce délai. Les formulaires électroniques de vote à distance et les instructions données par voie électronique comportant procuration, dès lors que le Conseil d'Administration en autorise l'utilisation, peuvent valablement parvenir à la société jusqu'à 15 heures, heures de Paris, la veille de la réunion de l'Assemblée.

Informations relatives au Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration (article 12 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 membres au moins.

Le nombre maximum des membres du conseil est fixé au nombre maximum prévu par l'article L.225-17 du Code de commerce sous réserve des dispositions prévues en cas de fusion par l'article L.225-95.

La limite d'âge pour exercer la fonction d'administrateur est de moins de 75 ans.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'administrateur nommé par cooptation en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Actions d'administrateurs (article 13 des statuts)

A l'exception des actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-23, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

Réunion et délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels) et L.233-16 (établissement des comptes consolidés).

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance n'est pas prépondérante.

Président du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique.

Le Président doit être âgé de moins de 75 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.2 Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

4.2.1. Expertise en matière de gestion

Les mandats des membres du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

Direction générale

La Direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président, soit par une autre personne physique, actionnaire ou non de la société, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale est prise conformément à l'article 15 des statuts.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise soit pour une durée limitée qui ne peut être inférieure à un an, soit pour une durée non limitée. À l'expiration de la durée de l'option, si celle-ci est limitée, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale de la société.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur

Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Composition des organes de direction

Directeur général : Philippe Delwasse
(à compter du 6 décembre 2005).

Liste des mandats des membres des organes de direction au 31 décembre 2012

Philippe Delwasse

Mandats exercés	Société
Vice-Président du Conseil d'Administration	PCAS SA
Administrateur	Dauphin Participations

Il convient de noter que chaque filiale a sa propre organisation et qu'il n'existe aucun comité constitué par l'organe d'administration.

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur et de ses filiales

Au 31 décembre 2012, les administrateurs, personnes physiques de Dynaction, détenaient 560 639 actions du capital et 22,54 % des droits de vote de la société.

4.2.2 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Conseil d'Administration

A la meilleure connaissance de la société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux.

En outre, à la meilleure connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Enfin, à la meilleure connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'Administration n'est en situation de conflit d'intérêts au titre de l'exercice de ses mandats.

4.3 Opérations avec les apparentées

Cf. note 25 de l'annexe aux comptes consolidés

5. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ ET L'ORGANISATION DU GROUPE

5.1 Organisation du Groupe

5.1.1 Organigramme

Cf. note 3 des états financiers consolidés

5.1.2 Relations entre la société mère et les filiales

Au 31 décembre 2012, PCAS SA est une filiale à 60,94 % de Dynaction. Cette dernière est un holding financier qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

La société Dynaction entretient avec sa filiale des relations de type Mère-Fille dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice 2012 sont les suivants :

- assistance générale et missions spécifiques pour un montant de 150 000 euros,
- remboursement intégral, en avril 2012, de l'avance de trésorerie reçue de PCAS de 100 000 euros.

5.2 Propriétés immobilières, usines et équipements

- Voir présentation de l'appareil industriel pages 20 à 25
- Voir Immobilisations corporelles des états financiers consolidés (note 5)

5.3 Contrats importants

L'ensemble des contrats de la société a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier. Les acquisitions par PCAS de différents sites auprès de Laboratoires Pharmaceutiques depuis 2001 avaient donné lieu à la signature de contrats commerciaux attachés à ces acquisitions. Ces contrats sont échus et ont fait l'objet de :

- renouvellement en 2011 du contrat de fournitures entre PCAS et Ipsen- Beaufour lors de l'acquisition d'Expansia en 2001.
- renouvellement en 2010 du contrat de fournitures entre PCAS et Leiras Oy, filiale du Groupe Schering AG lors de l'acquisition de PCAS Finland en 2001
- renouvellement en 2011 (pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013) avec Sanofi du contrat pluriannuel conclu entre PCAS et Aventis lors de l'acquisition de VLG Chem en 2004

Le Groupe n'est par ailleurs pas dépendant de contrats d'approvisionnement industriels dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

5.4 Recherche et développement

PCAS a décidé de réorienter sa stratégie en faveur de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés. Les dépenses exposées par PCAS dans le cadre de ces développements internes sont comptabilisées en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En 2012, aucune dépense de développement nouvelle n'a été immobilisée.

Les autres frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas ces critères demeurent comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus (cf. note 24 des notes annexes aux comptes consolidés).

5.5 Dépendances à l'égard de brevets ou licences

Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

5.6 Autres engagements

La présentation des engagements hors bilan faite dans les notes annexes aux comptes consolidés (Note 22) et sociaux (Note 12) n'omet pas, à notre meilleure connaissance, l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Historique

- 1982** – Achat pour une somme symbolique de la société Cryo Diffusion par Henri Blanchet et Christian Moretti
– Redressement de Cryo Diffusion
- 1983** – Achat de C.E.E. et de C.C.S
- 1984** – Introduction en Bourse de C.E.E. au Second Marché de Paris
– Achat de Matlabo
- 1985** – Achat de Risoud SA.
– Filialisation de l'activité cryogénique
– La société mère prend le nom de Dynaction
– Augmentation de capital de Dynaction de 10 millions de francs
- 1986** – Introduction en Bourse de Dynaction au Second Marché de Paris
– Achat de la société Jeulin et fusion de Jeulin avec Matlabo
– Risoud filialise son activité industrielle, prend le nom de Mécadyne et acquiert deux nouvelles filiales
– C.E.E. absorbe le département télécontrôle de C.C.S.
– Dynaction bénéficie d'une option sur 50 % du capital de la société FRANKEL
- 1987** – Dynaction lève l'option sur 50 % du capital de Frankel
– Fusion de Frankel et de Dynaction
– Introduction en Bourse de la société Cellier au Second Marché de Lyon
– Rachat de 35% du capital de Mécadyne à son ancien propriétaire
– Achat de Fontaine Electronique
– Prise de participation dans Feralco
– Augmentation de capital de Dynaction de 10,875 millions de francs par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions
– Achat de Métanic
- 1988** – Achat de Regma
– Achat d'Eurodyne
– Achat de Grantil
– Métanic prend le nom de Dynelec
– Achat de RMA
- 1989** – Introduction en Bourse de Mécadyne au Second Marché de Paris
– Création de Dynaspring avec apport par Dynaction des sociétés Regma, Fontaine Electronique et RMA
– Achat de Fenwick
- 1990** – Achat de Lecat-Porion
- 1991** – Cotation des actions de Dynaction au Marché à Règlement Mensuel
– Cession de Fenwick à Mécadyne
– Cession de Regma au Groupe Unic Technologies
– Achat par Mécadyne de Engrenages et Réducteurs au Groupe P.S.A.
- 1992** – En mai, achat de la société PCAS au Groupe Akzo
– En décembre, mise en redressement judiciaire de la société Cellier
- 1993** – Deux OPE sont réalisées avec succès sur les sociétés Mécadyne et Dynelec
– Absorption par Dynaction du sous-holding Dynaspring
– Cession des filiales : Grantille, Cat Porion, Gubri, Kalix Dupuy, C.B.G., Boissier, Lecas, C.E.E, 40 % d'Engrenages et Réducteurs par Mécadyne
- 1994** – Introduction en Bourse de Médiascience au Second Marché de Paris
– Cession de la participation dans A.F.E.
– Placement de 20 % des titres de DYNATEG
- 1995** – Disparition prématurée de Henri Blanchet en février
– Emission d'un emprunt obligataire convertible de 100 millions de francs
– Achat de la SC. MOV par Mécadyne
– Mise en œuvre d'une politique de suppression des maisons-mères :
– Absorption de Dynair par Mécadyne
– Absorption de Mécadyne par Dynaction
– Achat de la SNC des Peupliers par Dynaction
– Introduction en Bourse de PCAS au Second Marché de Paris
– OPR sur Dynelec
- 1996** – Poursuite du développement de PCAS par la création de la société Béarnaise de Synthèse, en partenariat avec Elf Atochem
– Cession des sociétés FAV/LCAB et Tiro-Clas Belgique
– Recentrage du Groupe sur ses métiers par l'acquisition de fonds de commerce :
– Movex par Vulcanic
– Mat-Jam par Feralco-Lapouyade
– Mentor par Médiascience
– Achat de la société Antycip par Convergence
- 1997** – Achat du Groupe Chrysis par Médiascience
– Cession de la société Fenwick
- 1998** – Poursuite du recentrage du Groupe, cessions des sociétés : C.F.E.I. et Sodalgo par Dynelec, Risoud Précision, Sadam, Tiro-Clas par Dynalog, Hugonnet, Maurepas-Technique et Mecam
– Achat de la société Seloc par PCAS
– Achat de la société SAAS-Technologie par Convergence
– Création de la société Adet par Feralco-Lapouyade
– Renforcement du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :
+ 49,74 % - CMD Engrenages et Réducteurs (suite au retrait de la Côte de ses actions)
+ 32,53 % - Médiascience
+ 28,02 % - Vulcanic à travers les sous-holdings Dynelec et Dynalog
– Continuation de la suppression des maison-mères par absorption de Selic et SC. MOV par Dynaction
- 1999** – Poursuite du développement de PCAS par l'acquisition de la société Vernolab en janvier et de la société Pharmacie Centrale de France en juillet
– Renforcement du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :

- + 4.63 % - Médiascience (Suite Offre Publique de Retrait)
- + 10.47 % - Vulcanic dans le sous-holding Dynalog
- + 20 % du sous-groupe Les Editions Chrysis dans le sous-holding Médiascience
- Continuation de la suppression des maison-mères par l'absorption de :
 - Vulcanic Plastique et Innovation Thermique par Vulcanic
 - Melicerte et Logedic par Les Editions Chrysis
- 2000** - Continuation du développement de PCAS par l'acquisition d'un fonds de commerce de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique auprès de Sanofi-Synthélabo.
- Accélération du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :
 - + 0.20 % - Médiascience (Suite au retrait de ses actions de la Côte)
 - + 1.41 % - PCAS
 - + 0.44 % - CMD Engrenages et Réducteurs
- Cessions des sociétés Houvenaghel-Hennequin, Aucouturier, Bedi-Paillet et des sous-groupes : Vulcanic et Convergje.
- Poursuite de la restructuration du groupe, par l'absorption de Seloc par PCAS et Deltalab par ISTI (a l'issue de cette dernière opération, la société absorbante à pris la dénomination suivante : Médiascience Enseignements Techniques)
- 2001** - Accélération du recentrage par la cession des sociétés FL & co, Cryo Diffusion et Médiascience Enseignements Techniques.
- Acquisition par le pôle Chimie fine et de spécialité des sociétés Expansia, Leiras fine Chemicals Oy, E-Pharma et du site industriel de Bessay dans l'Allier.
- Absorption par confusion de patrimoine des sociétés Dynalog et SIG
- 2002** - Cession des titres du sous-groupe Médiascience (dont les filiales Jeulin et Editions Chrysis)
- Absorption par confusion de patrimoine de la société Dynelec
- Acquisition par le sous-groupe Créapharm du pôle Chimie fine et de spécialités des sociétés Créapharm Développement, Euclidis et Sci Maude.
- 2003** - Augmentation de la participation de Créapharm Groupe dans les sociétés Créapharm Développement et Euclidis
- Absorption par confusion de patrimoine de la société Sofie
- 2004** - Cession de la société Vernolab en février
- Prise de participation à hauteur de 85 % dans VLG Chem au 1^{er} juin
- Prise de participation complémentaire de 50 % dans PCAS Finland en juin, PCAS détenant 100 % de sa filiale après cette opération
- Fusion entre Créapharm Développement et Euclidis, deux filiales de la Holding du secteur formulation : Créapharm Groupe
- Création par PCAS d'une filiale commerciale aux Etats-Unis : PCAS America Inc.
- Transfert du siège social de Dynaction à Longjumeau (91160)
- 2005** - Souscription à hauteur de 14,5 millions d'euros (par compensation de son compte courant d'actionnaire) à l'augmentation de capital de 20,25 millions d'euros de PCAS réalisée par émission d'Actions à Bons de Souscription d'Actions remboursables (ABSAR)
- Mise en place d'un crédit syndiqué de 70 millions d'euros sur 5,5 ans par PCAS
- Cession du sous-groupe Créapharm au 4^{ème} trimestre
- Cession de CMD en décembre
- 2006** - Création de PCAS Biosolution
- Prise de participation dans Protéus (6 %)
- Cession de la majorité du capital de PCF au management (participation de PCAS ramenée à 49,9 %)
- 2007** - Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (32,5 %)
- Cession d'un complément du capital détenu par PCAS dans PCF au management (participation de PCAS ramenée à 19,9 %)
- 2008** - Cession des actifs immobiliers de Bezons et de Boulogne (ancien siège social)
- Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (39,5 %)
- Création de PCAS GmbH
- 2009** - Prise de participation dans PCAS Nanosyn en Californie (50 %) et dans PCAS Biomatrix (66 %), participation dans Protéus portée de 39,5 % à 42,9 %
- Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Dynaction des sociétés Comed et Médiascience International
- Dissolution avec liquidation amiable de la société SNC des Peupliers
- 2010** - Participation dans le capital de Protéus portée à 98,8 %
- 2013** - Cession de SBS

6. CONTACTS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES DISPONIBLES

6.1 Contacts pour l'information financière

Communication financière :

Philippe Delwasse

+33 (0)1 69 79 60 62 | www.dynaction.fr

Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : 23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau.

6.2 Calendrier de communication financière

Prochain rendez-vous : Assemblée Générale Mixte le 24 avril 2013.

6.3 Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.dynaction.fr) les documents suivants :

- le présent rapport annuel
- les publications des comptes semestriels et annuels
- les présentations utilisées au cours des réunions analystes et investisseurs lors de la publication des comptes semestriels et annuels du Groupe PCAS
- les publications trimestrielles du chiffre d'affaires
- les communiqués financiers

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de Dynaction, 23 rue Bossuet – ZI la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau.

6.4 Document d'information annuel

La liste suivante présente les informations rendues publiques par Dynaction depuis le 1^{er} janvier 2012 (en complément de celles listées au chapitre précédent).

Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2012, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site internet de la Société (www.dynaction.fr) et /ou ont également fait l'objet d'une diffusion via Thomson Reuters:

- 31/12/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Décembre 2012
- 31/12/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Décembre 2012
- 31/12/2012 Contrat de liquidité - Décembre 2012
- 30/11/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Novembre 2012
- 30/11/2012 Contrat de liquidité - Novembre 2012
- 31/10/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Octobre 2012
- 31/10/2012 Contrat de liquidité - Octobre 2012
- 16/10/2012 Information financière trimestrielle au 30 septembre 2012

- 30/09/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Septembre 2012
- 30/09/2012 Contrat de liquidité - Septembre 2012
- 07/09/2012 Mise à disposition du rapport financier semestriel 2012
- 07/09/2012 Rapport financier semestriel 2012
- 06/09/2012 Résultats semestriels 2012
- 31/08/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Août 2012
- 31/08/2012 Contrat de liquidité - Août 2012
- 31/07/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Juillet 2012
- 31/07/2012 Contrat de liquidité - Juillet 2012
- 23/07/2012 Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2012
- 30/06/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Juin 2012
- 30/06/2012 Contrat de liquidité - Juin 2012
- 31/05/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Mai 2012
- 31/05/2012 Contrat de liquidité - Mai 2012
- 30/04/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Avril 2012
- 30/04/2014 Contrat de liquidité - Avril 2012
- 24/04/2012 Résultat des votes des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2012
- 23/04/2012 Information financière trimestrielle au 31 mars 2012
- 02/04/2012 Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2012
- 10/04/2012 Mise à disposition du document de référence et rapport financier annuel 2011
- 10/04/2012 Document de référence et rapport financier annuel 2011
- 31/03/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Mars 2012
- 31/03/2012 Contrat de liquidité - Mars 2012
- 09/03/2012 Désendettement de Dynaction
- 28/02/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Février 2012
- 28/02/2012 Contrat de liquidité - Février 2012
- 22/02/2012 Présentation des comptes 2011 - Réunion analystes/ investisseurs à Paris le 22 février 2012
- 22/02/2012 Résultats 2011
- 31/01/2012 Nombre d'actions et de droits de vote - Janvier 2012
- 31/01/2012 Contrat de liquidité - Janvier 2012
- 12/01/2012 Chiffre d'affaires 2011

Liste des publications au Balo

- 11/05/2012 Publications périodiques : Comptes annuels 2011
- 26/03/2012 Convocations : Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2012
- 16/03/2012 Convocations : Avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2012

Dynaction

Président : Christian Moretti
BP 181 - 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 79 60 62
Fax : 33 (0)1 64 48 33 59
www.dynaction.fr

PCAS

Président : Christian Moretti
Siège social
BP 181 - 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19
www.pcas.com

Sites

- **Usine de Bourgoin**
15 avenue des Frères Lumière
CS 52009
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
France
Tél. : 33 (0)4 74 93 63 33
Fax : 33 (0)4 74 28 29 98
- **Usine de Couterne**
Route de Lassay
61410 Couterne – France
Tél. : 33 (0)2 33 37 50 20
Fax : 33 (0)2 33 37 50 21
- **Usine de Limay**
19 route de Meulan
78520 Limay – France
Tél. : 33 (0)1 34 78 87 87
Fax : 33 (0)1 30 92 03 46

EXPANSIA

Siège social
BP 181 – 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Route d'Avignon
30390 Aramon – France
Tél. : 33 (0)4 66 57 01 01
Fax : 33 (0)4 66 57 01 48

PCAS Finland Oy

Messukentänkatu 8
20210 Turku – Finlande
Tél. : 00 358 2 330 51
Fax : 00 358 2 330 55 00
Jussi.torikka@pcasfinland.fi
www.pcasfinland.com

VLG Chem

Siège social
35 avenue Jean-Jaurès
92390 Villeneuve-La-Garenne – France
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

Site

35 avenue Jean-Jaurès
92390 Villeneuve-La-Garenne – France
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

PCAS Biosolution

Siège social
23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 66 27 29 21
Fax : 33 (0)1 66 27 29 20
jmsonet@pcas-bio.com
www.pcas-bio.com

PROTÉUS

70 allée Graham Bell
Parc Georges Besse
30000 Nîmes
Tél. : 33 (0)4 66 70 64 64
Fax : 33 (0)4 66 70 64 60
jmartin@proteus.fr
www.proteus.fr

St-Jean Photochimie - SJPC

725 Trotter
St-Jean sur Richelieu J3B 8J8
Québec - Canada
Tél. : 00 1 450 348 09 01
Fax : 00 1 450 349 15 28
philippe.hugele@sjpc.com
www.sjpc.com

PCAS America Inc.

51 Newark St. suite 406
Hoboken, NJ 07030 (New Jersey)
USA
Tél. : 00 1 201 633-0290
Fax : 00 1 201 377-0383
dlaferle@pcasamerica.com

PCAS GmbH

De-Saint-Exupéry-Strasse 8
60549 Frankfurt am Main
Germany
Tél. : 33 (0)1 69 79 60 33
Fax : 33 (0)1 69 09 51 55
contact@pcasgmbh.de

PCAS BioMatrix Inc.

725 Trotter
St-Jean sur Richelieu J3B 8J8
Québec - Canada
Tél. : 00 1 450 348 09 01
Fax : 00 1 450 349 15 28
philippe.hugele@sjpc.com
karine.salim@pcas.com

PCAS Nanosyn

3331-B Industrial Drive
Santa Rosa CA 95 403 USA
Tél. : 00 1 707 526 4526
Fax : 00 1 707 523 4707
oissakova@pcas-nanosyn.com

ENERSENS

Siège social
23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 79 60 62
Fax : 33 (0)1 64 48 33 59
pierre-andre.marchal@pcas.com

PCAS China

Baohua City Jingdian Building, Room 806
No. 518, Anyuan Road, Putuo District
200060 Shanghai
People's Republic of China
Tél. : 00 86 21 52 53 00 16
Fax : 00 86 21 52 53 00 17
pcaschina@pcas.com

上海普陀区安远路518号
宝华城市晶典大厦 806室
邮编: 200060
中国
电话: +86 21 52530016

DYNACTION • BP 181 • 23, rue Bossuet • Z.I. La Vigne-aux-Loups
91 160 Longjumeau • France • www.dynaction.fr
Tél. +33 (0)1 69 79 60 62 • Fax: +33 (0)1 64 48 33 59